UNIVERSITY
OF PITTSBURGH
LIBRARY

Dar.Rm.
F372
D893
v.2

THIS BOOK PRESENTED BY

Buhl Foundation

3 1735 060 401 647

V. 2

MÉMOIRES
SUR
LA LOUISIANE.

MÉMOIRES
HISTORIQUES
SUR
LA LOUISIANE,

CONTENANT ce qui y eſt arrivé de plus mémorable depuis l'année 1687. juſqu'à préſent; avec l'établiſſement de la Colonie Françoiſe dans cette Province de l'Amérique Septentrionale ſous la direction de la Compagnie des Indes; le climat, la nature & les productions de ce pays; l'origine & la Religion des Sauvages qui l'habitent; leurs mœurs & leurs coutumes, &c.

Compoſés ſur les Mémoires de M. DUMONT, par M. L. L. M.

Ouvrage enrichi de Cartes & de Figures.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez CL. J. B. BAUCHE, Libraire, Quai des Auguſtins, à l'Image Ste Geneviéve.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Pittsburgh Library System

http://www.archive.org/details/mmoireshistori_02dumo

MÉMOIRES
HISTORIQUES
SUR LA
LOUISIANE.

SECONDE PARTIE.

POUR peu qu'on ait lû avec réflexion la premiere Partie de ces Mémoires, j'ose me flatter que la description que j'y ai faite de la Louisiane, aura donné une idée assez avantageuse de cette Province. Il est vrai qu'elle ne nous a

point encore enrichis juſqu'ici de ces précieux métaux, ſans leſquels les gens peu inſtruits ſemblent compter pour rien tout le reſte; mais outre que l'expérience doit nous avoir appris, que l'or & l'argent ne ſont pas toujours la ſource la plus aſſûrée & la plus abondante des richeſſes, j'ai montré d'ailleurs que cette terre n'étoit pas abſolument dénuée de l'un & de l'autre; & qu'il s'y trouvoit des mines qui, quand on voudroit les travailler, ne feroient peut-être pas fort inférieures à toutes celles que nous connoiſſons. Du reſte on aura vû dans tout ce que j'en ai dit un climat doux & tempéré, un pays fertile & abondant en toutes les productions les plus utiles, & qui offre à ceux de nos François qui voudront y porter des marchandiſes, de quoi les dédommager amplement. Ils en tireront en retour des bois de toute eſpéce, bois de charpente & de mâture, bois de cipre, de cédre blanc & rouge, de noyer & de chêne verd, planches, mêrin, bardeau, ſans parler de l'indigo, du bray, du goudron & du tabac, de l'eſquine, du ſaſſafras & du

capillaire , des pelleteries , du ris & du houblon, du plomb, du ſuif, de la cire verte, de la brique, de l'ardoiſe, du marbre, de la poudre d'or, du criſtal de roche , du ſel de roche, & d'une infinité de plantes utiles à la Médecine, dont ſes prairies & ſes forêts mêmes ſont remplies ; en ſorte qu'on peut dire avec vérité, que cette Province mérite autant qu'aucune autre les attentions de la Nation. C'eſt ce qui depuis pluſieurs années a porté nos François à faire diverſes tentatives pour s'y établir. L'hiſtoire de l'établiſſement de la Colonie qu'ils y ont envoyée, & de ſes progrès, va faire le ſujet de cette ſeconde Partie.

CHAPITRE PREMIER.

Premier établiſſement de la Colonie à l'Iſle Dauphine ; deſcription de cette Iſle.

L'Isle Dauphine eſt ſituée dans le Golphe de Mexique, à vingt-huit degrés de latitude Nord & à deux cens quatre-vingt-huit degrés de longitude. Sa longueur eſt d'environ ſept lieues de l'Eſt à l'Oueſt, & ſa largeur d'une bonne lieue Nord & Sud. Elle eſt continuellement expoſée à un Soleil brûlant ; & le terrein y eſt ſi mauvais, qu'il eſt très-difficile d'y élever des ſalades & autres légumes. Auſſi n'eſt-ce preſque que du ſable, qui ſur le bord de la mer eſt ſi blanc, que quand le Soleil donne deſſus, la vûe en eſt conſidérablement offenſée ; un Officier nommé Mahuët, qui y étoit dans le commencement de l'établiſſement de la Colonie, fut obligé de repaſſer en

France, ſans quoi il auroit infailliblement perdu les yeux. Du reſte quoique cette Iſle ſoit toute environnée de la mer, elle a cette commodité qu'en creuſant dans le ſable à ſix pieds du rivage ſeulement, on y trouve de l'eau douce très-bonne à boire. Le mouillage des Vaiſſeaux eſt éloigné de l'Iſle de plus de deux lieues, à cauſe des battures de ſable qui s'avancent fort loin dans la mer, & qui ſont couvertes de très-peu d'eau. La pêche y eſt abondante en bon poiſſon ; à l'égard des arbres, la terre n'y produit que des pins & des ſapins avec quelques arbriſſeaux, & beaucoup de tiges d'une eſpéce de plante qui porte des pommes de raquette. Ce fruit eſt un excellent remede contre la dyſſenterie & le flux de ſang ; mais avant de le manger, il faut avoir ſoin de le bien eſſuyer : car il eſt parſemé de pluſieurs petits tas de fines aiguilles, qui s'attachant aux lévres & à la langue, y cauſent une démangeaiſon inſupportable. Les coups de Soleil ſont très-fréquens dans cette Iſle, où il croît naturellement & preſque toute l'année du pourpier ſauvage, autrement nom-

mé porcelaine. Par le travers de l'Isle au Nord est à peu de distance une autre petite Isle qu'on appelle la Tête de mort, parce qu'on y en a trouvé une sans qu'on sçache de qui elle étoit.

Cette Isle telle que je viens de la décrire, fut nommée l'Isle Massacre par les premiers qui s'y établirent, parce qu'en y arrivant ils y trouverent beaucoup d'ossemens. Ces premiers habitans étoient des Canadiens voyageurs, qui ayant eu quelques marchandises des Bourgeois de Québec pour aller en traite vers les Iroquois & les Hurons, & se les étant appropriées, n'osant plus après ce mauvais coup retourner dans leur patrie, étoient parvenus jusqu'aux Illinois; de-là descendant le Fleuve S. Louis, il avoient abordé dans cette Isle, où ils s'étoient établis. Dans la suite M. Crozat obtint en 1712. le privilége de faire le commerce dans le Golphe de Mexique; ce qui soutint cette habitation, parce que ses Vaisseaux y relâchoient pour faire de l'eau, & donnoient quelques secours à ceux qui étoient établis. Enfin en 1716. M. Crozat ayant cédé ses priviléges à la

Compagnie qui prit alors le titre de Compagnie d'Occident, on commença à penſer ſérieuſement en France à établir des poſtes François dans la Province de la Louiſiane, à l'imitation de ceux que les Eſpagnols poſſédent au Mexique, non pas par les mêmes voies, mais par celles de la douceur. Dans cette vûe dès l'année ſuivante 1717. la Compagnie fit partir de la Rochelle deux Vaiſſeaux deſtinés à aller commencer un établiſſement dans cette Iſle, qui à leur arrivée quitta ſon ancien nom d'Iſle Maſſacre, pour prendre celui d'Iſle Dauphine. On défricha le terrein, & l'on éleva des magaſins & des cabanes, avec des logemens fermés de pieux & de paliſſades, tant pour le Commandant que pour les Directeurs, dont le ſieur le Gac étoit le Chef; le ſieur Hubert faiſoit la fonction de Commiſſaire ordonnateur. A l'égard du Commandant, c'étoit le ſieur le Moine de Bienville natif de Quebec; les autres Officiers étoient les ſieurs Jaquotot Juge, de Beaune Procureur du Roi, & Vaudripon Chirurgien major: il y avoit auſſi des Gardes-

magasins, des Commis pour les bureaux & des Teneurs de livres, & pour Aumônier le R. P. le Maire Missionnaire. On choisit pour chapelle une maison d'une médiocre grandeur, qui dans la suite se trouva trop petite. La Compagnie y envoya aussi des vivres, comme bœuf & cochon salé, vin, eau-de-vie, farines, &c. ainsi que de la poudre, des balles, du canon & des fusils. En 1718. il y arriva deux autres Vaisseaux, nommés le Philippe & la Marie : ils amenerent peu de monde ; mais ils apporterent encore abondance de vivres & de munitions. La Marie repartit aussi-tôt après pour la France ; & le Philippe resta au mouillage pour la sûreté des habitans de cette Isle, qui devint dès-lors comme le berceau de la nouvelle Colonie destinée à peupler ces vastes contrées.

CHAPITRE II.

Priſe du Fort de Penſacole ſur les Eſpagnols par les François.

CE fut à l'arrivée des deux Vaiſſeaux dont je viens de parler, que le Commandant de l'Iſle Dauphine reçut des lettres de la Cour, par leſquelles il apprit que la guerre étoit déclarée en Europe entre la France & l'Eſpagne. Auſſi-tôt il prit la réſolution de prévenir les Eſpagnols dans le nouveau Monde avant qu'ils vinſſent l'attaquer, & forma le deſſein de ſe rendre maître du Fort de Penſacole qui leur appartenoit. Ce Fort eſt bâti dans le Continent, & n'eſt éloigné que de quatorze lieues de l'Iſle Dauphine. Mais comme M. de Bienville n'avoit pas aſſez de monde pour entreprendre d'aſſiéger dans les formes une place auſſi importante, il réſolut de tâcher de la ſurprendre & de l'emporter d'emblée. Il raſſembla pour

cette expédition le peu de troupes qu'il avoit, ausquelles il joignit quelques Canadiens, & donna le commandement de cette petite armée à Messieurs de Chateauguet son frere & de Richebourg Capitaines; ensuite après leur avoir fait délivrer des armes & des vivres, il les fit embarquer, & s'embarqua lui-même par un bon vent, cinglant vers l'Isle de Ste Roze située vis-à-vis de Pensacole, sur laquelle les Espagnols tenoient un corps de garde avancé, & qui par sa pointe forme du du côté de l'Ouest une passe pour entrer dans le port du Fort. On mouilla le plus près de l'Isle qu'il fut possible; & les troupes ayant fait leur descente sans être apperçues, elles se saisirent du corps de garde & de tous ceux qui y étoient, qui furent mis aux fers. En même-tems on prit leurs habits, & en on revêtit quelques Soldats François, dans l'espérance de pouvoir surprendre l'ennemi par ce déguisement. En effet le lendemain dès la pointe du jour on vit partir un détachement de Pensacole, pour venir relever la garde de l'Isle. Aussi-tôt on obligea le Tambour Es

pagnol de battre à ſa mode; & les Soldats François déguiſés s'étant préſentés, les ennemis trompés par ces apparences deſcendirent à terre, où ils furent faits priſonniers, enſuite déſarmés & mis aux fers comme les premiers. Après cela les François s'étant rembarqués dans le même bateau qui avoit amené ce détachement, paſſerent au Fort, ſurprirent également la ſentinelle, ſe ſaiſirent du corps de garde, de la poudriere, des magaſins, firent le Commandant priſonnier juſques dans ſon lit, & ſe rendirent abſolument maîtres de la place.

Après cette expédition, dans laquelle il n'y eut pas une épée tirée, ni une goute de ſang de répandu, M. de Bienville craignant qu'il ne lui arrivât pas ſi-tôt du ſecours de France, & qu'il n'y eût pas aſſez de vivres dans le Fort pour nourrir la garniſon qu'il vouloit y laiſſer & les priſonniers qu'il avoit faits, les fit embarquer ſur un Vaiſſeau avec quelques troupes, dont il donna le commandement au ſieur de Richebourg, avec ordre de conduire les Eſpagnols à la Havane, & de les

remettre au Gouverneur de cette Ville. Ensuite il laissa le commandement de Pensacole au sieur de Chateauguet son frere avec une garnison de soixante Soldats ; & après lui avoir donné ses ordres, il retourna à l'Isle Dauphine.

CHAPITRE III.

Les Espagnols reprennent Pensacole ; tentative qu'ils font sur l'Isle-Dauphine.

LE Vaisseau François qui portoit les Espagnols n'eut pas plutôt mouillé dans le port de la Havane, que M. de Richebourg alla rendre visite au Gouverneur, auquel il remit ses prisonniers. Celui-ci lui fit de grands remercimens de sa politesse ; & pour lui en marquer sa reconnoissance, il le fit prisonnier avec quelques Officiers qui l'accompagnoient, & fit mettre aux fers les Soldats qui l'avoient suivi. Delà on les conduisit en prison, où ils

demeurerent quelque tems, fort mal nourris, & exposés chaque jour aux insultes des Espagnols, jusqu'à ce qu'enfin ennuyés de souffrir, la plûpart prirent parti dans les troupes du Roi d'Espagne.

Cependant le Gouverneur de la Havane songeoit à avoir sa revanche sur les François, & à reprendre Pensacole. Dans ce dessein, il fit équipper un Vaisseau, auquel il joignit le Vaisseau François qui avoit apporté le sieur de Richebourg, & qui se nommoit le Duc de Noailles. Il les pourvût de vivres & de toutes les munitions nécessaires pour faire un siége, nomma un Officier pour les commander, & y fit embarquer des troupes, entr'autres plusieurs des déserteurs François, qui furent mis sur le Duc de Noailles; après quoi le vent étant favorable pour l'exécution de leur projet, ils mirent à la voile. Arrivés à la vûe de Pensacole, le Vaisseau Espagnol alla se ranger derriere l'Isle de Ste. Roze, tandis que le Duc de Noailles se présenta seul devant le Fort portant pavillon François, & fut reçu dans le port après avoir répondu à

la question que lui fit la sentinelle, par qui ce Vaisseau étoit commandé, que c'étoit par le Capitaine de Richebourg. Mais à peine y eut-il mouillé, qu'ôtant le pavillon François, il arbora le pavillon Espagnol, qu'il assûra par trois coups de canon ; à ce signal dont on étoit convenu, il fut joint par le Vaisseau Espagnol, & tous deux réunis sommerent le Commandant de se rendre. Sur son refus, on commença de part & d'autre à se canonner ; ce qui dura jusqu'à la nuit. Le lendemain vers les sept heures du matin les ennemis recommencerent à tirer contre le Fort ; & vers le midi leur feu ayant cessé, ils envoyerent de nouveau sommer le Commandant de rendre la place. Le sieur de Chateauguet demanda quatre jours pour se résoudre : on lui en accorda deux, & il en profita pour envoyer un Exprès par terre demander du secours à l'Isle Dauphine. Par malheur le sieur de Bienville n'étoit pas alors en état d'en envoyer, ensorte qu'au bout de deux jours l'attaque recommença avec beaucoup de vivacité. Le Commandant François se défendoit

de ſon côté avec toute la bravoure imaginable, & malgré le grand feu des ennemis, aucun des baſtions n'étoit encore endommagé; mais la nuit étant ſurvenue, les Soldats de la garniſon en profiterent pour déſerter, & abandonnerent leur Chef, auprès duquel il n'en reſta pas plus d'une vingtaine. Alors le ſieur de Chateauguet ſe voyant hors d'état de tenir, demanda à capituler; ce qui lui fut auſſi-tôt accordé, avec tous les honneurs de la guerre. Mais à peine fut-il ſorti de ſa place, qu'il fut arrêté & fait priſonnier par les Eſpagnols avec tous ceux qui le ſuivoient; après quoi on l'embarqua, & on l'envoya dès le lendemain à la Havane porter la nouvelle de la priſe de Penſacole.

Auſſi-tôt que le Gouverneur eut reçu cette heureuſe nouvelle, il fit partir quelques batteaux & un pingre, pour porter à ce Fort des vivres & des rafraîchiſſemens, avec des munitions & des troupes. De ſon côté l'Officier qui y commandoit fit travailler ſur le champ à réparer ce que le canon pouvoit avoir endommagé; & pour défen-

dre d'autant mieux l'entrée du port, il fit faire un petit Fort de palissades sur la pointe de l'Isle de Ste. Roze. Il employa à ce travail les prisonniers François ; ausquels les Espagnols ne donnoient aucun repos, & qu'ils ne nourrissoient que de cassave.

Le Commandant de Pensacole ne s'en tint pas là ; il fit partir peu de tems après un bateau nommé le grand Diable, armé de six piéces de canon, pour aller inquiéter les François établis à l'Isle Dauphine, tâcher d'y faire descente, & s'en rendre maître. Dès que ce bateau parut à la voile, le Capitaine du Vaisseau le Philippe qui avoit fort peu de monde sur son bord, ne voulant pas s'exposer à être pris par les Espagnols, se retira prudemment le plus près de terre qu'il lui fut possible; & profitant d'une marée forte, il fit entrer son Vaisseau dans un trou voisin de l'Isle, qu'on appelloit le trou du Major. Ensuite s'y étant bien enfourché & amaré avec des cables, il fit passer tout son canon d'un seul côté; ensorte qu'il servoit comme de citadelle à l'Isle, où tout le monde étoit sous

les armes, & où il n'y avoit ni Fort, ni retranchement, ni autre défenſe qu'une batterie de canon placée ſur la pointe de l'Iſle du côté de l'Eſt. Cependant la valeur & l'activité de celui qui y commandoit furent telles, qu'après pluſieurs tentatives inutiles, il fut impoſſible aux Eſpagnols de prendre terre, M. de Bienville ayant ſoin d'envoyer par-tout du monde armé ſur les côtes de l'Iſle, pour empêcher la deſcente. Les ennemis ſe réduiſirent donc à croiſer; & comme il y avoit parmi eux pluſieurs déſerteurs François qui les inſtruiſoient, ils allerent mettre pied à terre dans le Continent vis-à-vis de l'Iſle, où un Canadien nommé de Miragouïne avoit formé une habitation qu'ils pillerent. Sur ces entrefaites arriva devant l'Iſle un pingre Eſpagnol envoyé pour aider au grand Diable à s'en emparer; & ces deux Vaiſſeaux s'étant réunis, recommencerent à tirer ſur l'Iſle & ſur le Philippe qui leur répondoit vivement, ainſi que la batterie de terre qui étoit ſervie par des Canadiens, gens naturellement guerriers & bon chaſſeurs.

CHAPITRE IV.

Arrivée d'une Escadre Françoise à l'Isle Dauphine ; seconde prise de Pensacole par les François.

LES choses étoient en cet état, lorsqu'il parut en mer une Escadre composée de cinq Vaisseaux, dont quatre portoient pavillon Espagnol, le plus petit ayant le pavillon de France en berne, comme si c'eût été une prise faite par les quatre autres, qui paroissoient appartenir au Roi d'Espagne. En effet ils furent pris véritablement pour Espagnols par le Commandant & par tous les François de l'Isle Dauphine, qui se crurent perdus, d'autant plus que le plus petit de ces Vaisseaux qui portoit son pavillon en berne, leur étoit connu. C'étoit la flûte la Marie, commandée par un vieux Capitaine nommé Japy, bon marin & brave guerrier, qui dans ses voyages avoit été

pluſieurs fois attaqué par les Forbans, & s'en étoit toujours tiré avec honneur & avec avantage.

Non-ſeulement ces Vaiſſeaux furent pris pour Eſpagnols par les habitans de l'Iſle Dauphine, mais encore par les ennemis, qui ne douterent pas un inſtant qu'ils ne fuſſent de leur Nation, & qu'ils ne vinſſent de la Véracrus ou de la Havane, au point que deux Officiers Eſpagnols s'étant mis dans une chaloupe avec ſept Matelots, allerent à bord du Vaiſſeau qui portoit la flamme. Mais on peut bien dire qu'ils firent comme le papillon, qui va ſe brûler à la chandelle : car à peine furent-ils arrivés au Vaiſſeau, qu'ils furent arrêtés & faits priſonniers. En effet ces cinq Vaiſſeaux étoient tous François : les trois plus gros étoient une Eſcadre du Roi commandée par M. de Chammelain, & compoſée des Vaiſſeaux l'Hercule, le Mars & le Triton; des deux autres, le plus gros étoit l'Union, dont le Capitaine étoit le ſieur de la Manſiliere, le cinquiéme étoit la Marie : ces deux derniers appartenoient à la Compagnie. Ces Vaiſſeaux portoient plus

de huit cens Soldats tous déserteurs, qui avoient déja vû le feu, & qui avoient obtenu leur grace de Sa Majesté, à condition de passer à la Louisiane, & d'y faire trois années de service. Il y avoit aussi vingt-huit Officiers, Capitaines, Lieutenans & Sous-Lieutenans, destinés à les commander & à en former des Compagnies. Ces cinq Vaisseaux étoient à la voile par un vent très-foible, en sorte que le Mars fut obligé pendant quelque tems de remorquer la Marie, qui étoit fort pesante, & n'alloit pas des mieux. Ensuite le vent ayant fraîchi, il la quitta pour aller couper chemin aux deux bâtimens Espagnols, qui s'étant apperçus de son intention, se retirerent à Pensacole, où ils porterent la nouvelle de l'arrivée du secours à l'Isle Dauphine. Le Mars alla rejoindre l'Escadre, qui n'eut pas plûtôt mouillé devant l'Isle, qu'elle quitta le pavillon Espagnol & arbora celui de France. Alors les chaloupes des Vaisseaux de la Compagnie se mirent en mer, pour aller porter les ordres & les paquets au Commandant de l'Isle, qui des plus

vives inquiétudes paſſa en un inſtant à la joie la plus ſenſible.

Le lendemain les Officiers deſtinés à ſervir dans le pays deſcendirent à terre, pour aller ſaluer leur Commandant, de qui ils furent très-bien reçus. A l'égard des Soldats qui étoient venus ſur ces Vaiſſeaux, on ne les débarqua point : on en forma des Compagnies ; on fit reconnoître les Officiers ſelon leurs Brevets & l'ancienneté de leurs Commiſſions ; on retira du trou du Major le Philippe, qui ſe joignit à l'Eſcadre ; on y fit encore embarquer de nouvelles troupes ; enfin après avoir laiſſé la Marie devant l'Iſle à cauſe de ſa peſanteur, le 7 Septembre 1719. le vent étant devenu favorable, on mit à la voile pour aller reprendre Penſacole, & tirer des fers les François qui avoient été faits priſonniers par les Eſpagnols. Les Soldats François & Canadiens qu'on avoit tirés de l'Iſle Dauphine, & qui formoient eux ſeuls une petite armée, furent débarqués auprès de la riviere Perdide, pour aller attaquer le Fort par terre ; à l'égard de l'Eſcadre, elle alloit à la voile précédée d'un petit

bateau léger nommé la Marie, qui sondoit la passe pour entrer dans le port de Pensacole, & y mettoit des balises. L'Hercule que montoit le Chef d'Escadre, tiroit vingt & un pieds d'eau, & la passe n'en avoit pas plus de vingt-deux dans les plus hautes marées; en sorte que l'on désesperoit de pouvoir faire entrer ce Vaisseau dans le port. Mais un vieux Canadien nommé Grimeau, homme expérimenté qui connoissoit parfaitement cette côte, se vanta d'en venir à bout, & y réussit; ce qui lui valut des Lettres de Noblesse, dont il fut honoré une année après. Avec ces précautions, le bateau la Marie entra le premier dans le port, où il fut suivi du Mars, du Triton, du Philippe & enfin de l'Hercule; ce qui ne put se faire sans que l'on essuyât plusieurs volées de canon, qui furent tirées du petit Fort bâti sur l'Isle de Ste. Roze. Aussi-tôt que l'Escadre se fut enfourchée, on commença de part & d'autre à se canonner. Les François n'avoient que cinq Vaisseaux, & ils avoient contr'eux deux Forts & sept voiles qu'ils avoient trouvées dans le

port. Il eſt vrai que le grand Fort fit peu de réſiſtance ; il ne tira qu'un ſeul coup de canon ſur l'armée de terre, où le Commandant Eſpagnol ayant apperçu plus de trois cens Sauvages commandés par le ſieur de S. Denis Canadien, Officier très-brave, couſin germain de M. de Bienville, & ſe croyant perdu s'il tomboit entre leurs mains, il amena le pavillon, & rendit la place.

Nous n'avions donc plus affaire qu'au petit Fort de Ste. Roze & à ſept voiles. On ſe battit très-vivement à coups de canon pendant près de deux heures, au bout deſquelles un boulet ramé tiré du bord d'un des Vaiſſeaux ennemis vint couper le bout de la grande vergue de notre Amiral ; ce qui fit crier par trois fois aux Eſpagnols, Vive Philippe V. comme ſi de ce coup ils euſſent remporté la victoire. Mais leur joie ne fut pas de durée ; & l'Amiral François ayant fait charger ſur le champ trois piéces de quarante-huit qui étoient ſur ſon Gaillard de derriere, & qui n'avoient point encore joué, dès le ſecond coup que le maître Canonier tira ſur un des Vaiſſeaux ennemis, il lui abbatit

ſon grand mât, qui tomba à la mer. Ce coup fut ſuivi des applaudiſſemens des Soldats de toute la Flotte, qui à l'imitation des Eſpagnols s'écrierent par trois fois, Vive le Roi ; tandis que ceux-ci en furent tellement conſternés, qu'ils ſe ſauverent entre pont, en criant, Amene la bandelle, c'eſt-à-dire, le pavillon. Cependant leur frayeur étoit ſi grande, qu'aucun d'eux n'oſa s'expoſer à l'ôter ; en ſorte qu'il fallut qu'un priſonnier François qui étoit ſur ce Vaiſſeau, leur rendît ce ſervice. En même-tems tous les autres ſe rendirent ; mais on fut ſur le point de voir arriver un grand malheur par l'entrepriſe des Officiers d'un de ces Vaiſſeaux Eſpagnols. Ils s'étoient embarqués dans le bateau le grand Diable, dans l'eſpérance de pouvoir ſe ſauver au Fort de S. Auguſtin & d'échapper à l'ennemi ; & pour que le vainqueur ne profitât point de leur Navire, ils avoient réſolu de mettre le feu aux poudres & de le faire ſauter. Dans cette vûe ils avoient diſpoſé avant que de partir pluſieurs traînées de poudre, au bout deſquelles ils avoient mis un bout de

de meche allumée, qui devoit leur laiſſer environ trois quarts-d'heures pour s'enfuir, avant que la poudre pût prendre ſeu. Heureuſement leur entrepriſe fut découverte ; ils furent pourſuivis & arrêtés. D'un autre côté quelques priſonniers François qui étoient ſur ce Vaiſſeau, & que les Eſpagnols tenoient aux arrêts entre pont, n'entendant plus manœuvrer ni tirer, pas même marcher, monterent ſur le pont, apperçurent les traînées de poudre & la meche, éteignirent le feu, & députerent un d'entr'eux à l'Amiral, pour lui rendre compte de ce qui venoit d'arriver.

Il ne reſtoit plus à réduire que le petit Fort, dont le Commandant ſe défendit encore pendant plus d'une heure avec beaucoup de valeur & de courage, & nous tua un Soldat, à qui une bale coupée en deux, & attachée par deux fils de laiton, enleva le crane. Enfin la poudre venant à lui manquer, il fut obligé de ſe rendre, & vint lui-même préſenter ſon épée à notre Amiral, qui l'embraſſa, & lui rendit ſon épée, en lui diſant, qu'il ſçavoit diſtinguer les

vrais Guerriers de ceux qui ne l'étoient que de nom. En même-tems il lui donna ſon Vaiſſeau pour priſon ; au contraire on ne daigna pas ſeulement regarder le Commandant du grand Fort, qui ſervit quelque tems de jouet aux Soldats & aux Matelots. Tous les Eſpagnols qui ſe trouverent ſur les Vaiſſeaux & dans les deux Forts, furent faits priſonniers de guerre & diſperſés ſur la Flotte ; & ceux de nos François qu'ils tenoient priſonniers recouvrerent leur liberté. A l'égard des déſerteurs qui étoient au nombre d'environ quarante, après un Conſeil de guerre qui ſe tint à leur ſujet le lendemain matin, on les fit tirer au ſort : vingt furent pendus au bout de la vergue de mizaine de l'Amiral ; les autres furent condamnés à ſervir la Compagnie pendant dix ans en qualité de forçats.

Ce même jour on découvrit en mer un grand pingre, qui cingloit à pleines voiles vers Penſacole. Comme on ne douta point qu'il ne fût Eſpagnol, on ordonna de ſerrer le pavillon François, & d'arborer celui de cette Nation. Ces apparences en impoſerent à celui qui

commandoit ce pingre; il entra hardiment dans le port, où il mouilla ſans avoir la moindre défiance, & ſalua la flamme de cinq coups de canon. Mais quel fut ſon étonnement, lorſque le bateau le grand Diable qui nous appartenoit alors, & ſur lequel on avoit mis du monde, l'ayant allongé, ne répondit à ſon ſalut que par une décharge de toute ſa mouſqueterie, & des cris de Vive le Roi de France! Il fallut ſe rendre; mais le Capitaine ne le fit qu'après avoir laiſſé tomber dans la mer une boëte de plomb, qui renfermoit les lettres & les ordres qu'il étoit chargé de porter à Penſacole. Il ne put cependant le faire ſi habilement, que ſon action ne fût apperçue d'un Soldat, qui ſe jetta auſſi-tôt à la mer, & ayant plongé, rapporta la boëte à M. de Chammelain, qui pour récompenſe lui fit donner la hallebarde. On ouvrit la boëte, & l'on y trouva une lettre que le Gouverneur de la Havane écrivoit au Commandant de Penſacole au nom du Roi d'Eſpagne, par laquelle il lui mandoit, que comme il ne doutoit point que par leur valeur & leur

courage ſes Sujets & bons amis ne ſe fuſſent emparés & rendus maîtres du pays qui appartenoit aux François, & qu'ils ne les euſſent tous faits priſonniers, pour éviter le défaut de vivres, il lui ordonnoit de les envoyer tous travailler aux mines. Il eſt aiſé d'imaginer, que de pareils ordres rendus publics ne contribuerent pas à adoucir le ſort des Eſpagnols, qui avoient été faits priſonniers. Du reſte on trouva ſur ce pingre beaucoup de rafraîchiſſemens, qui vinrent fort à propos aux vainqueurs.

Après la priſe de Penſacole, on démolit les deux Forts, & on ne conſerva que quatre maiſons, tant pour ſervir de magaſin & de corps de garde, que pour loger l'Officier & un petit nombre de Soldats qu'on y laiſſa pour garder ce poſte; le reſte fut tranſporté à l'Iſle Dauphine. Après cet exploit, M. de Chammelain mit à la voile, & reprit la route de France.

CHAPITRE V.

Arrivée d'un Vaiſſeau chargé de Filles à l'Iſle Dauphine.

APRE's cette heureuſe expédition, tout le monde revint à l'Iſle Dauphine, où chacun étoit occupé à remplir les devoirs de ſon emploi. Les troupes & les ouvriers étoient nourris aux dépens de la Compagnie ; tous les cinq jours on leur délivroit de la viande ſalée, ſoit bœuf ou cochon, avec le pain, le vin ou eau-de-vie dont ils avoient beſoin. La même diſtribution ſe faiſoit aux Officiers tous les quinze jours, avec cette différence, que pour la viande & pour la boiſſon ils avoient le choix de ce qui leur convenoit le mieux ; quelques-uns même au lieu de prendre le pain que l'on diſtribuoit, aimoient mieux recevoir leur ration en farines, qu'ils donnoient enſuite à des Boulangers pour leur faire du pain à leur fantaiſie.

Sur ces entrefaites arriva un Vaiſſeau chargé de filles, que l'on envoyoit de France ; envoi néceſſaire, ſans lequel il étoit impoſſible de faire aucun établiſſement ſolide dans ce pays. Il eſt vrai qu'il y avoit dans l'Iſle quelques Canadiens qui étoient mariés, & qui avoient des enfans, même des filles d'un âge nubile ; mais c'étoient d'anciens habitans qui étoient regardés comme les Milors de l'Iſle, parce qu'ils s'étoient enrichis par leur commerce, tant avec les Vaiſſeaux de M. Crozat qu'avec les Eſpagnols. Il y en avoit un ſur-tout nommé Trudeau, qui avoit une très-jolie maiſon toute de charpente à deux étages, couverte de bardeau & bâtie ſur ſole.

Dès que ces filles furent débarquées, on les logea toutes dans une même maiſon avec un ſentinelle à la porte. Il étoit permis de les aller voir le jour, & de choiſir entr'elles celles qui convenoient le mieux ; mais dès que la nuit étoit venue, l'entrée de leur maiſon étoit défendue à toutes ſortes de perſonnes. Ces filles ne tarderent gueres à être pourvûes & mariées ; & l'on

peut dire que cette premiere cargaiſon ne ſuffiſoit pas pour le nombre des prétendans qui ſe préſenterent, puiſque celle qui reſta la derniere fut ſur le point d'exciter une diſpute fort ſérieuſe entre deux garçons qui vouloient ſe battre à qui l'auroit, quoique cette Hélene ne fût rien moins que belle, & eût plutôt l'air d'un Soldat aux Gardes que d'une fille. La querelle parvint même juſqu'aux oreilles du Commandant, qui pour les accorder, les fit tirer au ſort. Il eſt certain que ſi dans ce tems-là il fût arrivé autant de filles qu'il y avoit de Soldats & d'Ouvriers dans l'Iſle, il n'y en auroit pas en une ſeule qui fût demeurée ſans mari.

CHAPITRE VI.

Second établiſſement de la Colonie au vieux Billoxi.

APRE'S ce Vaiſſeau chargé de filles, il en arriva encore pluſieurs autres, un entr'autres nommé les deux Freres, commandé par le ſieur Feret. Tous amenoient des troupes & des ouvriers; en ſorte que l'Iſle Dauphine devint bien-tôt trop petite pour contenir tant de monde qu'on y envoyoit. C'eſt ce qui engagea le Commandant qui étoit fort ancien dans la Province, & qui connoiſſoit mieux que perſonne les endroits les plus convenables, à en choiſir un plus ſpacieux & plus vaſte, pour y former un nouvel établiſſement.

Ce nouveau poſte étoit un écors, ou petite montagne ſituéedans le Continent, dans un endroit auquel on donna le nom de vieux Billoxi, parce qu'il

avoit autrefois ſervi de Village aux Sauvages qui portent ce nom. Pour aller préparer dans cet endroit les habitations convenables & néceſſaires pour y tranſporter la Colonie, le Commandant jetta les yeux ſur le ſieur de Valdeterre qu'il chargea de ſes ordres, & auquel il donna pour l'accompagner quelques ouvriers, avec une compagnie de Soldats Allemans fort robuſtes. Ils s'embarquerent ſur le Vaiſſeau les deux Freres avec les vivres ainſi que les outils & les uſtenſiles néceſſaires pour former cet établiſſement. Il n'y avoit qu'un trajet de mer de trente-huit lieues à faire pour y arriver, en gagnant l'Iſle aux Vaiſſeaux; mais en chemin le Vaiſſeau toucha & penſa périr, en ſorte que pour le ſauver on fut obligé de jetter à la mer tous ſes canons. On le retira enfin après bien du travail & de la perte, & il alla mouiller en dedans de l'Iſle aux Vaiſſeaux à une grande lieue & demie de la terre, dont il ne put approcher plus près à cauſe des battures de ſable qui s'avancent fort loin dans la mer, & ſur leſ-

quelles il n'y a d'eau qu'autant qu'il en faut pour de simples bateaux.

Aussi-tôt qu'on se fut amaré dans cet endroit, on mit en mer la chaloupe du Vaisseau & un canot, sur lesquels le détachement débarqua ; de-là on se rendit au nouveau Billoxi, où étoit alors un vieux Canadien nommé Deslots, qui reçut le sieur de Valdeterre & sa troupe le mieux qu'il lui fut possible. On resta chez cet habitant deux ou trois jours à se reposer ; après quoi on alla visiter l'endroit qui avoit été choisi par le Commandant pour former ce nouveau poste. Il n'étoit point encore défriché ; en sorte qu'il fallut commencer par travailler à préparer le terrein. C'étoit au mois de Novembre 1719. que l'on se mit à cet ouvrage ; & les Soldats s'échauffoient à coups de haches & de pioches, les uns à ôter les herbes & les broussailles, d'autres à jetter des arbres par terre, & à en lever des pieux ou palissades, que l'on avoit soin de mettre à part vers le lieu du débarquement, ainsi que les bois propres à construire des cabanes. Après quinze

jours de ce travail pénible, on mit le feu en pluſieurs endroits ; & cet élément conſumant réduiſant en cendres cet amas de ſouches, de broſſailles, de cannes, d'arbriſſeaux, laiſſa une belle place nette fort grande & très-vaſte. On commença par y élever quelques cabanes pour les Soldats, qui juſques-là avoient toujours couché, les uns ſous des tentes, les autres ſous le berre, eſpéce de lit qui ſe fait par terre, & qui par le moyen d'un cercle placé au-deſſus eſt couvert d'une grande toile de dix-huit aunes de long & de cinq ou ſix de largeur. Sans cette précaution il ſeroit impoſſible de fermer les yeux la nuit à cauſe de l'importunité des maringouins & des mouſtiques. On traça enſuite ſur ce vaſte terrein l'arrangement des cabanes, on éleva des logemens pour le Commandant & pour les Officiers, on bâtit des magaſins, on conſtruiſit même une citerne. C'étoit dans l'hiver, comme je l'ai dit, que l'on travailla à ces ouvrages, ſaiſon par conſéquent où les ouvriers avoient des vivres en abondance, les Sauvages Billoxis leur apportant en traite pour des

marchandises du gibier de toute espéce, tels que bœufs, ours, chevreuils, oies, sarcelles, &c.

Pendant qu'on étoit occupé à former ce nouvel établissement, arriverent trois Vaisseaux du Roi commandés par M. de Saugon, avec un Navire de la Compagnie nommé la Mutine, dont le Capitaine étoit le sieur de Martonne. Ce dernier outre sa cargaison de vivres & de marchandises, portoit une troupe de filles toutes envoyées de force, excepté une seule qu'on appelloit la Demoiselle de bonne volonté. On les débarqua d'abord à l'Isle Dauphine, où elles demeurerent quelque tems; mais la fureur de se marier étoit fort rallentie, & l'on ne se pressoit plus si fort de les demander. D'ailleurs le Commandant ayant résolu d'abandonner bien-tôt cette Isle, il fit embarquer toutes ces filles dans quelque bateaux, qui les passerent à l'Isle aux Vaisseaux & de-là au vieux Billoxi, où la plûpart furent mariées. En même-tems le Commandant des Vaisseaux du Roi voyant que tout étoit tranquille dans ces parages, & qu'il n'y avoit rien à

craindre des Eſpagnols, mit à la voile & reprit la route de France, ainſi que les deux Vaiſſeaux de la Compagnie, la Mutine & les deux Freres.

D'un autre côté M. de Bienville voyant l'établiſſement du vieux Billoxi fort avancé, y fit tranſporter ſur des bateaux tout ce qu'il y avoit de vivres, marchandiſes, munitions dans l'Iſle Dauphine. Alors on vit tout l'Etat major, les Soldats, Ouvriers, Officiers & habitans abandonner cette Iſle qui avoit été le berceau de la Colonie, pour ſe rendre à ce nouveau poſte, & aller prendre poſſeſſion du Continent; on y laiſſa ſeulement pour la garder un Sergent avec dix hommes.

CHAPITRE VII.

Troisiéme établissement de la Colonie au nouveau Billoxi.

AUSSI-TÔT que la Colonie eut été transportée dans le nouveau poste qu'on venoit d'établir, tout y fut réglé sur le même pied de ce qui se pratiquoit à l'Isle Dauphine ; tout le monde y étoit nourri de même aux dépens & sur le compte de la Compagnie, & il s'y faisoit les mêmes distributions. Pendant ce tems-là arriverent quelques Vaisseaux de la Compagnie devant cette Isle, où le corps de garde qu'on y avoit laissé, leur indiqua le nouveau poste où la Colonie étoit alors établie. Ces Vaisseaux portoient plusieurs Concessionnaires, qui venoient former pour leur compte & pour leur profit des établissemens dans cette Province de la Louisiane. Les Concessions étoient celle de M. le Blanc Mi-

nistre de la Guerre, & Associés; celle du sieur Law, qui n'étoit composée que d'Allemans; & celles des sieurs de Meuze, de Mezieres, de Chaumont, de Paris du Vernay, de Coly, Dumanoir, de Villemont & Dartaguette. Outre cela il y avoit dans ces mêmes Vaisseaux une troupe d'Ingénieurs tous Chevaliers de S. Louis, dont le sieur le Blond de la Tour étoit Brigadier; & il étoit outre cela Lieutenant Général du pays pour la Colonie, & de plus Directeur de la Concession du Ministre, qui y envoyoit une Compagnie de Soldats avec leurs Officiers pour les commander, & deux autres compagnies d'Ouvriers, avec un Aumônier & un Sous-Directeur.

Par ce que j'ai dit jusqu'ici on a vû, que la Colonie n'étoit point encore alors établie sur le Fleuve S. Louis. Ce fut ce qui détermina ces nouveaux venus à débarquer tous leurs gens & tous leurs effets au nouveau Billoxi, où, comme je l'ai dit, le nommé Deslots Canadien avoit fait un petit établissement, qu'il avoit abandonné depuis pour s'approcher du Fleuve. Là ils pri-

rent le long de la côte chacun un canton, qu'ils firent défricher, & où ils éleverent des cabanes ; mais ils avoient ce désagrément, que lorsqu'ils vouloient aller au vieux Billoxi pour y voir le Commandant, ils avoient à faire une traversée de mer d'une grande lieue.

Un accident arrivé vers ce tems-là dans ce dernier poste les délivra de cette incommodité, & fut une des causes d'une nouvelle transmigration de la Colonie. Il y avoit au vieux Billoxi un Sergent, qui un soir ayant un peu bû & s'étant couché, eut envie d'allumer sa pipe. Il prit pour cela un tison avec lequel il l'alluma en effet; mais comme il étoit alors couché sur son lit, au lieu de se lever pour remettre le tison où il l'avoit pris, il le jetta malheureusement, non pas au milieu de sa cabane, mais contre les pieux qui l'entouroient, en sorte que le vent venant à souffler au travers de ces pieux, fit flamber le tison, qui en un moment eut mis le feu à ces palissades de pin, bois gras & résineux qui est très-aisé à s'enflammer. En un instant le feu se communiqua à la cabane voi-

ſine, & de celle-ci à une autre; en ſorte que quoique par bonheur le vent ne fût pas fort, en peu de tems l'incendie devint ſi violent que pour l'arrêter & lui couper chemin, on fut obligé d'abattre deux cabanes d'un côté & deux d'un autre. Le Sergent ſe ſauva dans l'état où il étoit, ſans pouvoir rien tirer de chez lui; à l'égard des cabanes, on en compta onze de brûlées ou d'abattues. Le Commandant ne penſa point à les faire rétablir, parce qu'il ſongea dès-lors à tranſporter encore une fois la Colonie, & à faire un troiſiéme établiſſement.

Une nouvelle raiſon l'y détermina. Quoiqu'on eût très-grand ſoin en France d'envoyer en abondance à la Colonie des proviſions de toute eſpéce, ces attentions ne purent cependant empêcher que la diſette ne s'y fît ſentir. Elle fut ſi grande que le Commandant ſe vit obligé d'envoyer les Soldats, les Ouvriers, les Officiers mêmes chez les Sauvages les plus voiſins de cette contrée, c'eſt-à-dire, chez les Billoxis & les Paskagoulas, qui les reçurent avec plaiſir & les nourrirent parfaite-

ment bien, non de pain à la vérité, mais de bon grut, & de ſagamité cuite avec force viande ou de l'huile d'ours. A l'égard des Conceſſionnaires, ils reſterent chacun chez eux, où il ne vivoient pas trop bien, réduits qu'ils étoient à quelques féves, & à des pois en petite quantité. Pour ſurcroît de maux il arriva ſur ces entrefaites un Vaiſſeau chargé de Negres, que l'on diſtribua à ceux qui pouvoient les nourrir. Enfin la famine fut ſi grande, qu'il mourut une infinité de perſonnes, les unes pour avoir mangé des herbes qu'elles ne connoiſſoient point, & qui au lieu de leur prolonger la vie, leur donnoient la mort, d'autres pour ne s'être nourries que des huitres qu'elles alloient ramaſſer au bord de la mer; la plûpart de ceux que l'on trouva morts auprès des tas de ces coquilles, étoient des Allemans. Enfin au milieu de ce fléau arriva la Vénus qui n'étoit chargée que de vivres, & qui fut ſuivie de deux autres Vaiſſeaux auſſi-tôt après. Alors chacun revint à ſon foyer; & l'on ſatisfit les Sauvages avec des marchandiſes qu'on leur donna. En même-

tems le Commandant fit faire au nouveau Billoxi un troiſiéme établiſſement, qui ayant été achevé en peu de tems, toute la Colonie s'y tranſporta, abandonnant le vieux Billoxi ; où ſon ſéjour n'avoit été marqué que par des événemens funeſtes.

CHAPITRE VIII.

Diſperſion des Conceſſionnaires ; établiſſement des poſtes François à la Louiſiane.

DEPUIS que l'on eut quitté le vieux Billoxi, la Colonie ſe trouvoit réunie ſur le même terrein dans le nouvel établiſſement qu'on avoit formé. Mais cette réunion ne fut pas de longue durée ; & le Commandant avec ſon Conſeil appréhendant qu'il n'arrivât encore quelque diſette pareille à celle qu'on venoit d'eſſuyer, ou même quelque choſe de pis, c'eſt-à-dire la peſte, on jugea qu'il étoit tems d'envoyer les Conceſſionnaires dans les ter-

reins respectifs qui leur avoient été accordés par la Compagnie. Ainsi chacun prit son parti, & l'on se sépara. Je vais marquer ici dans quelles contrées de cette grande Province chaque Concession fut établie alors, & à quelle distance elle est de l'embouchure du Fleuve S. Louis ; on sçaura par le même moyen de combien elle est éloignée de la Capitale, située à trente lieues au-dessus de l'entrée du Fleuve.

CONCESSIONS.

	lieues.
Celle de M. le Blanc, aux Yazoux	à 140.
Celle de Coly, aux Natchez, ...	à 130.
Celle de Law, aux Arcanças .	à 238.
Celle Dartaguette, au Bâton rouge	à 95.
Celle de Paris du Vernay, aux Bayagoulas . . .	à 59.
Celle de Meuze, à la Pointe coupée	à 80.
Celle de Villemont, dans la Riviere noire . . .	à 130.

Celle des Cleracs, aux Natchez . . . . . à 130.
Celle de Chaumont, aux Paſkagoulas . . . . . à 8.
lieues du vieux Billoxi.

Tels ſont les terreins qui furent alors établis, & qu'on crut qu'il étoit néceſſaire de faire valoir, afin que ceux auſquels ils avoient été accordés puſſent non-ſeulement en tirer de quoi vivre, mais même en fournir en payant en cas de diſette à ceux qui en auroient beſoin. A l'égard de quelques autres poſtes François qu'on a auſſi formés dans ce pays pour la ſûreté de la Province & des habitans, je parlerai de chacun en particulier dans la ſuite de ces Mémoires.

CHAPITRE IX.

Établiſſement de la Nouvelle Orléans ; deſcription de cette Capitale.

TANDIS que les Conceſſionnaires ainſi diſperſés en différens endroits de cette grande Province, travailloient à s'y établir, le Commandant reſté ſeul au nouveau Billoxi avec ſes troupes & les Officiers de la Compagnie, ſongeoit à procurer dans ce pays à la Colonie un établiſſement plus fixe & plus ſolide, que tous ceux qu'on avoit formés juſqu'alors. Dans ce deſſein il jetta les yeux ſur une contrée ſituée à trente lieues au-deſſus de l'embouchure du Fleuve; & il y envoya le Sr. de la Tour, Chef des Ingénieurs, avec ordre de choiſir dans ce petit canton un emplacement propre à bâtir une Ville digne de devenir la Capitale, & la ſource à laquelle toutes les autres

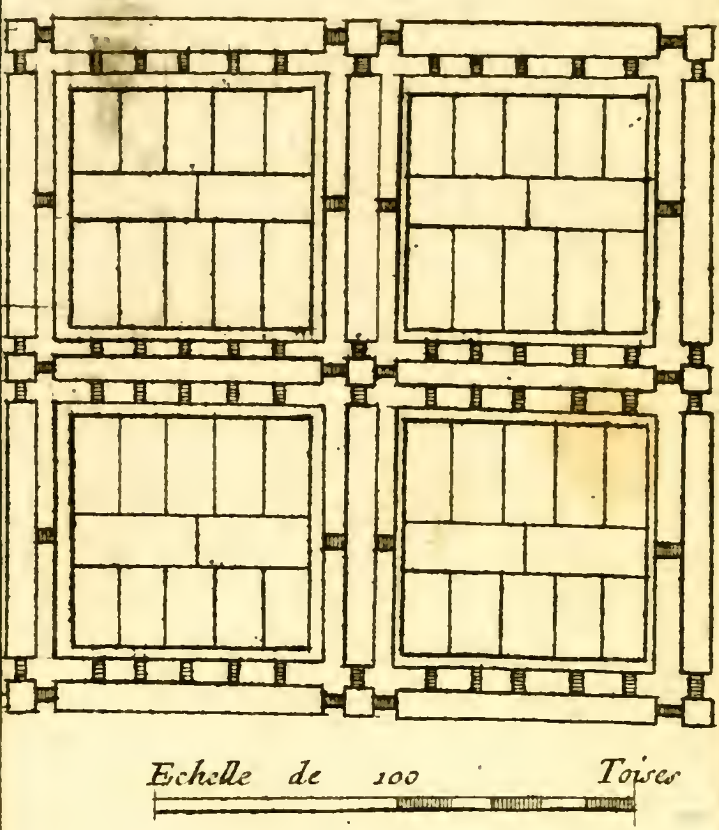

Disposition des quatre isles ou quartiers qui forment la Nouv.^lle Orleans avec leurs Parapets et les Fossés dont ils sont entourés

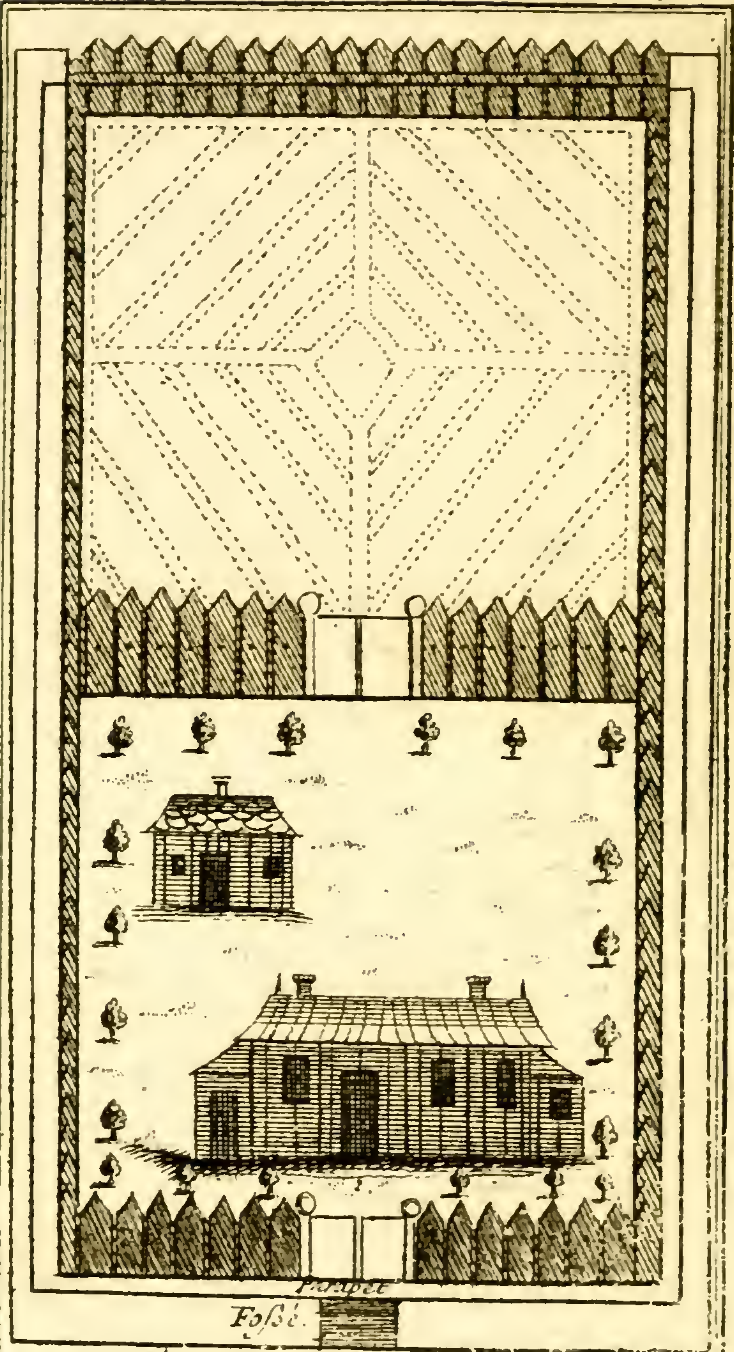

Terrein d'un Habitan en Elevation de dix toises de face sur vingt de profondeur.

habitations qui commençoient à ſe former puſſent avoir recours, pour en tirer du ſoulagement.

Le ſieur de la Tour ne fut pas plutôt arrivé dans cet endroit, qui ne conſiſtoit alors qu'en quelques habitations peu conſidérables diſperſées çà & là, & qui avoient été formées par quelques Voyageurs deſcendus des Illinois, qu'il y fit faire le long du Fleuve un défriché aſſez grand & aſſez vaſte, pour qu'il pût y mettre à exécution le plan qu'il s'étoit propoſé ; enſuite à l'aide de quelques Piqueurs il traça ſur le terrein les rues & les quartiers qui devoient compoſer la nouvelle Ville, & fit avertir que tous ceux qui voudroient avoir des emplacemens pour bâtir, euſſent à préſenter leur Requête au Conſeil. On donnoit à chaque habitant qui s'offroit, dix toiſes de face ſur vingt de profondeur & comme chaque quartier avoit cinquante toiſes en quarré, on conçoit qu'il devoit y avoir dans chacun douze habitans, dont les deux du milieu avoient dix toiſes de face ſur vingt-cinq toiſes de profondeur. Il fut ordonné que ceux qui obtiendroient de

ces emplacemens, ſeroient obligés de les fermer de paliſſades, & de laiſſer tout autour un terrein vuide de la largeur de trois pieds au moins, au pied duquel ſeroit creuſé un foſſé pour ſervir d'écoulement aux eaux du Fleuve dans la ſaiſon où il ſe déborde. Non-ſeulement le ſieur de la Tour ſe crut obligé de faire ordonner ces canaux, qui ſe communiquent les uns aux autres de quartier en quartier; mais même pour préſerver la Ville de l'inondation il fit élever au-devant, & proche d'une petite élévation qui conduit au Fleuve, une digue ou levée de terre, & fit creuſer au pied un pareil foſſé d'écoulement.

On étoit occupé de ces travaux, & il y avoit déja pluſieurs maiſons ou cabanes élevées, lorſque vers le mois de Septembre il ſurvint tout-à-coup un ouragan ſi furieux, qu'il renverſa en un inſtant les bâtimens & les paliſſades. A ce vent impétueux ſe joignit une pluie ſi abondante, que l'on ne pouvoit paroître un moment dehors ſans s'expoſer à être noyé. Un Vaiſſeau nommé l'Aventurier qui étoit alors mouillé

mouillé devant la Ville, quoiqu'il eût amené toutes ſes voiles, ſes vergues & ſes mâts, & qu'il fût fortement amarré à terre & dans le Fleuve, penſa périr vingt fois & être jetté à la côte. Enfin cette tempête étoit ſi terrible, qu'elle arrachoit les plus gros arbres, & que les oiſeaux ne pouvant ſe ſoutenir en l'air, ſe laiſſoient tomber dans les rues. En une heure ce vent fit deux fois le tour de la bouſſole. Enfin il ceſſa le troiſiéme jour, & l'on travailla à réparer ce que la tempête avoit endommagé. Cependant la nouvelle Ville commençoit à ſe peupler d'habitans; inſenſiblement on abandonnoit le nouveau Billoxi pour venir s'y établir : enfin le Commandant s'y rendit lui-même avec le Conſeil & les troupes; on ne laiſſa au nouveau Billoxi qu'un Officier avec un détachement pour garder ce poſte, & pour indiquer aux Vaiſſeaux qui viendroient de France le lieu de l'établiſſement de la Colonie. Lorſque l'on commença à jetter les fondemens de cette Capitale qui fut nommée la Nouvelle Orléans, les maiſons, comme je viens de le

dire, n'étoient que de véritables cabanes bâties de palissades, telles que celles du vieux & du nouveau Billoxi; il n'y avoit d'autre différence, sinon que dans ces deux derniers endroits les pieux étoient de pin, au lieu qu'à la Capitale ils étoient de cipre. Mais depuis qu'on a commencé à y faire de la brique, on n'y a plus bâti que de cette façon; ensorte qu'aujourd'hui le Gouvernement, l'Eglise, les Cazernes, &c. & presque toutes les maisons y sont de brique, ou moitié brique & moitié charpente.

Ce fut environ dans ce tems-là qu'arriva encore un troisiéme Vaisseau chargé de filles; mais celles-ci étoient plus distinguées que celles qui les avoient précédées, en ce qu'on les appelloit les filles de la Cassette, & cela parce qu'à leur départ de France elles avoient eu de la libéralité de la Compagnie une petite cassette de linge & d'habits, comme coëffes, chemises, bas, &c. d'ailleurs elles avoient le privilége d'être conduites par des Religieuses. Ces filles n'eurent pas le tems de s'ennuyer dans les maisons qu'on leur avoit don-

EXPLICATION
des Chiffres
1 Eglise St. Louis Paroisse
2 Les Capucins
3 Le Corps de Garde
4 La Prison
6 Place d'Armes
6 Cazernes
7 Intendance
8 Magazins
9 Quartiers des habitans
10 Gouvernement
11 Poudriere
12 Endroit ou etoit le Moulin
13 Briqueterie
14 Couvent des Urselines
15 Mouillage des Vaisseaux
16 Mouillage des Pirogues ou Bateaux
17 La Levée
18 Petit Bayou ou Lavoir
19 Le Marché
20 Fosse
21 Hôtel Dieu
11
20
12
Fleuve
Saint
Echelle

Plan de la N

nées pour logement à leur arrivée, & ne tarderent pas à trouver des maris.

L'égliſe Paroiſſiale de la Nouvelle Orléans eſt bâtie en face de la place d'armes, & eſt deſſervie par les RR. PP. Capucins; un d'eux eſt Vicaire général de M. l'Evêque de Québec.

A quelque diſtance de la Ville eſt une très-belle habitation, où demeurent les RR. PP. Jéſuites. Elle appartenoit autrefois à M. de Bienville, Commandant Général dans le pays, qui la leur a vendue.

On bâtit auſſi en brique hors de la Ville à droite un Couvent pour des Religieuſes Urſelines, qui ſe rendirent dans ce pays les unes après les autres, & qui s'y ſont enfin établies; elles s'y occupent à inſtruire la jeuneſſe & à apprendre à lire aux enfans. A côté de ce Couvent eſt un Hôtel-Dieu pour les Soldats deſſervi par ces bonnes Religieuſes. Cet Hôtel-Dieu a ſervi auſſi pendant quelques années pour les Bourgeois & Habitans, juſqu'à ce qu'enfin on en a fait un particulier pour eux.

Il y a dans cette Ville un Conſeil,

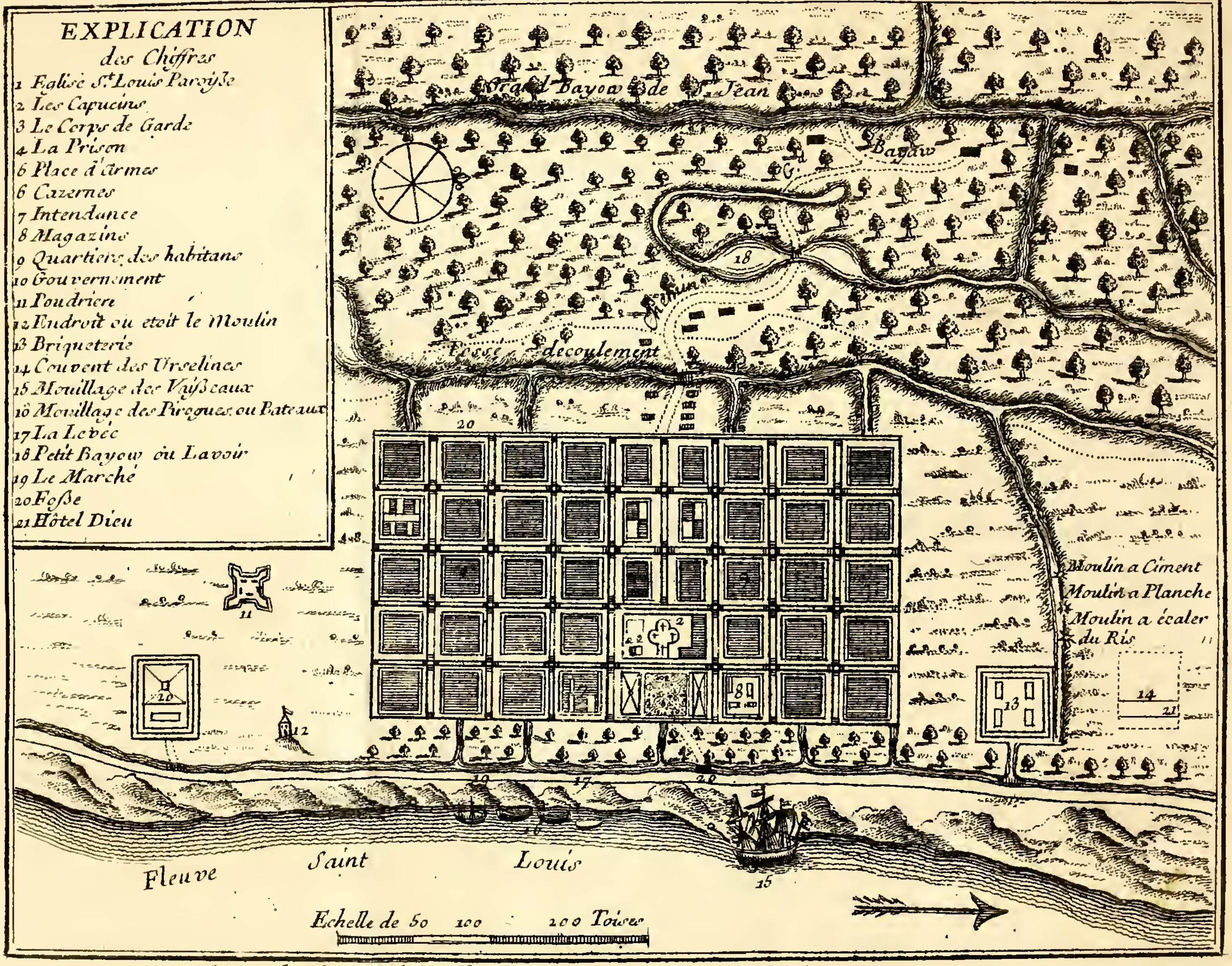

Plan de la Nouvelle Orleans Capitale de la Louisiane

nées pour logement à leur arrivée, & ne tarderent pas à trouver des maris.

L'égliſe Paroiſſiale de la Nouvelle Orléans eſt bâtie en face de la place d'armes, & eſt deſſervie par les RR. PP. Capucins; un d'eux eſt Vicaire général de M. l'Evêque de Québec.

A quelque diſtance de la Ville eſt une très-belle habitation, où demeurent les RR. PP. Jéſuites. Elle appartenoit autrefois à M. de Bienville, Commandant Général dans le pays, qui la leur a vendue.

On bâtit auſſi en brique hors de la Ville à droite un Couvent pour des Religieuſes Urſelines, qui ſe rendirent dans ce pays les unes après les autres, & qui s'y ſont enfin établies; elles s'y occupent à inſtruire la jeuneſſe & à apprendre à lire aux enfans. A côté de ce Couvent eſt un Hôtel-Dieu pour les Soldats deſſervi par ces bonnes Religieuſes. Cet Hôtel-Dieu a ſervi auſſi pendant quelques années pour les Bourgeois & Habitans, juſqu'à ce qu'enfin on en a fait un particulier pour eux.

Il y a dans cette Ville un Conſeil,

qui se tient ordinairement le mardi & le samedi. Il est composé de six Conseillers, un Procureur du Roi & un Intendant, qui est en même-tems Commissaire ordonnateur; il y a aussi un Greffier & un Sécretaire du Conseil: les procès s'y jugent sans Procureurs, sans Avocats, & par conséquent sans frais, sur le plaidoyé des Parties. Enfin cet endroit qui dans ses commencemens étoit à peine un bon Village, peut être appellé Ville à très-juste titre. Sur la levée à gauche, un peu plus haut que l'Intendance, est le marché; & vis-à-vis de la place du côté des magasins est l'endroit du mouillage des Vaisseaux, qui y abordent presque jusqu'à toucher la terre. Il y a aussi une prison bâtie vis-à-vis de la place; & à côté est le corps de garde. A l'égard du magasin à la poudre, il est éloigné de la Ville pour n'être point exposé au feu. En un mot on peut dire, qu'il ne manque à cette Capitale que des fortifications, ausquelles on n'a point encore travaillé; du reste il s'y trouve de très-beaux bâtimens en brique, & très-grand nombre de maisons à quatre & cinq étages.

CHAPITRE X.

De la Monnoie du Pays.

LORQU'EN 1716. la Compagnie commença à envoyer du monde à l'Iſle Dauphine, & enſuite au vieux & nouveau Billoxi, on ne voyoit preſque point d'argent dans le Public; il n'y avoit que de l'argent d'Eſpagne, ou quelque argent blanc de France que des particuliers avoient apporté avec eux, & dont ils achetoient des anciens habitans du lieu quelques petits agrémens, tels que de la ſalade, du lait qui s'eſt vendu à l'Iſle Dauphine juſqu'à quarante ſols le pot, &c.

A l'égard des marchandiſes de la Compagnie, elles ne ſe payoient point en argent. Lorſqu'on en avoit beſoin, on faiſoit un mémoire ou état de ce que l'on vouloit avoir; & on le préſentoit à un des Directeurs de la Compagnie, qui après avoir retranché ce qu'il

jugeoit à propos, le signoit d'un Bon pour le Magasinier. Alors on alloit au magasin prendre ce qui étoit porté sur cet état ; & le montant de ces effets étoit diminué sur les appointemens qu'on devoit toucher. En un mot les billets des Officiers, Commis & Employés avoient dans ce tems-là cours dans le Public, & l'on s'en servoit au lieu d'argent.

Dans la suite lorsque tout le monde fut réuni dans la Capitale, comme les habitans de cette Province ne pouvoient pas être participans du bonheur dont jouissoient ceux qui vivoient dans le Royaume, de faire fortune par les billets de banque qui étoient alors fort en vogue, on voulut bien du moins leur en faire d'une autre espéce, & on leur fabriqua de l'argent de carte. Il y en avoit depuis cinq sols jusqu'à cinquante livres ; & sans qu'il fût nécessaire de sçavoir lire, à la seule inspection, on connoissoit de quelle valeur étoit la carte par la façon dont elle étoit taillée. Au milieu de cette carte étoit l'empreinte des armes du Roi accompagnées, d'un côté du numéro de la car-

te, & de l'autre des chiffres du livre du Teneur; au-deſſous étoit marquée la valeur en ces termes, *Bon pour*, &c. Ces cartes étoient ſignées du Tréſorier du Commandant & du Commiſſaire ordonnateur; & il étoit défendu de les refuſer dans le commerce, même ſur les Vaiſſeaux du Roi ou de la Compagnie. Cependant malgré cette précaution qu'on avoit priſe de deux différentes ſignatures, il eſt certain que l'on contrefit de cette monnoie de carte, même pour une ſomme aſſez conſidérable.

A peine avoit-elle été inventée, qu'il arriva dans le pays une autre petite monnoie de cuivre rouge. Elle portoit d'un côté deux L en ſautoir, & de l'autre cette légende, *Colonie Françoiſe.* Cette monnoie de cuivre ſe fabriquoit à la Rochelle.

J'ai dit qu'il n'étoit pas libre, même aux Vaiſſeaux, de refuſer cet argent de carte; après tout ils n'avoient aucun intérêt à le faire, puiſque lorſqu'ils étoient prêts à repaſſer en Europe, en rapportant au tréſor de la Compagnie la ſomme qu'ils avoient en carte, on

leur en délivroit la valeur en lettres de change payables en France. Mais il n'en étoit pas de même des particuliers qui vouloient retourner dans leur patrie : soit pour les engager à demeurer dans le pays, ou pour quelqu'autre raison, on les obligeoit d'échanger leur argent de carte pour des piastres d'Espagne ; & on perdoit beaucoup à cet échange. En 1728. du tems de la Compagnie, la piastre qui ne valoit que cinq livres argent de France, étoit évaluée à dix écus en carte ; mais dix ans après, lorsque la Compagnie eut remis au Roi son privilége, la piastre ne se vendoit plus en carte que sept livres dix sols. A présent on m'a assûré, qu'un Commissaire du Roi, Intendant de Marine, étant passé dans cette Colonie, en avoit fait disparoître l'argent de carte, & que l'on n'y recevoit plus que de l'argent de France.

Au reste on doit observer que l'argent, quel qu'il soit, ne peut être d'usage dans ce pays qu'à ceux qui vivent dans la Capitale ou aux environs. A l'égard des habitans qui sont établis dans des postes éloignés, je n'ai jamais

vû que l'argent leur fût néceſſaire ; tout leur commerce avec les Sauvages ſe fait par échange. Mais il eſt tems que je parle de ces différens poſtes qui ont été formés dans l'intérieur de ce pays, ſoit pour ſa ſûreté, ou pour l'utilité de ceux qui y ont des habitations.

CHAPITRE XI.

Du poſte de la Baliſe.

APRE'S que le ſieur de la Tour eut tracé, ainſi que je l'ai dit plus haut, le plan de la Nouvelle Orléans, il deſcendit à l'embouchure du Fleuve S. Louis avec le ſieur de Paugé ſecond Ingénieur, qu'il chargea d'établir en cet endroit un poſte nommé la Baliſe, pour ſervir de guide aux Vaiſſeaux qui voudroient remonter le Fleuve. Cette entrepriſe ſe fit en 1722. On choiſit pour cela une eſpéce d'amas de gros arbres, de cannes & de brouſſailles, que dans les hautes eaux le Fleuve a chariés

à ſon embouchure, & qui s'étant raſſemblés au bout d'une pointe à gauche en entrant, y ont formé un terrein aſſez vaſte. Sur cette langue de terre il ſe trouve un trou, dont on a pluſieurs fois ſondé la profondeur ſans qu'on ait jamais pû en venir à bout. Ce qu'il y a de ſingulier, eſt que ſi l'on met dans ce trou une canne longue, droite & peſante par un bout, & qu'enſuite de toute la force du bras on la précipite dans cet abîme, elle en reſſort un quart-d'heure après, & s'élance en l'air preſque à perte de vûe avec autant de rapidité qu'une fleche.

Ce fut ſur ce terrein que le ſieur de Paugé fit bâtir un Fort, qui a beaucoup coûté à la Compagnie; auſſi n'y a-t-il pas une ſeule paliſſade de miſe ſur ce terrein qui n'ait été enfoncée à coups de mouton, & tout l'ouvrage eſt conſtruit ſur pilotis. Il y a une belle batterie de canon, qui bat ſur le mouillage des Vaiſſeaux, & qui défend l'entrée du Fleuve. L'Egliſe, les Caſernes, le magaſin, le logement du Capitaine Commandant, tout eſt bâti en charpente & ſur ſole.

On conçoit par ce que je viens de dire, que ce poſte n'a pas ſeulement été établi pour indiquer l'embouchure du Fleuve aux Vaiſſeaux qui viennent de France, mais encore pour en fermer l'entrée aux Etrangers & aux ennemis ; auſſi y tient-on toujours une compagnie de Soldats avec un Capitaine pour le garder. Cette garniſon y eſt aſſez bien pendant l'hiver, où elle ne manque point de gibier ; mais dès le commencement du printems & pendant l'été elle eſt obligée d'aller chercher aſſez loin dans le Continent juſqu'à de l'eau pour boire, parce qu'alors elle eſt ſaumâtre à l'embouchure du Fleuve. Il eſt vrai que la pêche y eſt abondante en tout tems ; mais la viande eſt toujours plus nourriſſante que le poiſſon : auſſi a-t-on ſoin de mariner des cuiſſes d'oies, de canards, de ſarcelles, d'outardes, quelquefois de grues, qui avec un peu de lard ſalé ſervent à paſſer la ſaiſon des chaleurs. Les légumes ne viennent pas même des mieux dans ce poſte : quelques-uns cependant y élevent des choux de Milan ; mais il eſt rare d'y en voir de pommés.

CHAPITRE XII.

Du poste des Natchez, ou du Fort Rosalie.

CE poste est éloigné de cent lieues de la Capitale en remontant le Fleuve S. Louis; & dès l'année 1717. avant qu'il fût encore arrivé aucun Concessionnaire dans la Province, il avoit commencé d'être établi par les sieur Hubert & le Page. Ce dernier avoit déja commencé à cultiver un terrein à une lieue & demie de l'endroit où la Capitale est aujourd'hui située; mais il l'abandonna pour aller aux Natchez avec le sieur Hubert, & y fit une habitation. A l'égard de celui-ci, outre sa qualité d'habitant il avoit encore celle de Commissaire & Directeur. C'étoit un homme d'esprit, qui avoit choisi dans tout ce canton à une lieue du rivage du Fleuve l'endroit qu'il avoit crû le plus excellent, où il avoit for-

mé une habitation qu'il avoit nommée Ste. Catherine. Il eſtimoit fort ce poſte des Natchez, au point que lorſqu'il fut queſtion de faire un ſecond établiſſement, ſon avis fut de bâtir la Capitale dans ce canton, & de former ſeulement un entrepôt dans l'endroit où eſt aujourd'hui la Nouvelle Orléans. Le ſentiment de M. de Bienville Commandant prévalut, parce qu'étant fort ancien dans le pays, où il étoit venu avec ſon frere M. d'Hiberville fameux Navigateur, il étoit cenſé devoir mieux connoître que perſonne quel terrein étoit le plus convenable pour ce nouvel établiſſement. Le ſieur Hubert ne ſe rebuta point : il paſſa en France dans l'eſpérance d'y faire approuver ſes vûes; & ſon projet ayant en effet été goûté par le Miniſtre, il ſe diſpoſoit à retourner à la Louiſiane, lorſqu'il tomba malade & mourut. Après ſon décès, ſon habitation de Ste. Catherine paſſa au ſieur Coly, à qui elle fut vendue.

Comme ce terrein des Natchez eſt excellent, pluſieurs François, Soldats & Ouvriers, après avoir obtenu leur congé étoient allés s'y établir, & il s'y

formoit de tems en tems de nouvelles habitations. La plûpart achetoient leurs terreins des Sauvages de ce canton, qui étoient établis à cinq grands quarts de lieue du bord du Fleuve, où ils avoient cinq Villages éloignés l'un de l'autre d'une demi-lieue. Celui qu'on appelloit le grand Village, & où demeuroit le grand Chef de cette Nation, étoit bâti le long d'une petite riviere appellée la Riviere blanche. A l'Ouest de ce Village les François bâtirent un Fort élevé sur une colline, & le nommerent le Fort Rosalie. Ce n'étoit qu'un petit terrein de vingt-cinq toises de long sur quinze de large, fermé de palissades sans aucun bastion. En dedans vers la porte du Fort étoit placé le corps de garde, & à trois toises le long des palissades étoient les casernes des Soldats. A l'autre bout vis-à-vis de la porte on avoit élevé une cabane, pour servir de logement à l'Officier qui étoit de garde, & sur la droite en entrant étoit le magasin à poudre. La Compagnie entretenoit dans ce poste une compagnie de Soldats avec un Enseigne, un Sous-Lieutenant, un Lieutenant & un

Capitaine Commandant. Au Sud de ce Fort il y avoit une autre petite Nation ſauvage nommée les Tioux, qui traitoit volontiers avec les François; mais quelques années après elle abandonna ſon Village pour aller s'établir ailleurs, & avant que de le quitter, elle vendit ſon terrein à un des plus riches habitans du pays appellé le ſieur Rouſſin.

Il eſt certain que le terrein des Natchez eſt le meilleur que les François puiſſent ſe glorifier d'avoir dans toute la Province de la Louiſiane, tant par la bonté propre de ſon terroir, que parce qu'étant fort élevé, il eſt à couvert des inondations du Fleuve; ce qui n'empêche cependant pas qu'on n'y trouve une infinité de vallons & de plaines fertiles. Ce canton ſeroit très-bon à cultiver la vigne; elle y viendroit parfaitement bien, ainſi que le tabac, l'indigo, le froment, le lin, le chanvre, &c. on pourroit auſſi y élever des vers à ſoie, les bois étant remplis de mûriers, dont la feuille, comme je l'ai dit ailleurs, eſt beaucoup plus grande que celle des

nôtres. Il eſt vrai que ce poſte eſt un peu éloigné de l'eau ; mais on pourroit fort bien y remédier par des citernes: peut-être même ne ſeroit-il pas impoſſible d'y trouver des ſources. D'ailleurs les Sauvages de cette Nation paroiſſoient très-portés à vivre en bonne union avec les François, comme on a pû le remarquer par tout ce qui a précédé ; pour quelques marchandiſes qu'on leur donnoit, ils leur ſervoient de Chaſſeurs & même d'Eſclaves, ſoit pour piocher la terre, ou pour leur apporter du bois, de l'eau, & tout ce dont ils avoient beſoin. Enfin cet établiſſement commençoit à proſpérer, & l'on avoit lieu de ſe flatter qu'il deviendroit un jour très-floriſſant, lorſqu'un malheureux accident détruiſit en un inſtant de ſi belles eſpérances, comme je le dirai dans la ſuite.

CHAPITRE XIII.

Du Fort des Naquitoches.

LE Fort des Naquitoches eſt ſitué ſur la Riviere rouge, ainſi nommée à cauſe de ſon ſable qui eſt en effet de cette couleur ; c'eſt la même que le ſieur Joutel appelle dans ſa carte Riviere des Oumas. Elle eſt éloignée de ſoixante-quinze lieues du Fleuve ; & à la remonter, elle court dans l'Oueſt Nord-Oueſt. C'eſt à trente-cinq lieues au-deſſus de ſon embouchure dans le Fleuve S. Louis, qu'en 1715. on établit un poſte François. Le Fort eſt un quarré paliſſadé, où l'on tient une petite garniſon pour ſervir de barriere aux Eſpagnols, & les empêcher d'entrer dans la Louiſiane. En l'année 1722. le Commandant de ce poſte étoit le ſieur de S. Denis Chevalier de S. Louis, & couſin germain du Commandant de la Colonie. C'étoit un fameux Voyageur,

qui non-seulement avoit été au Mexique, mais qui avoit encore parcouru presque toutes les Nations barbares de ce grand Continent, dont il parloit fort bien les langues; du reste bon Capitaine & brave guerrier, chéri des François, aimé de tous les Peuples Sauvages qui étoient amis de la Nation, & redouté de ses ennemis.

Le terrein de ce poste n'est pas mauvais, & le tabac y vient assez bien: on remarque seulement qu'il semble rempli de salpêtre; ce qui donne lieu de croire que le terroir de ce canton est fort nitreux, & que l'on pourroit y établir avec succès une salpêtriere abondante. Ce poste est peu éloigné de quelques rochers, où il se trouve des mines d'argent. Un Voyageur Canadien nommé Bonhomme étant allé à la chasse de ce côté-là, & s'étant reposé deux jours à son cabanage, fit fondre de la terre de cette mine, & en rapporta un morceau gros comme un œuf, qui quoiqu'il ne fût pas bien purifié, paroissoit être de très-bon argent. A quarante lieues de ce poste, les Espagnols ont sur cette même Riviere

rouge un établiſſement qu'ils nomment les Cado-da-Kious, par où paſſerent les Compagnons du ſieur de la Salle après la mort de leur Chef.

CHAPITRE XIV.

Du poſte des Arcanças.

CE poſte n'eſt proprement qu'une ſuite de l'établiſſement que les François avoient formé autour de cette maiſon, où le ſieur Joutel & ſes Compagnons de voyage arriverent au mois de Juillet 1687. & où avant d'y arriver, ils apperçurent une croix plantée qui les conſola de leurs peines & de leurs fatigues. Depuis ce tems-là la Nation eſt toujours reſtée juſqu'ici en poſſeſſion de ce terrein; & lorſque M. le Blanc envoya prendre poſſeſſion de la Conceſſion qui lui étoit accordée ſur la riviere des Yazoux à cent quarante lieues de la Capitale, la petite garniſon que la Compagnie tenoit alors

à cet établissement, se retira au poste des Arcançás, qui dans ce tems-là avoit pour Commandant le sieur de la Boulaye. Il n'y a point de Fort dans cet endroit; on y trouve seulement quatre ou cinq maisons bâties de palissades, un petit corps de garde, & une cabane qui sert de magasin. Ce poste François a été établi, pour servir comme d'entrepôt à ceux qui montent de la Capitale aux Illinois.

Lorsqu'à la dispersion des nouveaux habitans de la Colonie, chacun des Concessionnaires alla prendre possession des terres qui lui avoient été accordées, les gens envoyés par le sieur Law vinrent s'établir environ à une lieue de ce poste des Arcançás dans la profondeur des bois, où ils trouverent une belle plaine entourée de vallons fertiles, & un petit ruisseau dont l'eau étoit très-claire & fort saine. Cette habitation commençoit à prospérer : on y avoit déja élevé des pavillons pour les Officiers, avec des cabanes pour les Ouvries qui, comme je l'ai déja dit, étoient tous Allemans, & dont la plûpart étoient mariés; on y avoit

même conſtruit de grands magaſins, & il y avoit lieu d'eſpérer que cette Conceſſion deviendroit au jour floriſſante, lorſque ceux qui la compoſoient ayant appris la diſgrace de leur Chef, ſe débanderent. La plus grande partie abandonna cet établiſſement, & revint à la Capitale dans la vûe de repaſſer en Europe; mais le Conſeil du pays s'étant oppoſé à cette réſolution, ils choiſirent à dix lieues de la Nouvelle Orléans un terrein où ils s'établirent chacun pour leur compte. Ce lieu qu'on nomme aujourd'hui les Allemans, avoit pour Commandant lorſque je quittai la Louiſiane, le ſieur d'Aringebourg: le terrein y étoit très-bien cultivé par les ſoins de ces nouveaux habitans, qui n'étoient nullement pareſſeux; & l'on pouvoit regarder cet endroit comme le jardin de la Capitale.

En 1721. quelques Viſionnaires ayant aſſûré à la Compagnie que dans cette riviere des Arcanças il y avoit un rocher d'Emeraudes, le ſieur de la Harpe Capitaine commandant y fut envoyé pour en faire la recherche. Il avoit avec lui un détachement de vingt-

deux hommes, avec le ſieur de Franchomme pour Lieutenant, & pour Sergent un nommé Beſſan ; & comme je ſervois alors à la Conceſſion des Yazoux en qualité de Lieutenant & d'Ingénieur, il me prit pour ſon Géometre. Nous remontames cette riviere l'eſpace de plus de deux cens cinquante lieues, ſans pouvoir découvrir ce tréſor prétendu, qui ſans doute n'exiſtoit qu'en idée ; nous avançames même encore par terre près de cinquante lieues plus haut dans le pays, juſqu'à ce que le murmure s'étant mis dans la troupe, le ſieur de la Harpe qui appréhendoit le même ſort qui avoit fait périr le ſieur de la Salle, prit le parti de retourner ſur ſes pas, & de regagner la Capitale. Si dans cette courſe nous n'eumes pas le bonheur de découvrir le rocher d'émeraudes qui nous l'avoit fait faire, nous eumes du moins la ſatisfaction de parcourir un très-beau pays, des plaines fertiles, de vaſtes prairies couvertes de bœufs, de cerfs, de biches, de chevreuils, de tortues, &c. nous y vîmes des rochers, les uns de très-beau marbre jaſpé, au

pied deſquels il y avoit des tables entieres taillées par la nature même, d'autres remplis d'ardoiſe, & de talc propre à faire de très-bon plâtre. Je ne doute pas même qu'il n'y ait des mines d'or dans cette contrée, puiſque nous y découvrimes un petit ruiſſeau, qui parmi ſes eaux roule des paillettes d'or. A quelque diſtance de ce ruiſſeau, on trouve dans la riviere même des Arcanças un bouillon d'eau ſalée, quoique cette ſource ſoit éloignée de la mer de près de trois cens lieues; il n'eſt pas douteux qu'avec du ſoin & du travail on ne pût en tirer du ſel.

CHAPITRE XV.

Du Fort des Illinois.

IL ſemble qu'il ſoit aſſez peu néceſſaire que je parle ici de ce Fort, qu'on a nommé le Fort S. Louis, puiſque l'on en trouve une deſcription dans le Journal du ſieur Joutel. Ce-

pendant j'ai crû qu'il n'étoit pas inutile de faire remarquer que depuis le tems auquel cet Auteur passa par cet endroit, c'est-à-dire, depuis 1687. ce poste a beaucoup changé de face; qu'au lieu que le Fort n'étoit alors construit que de pieux & de palissades, il est aujourd'hui tout bâti en pierres & bien fortifié ; qu'on y trouve de belles casernes & de beaux magasins, ainsi qu'une maison fort commode pour le Commandant, avec une garnison assez forte, beaucoup d'habitans, tant François que Canadiens, & une belle & grande Eglise. Elle est desservie par les Révérends Peres Jésuites, qui par leur zéle pour la propagation de la foi, leurs prédications & leurs bons exemples, sont venus à bout de convertir au Christianisme presque tous les Sauvages Illinois. Ces Peuples ne sont plus même aujourd'hui qu'une même Nation avec les Canadiens & les François, & il se fait tous les jours des alliances entre les uns & les autres.

L'hiver est très-rude dans cet endroit, comme je l'ai remarqué dans la premiere Partie de ces Mémoires; le Fleuve

Fleuve S. Louis y eſt quelquefois tellement glacé, qu'on peut le paſſer hardiment à pied ſur la glace d'un bout à l'autre. En 1719. on y envoya de France une compagnie de Mineurs commandée par le ſieur Renaud, pour y travailler aux mines d'argent & de plomb, & il eſt certain qu'elles furent ouvertes. Des raiſons que nous ignorons ont fait abandonner depuis cette entrepriſe. Du reſte il vient dans ce canton d'auſſi bon froment qu'en France ; & tous les ans des Voyageurs en deſcendent à la Capitale, où il ſe vend dix francs le quintal : ils en apportent auſſi des jambons, qui ſont excellens. On trouve dans ce pays beaucoup de caſtors, & une eſpéce de petit rat d'eau qu'on m'a dit être l'animal qui produit le muſc, ce que je n'oſe aſſûrer. En 1735. le ſieur Dartaguette commandoit dans ce poſte, qui eſt éloigné de la Capitale de cinq cens lieues ; il eſt ſitué par les quarante-cinq degrés de latitude Nord & par les deux cens ſoixante-ſeize de longitude.

CHAPITRE XVI.

Du poste des Missouris.

COMME on sçavoit que la Compagnie établie en France se prêtoit volontiers à toutes les propositions qu'on pouvoit lui faire pour l'avancement de la Colonie de la Louisiane, un Officier lui fit entendre qu'il seroit avantageux pour elle de former un poste sur la riviere des Missouris, dans le voisinage d'une Nation sauvage qui porte ce nom. Son projet fut agréé; on le nomma aussi-tôt pour aller commander dans ce poste, & il se rendit à la Nouvelle Orléans, où ayant fait voir ses ordres, on lui donna trois bateaux chargés de vivres, & de toutes les provisions nécessaires pour l'exécution de son entreprise : on y joignit quelques Soldats, tant pour lui servir de rameurs, que pour rester en garnison dans le Fort qu'il alloit construire.

Ils firent le voyage en 1720. & arriverent aux Miſſouris, qui les reçurent parfaitement bien, & leur céderent un terrein propre à faire leur nouvel établiſſement. Auſſi-tôt on y éleva un Fort de paliſſades, avec une cabane en dedans pour le Commandant & les Officiers, & une autre qui ſervoit de caſerne aux Soldats.

On étoit en paix dans ce nouveau poſte, & l'on y vivoit en très-bonne intelligence avec les Sauvages, lorſque le Commandant François qui avoit autrefois beaucoup parcouru ce pays, & parloit très-bien la langue de cette Nation, entreprit de perſuader à quelques-uns d'entr'eux de paſſer avec lui dans ſon pays, où il leur feroit voir, diſoit-il, tout ce qu'il y avoit de plus beau. En même-tems il leur racontoit mille merveilles de la France; en ſorte qu'à force de promeſſes & de préſens, il vint à bout d'engager onze de ces Sauvages à le ſuivre, avec la fille de leur grand Chef qui, diſoit-on, étoit ſa maîtreſſe. Le voyage étant ainſi décidé, ce Commandant s'embarqua dans quelques pirogues avec ces douze

Sauvages & un Sergent nommé Dubois, laissant le commandement du Fort & de la garnison à son Lieutenant ; ensuite descendant le Fleuve S. Louis, ils aborderent à la Nouvelle Orléans, où après quelques jours de repos ils s'embarquerent pour venir en France. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, que le Commandant se hâta de les faire passer à la Cour, où ils furent présentés au Roi ; de-là on les fit aller au bois de Boulogne, où ils chasserent un cerf à leur façon, c'est-à-dire, à la course : en un mot ils plurent à la Cour. Ils parurent ensuite à Paris, où ils danserent leurs danses sauvages sur le Théâtre Italien. La fille se fit Chrétienne, & fut baptisée à Notre-Dame ; après quoi elle fut mariée au Sergent Dubois, qui en faveur de cette alliance fut fait Officier & Commandant des Missouris. Quels avantages ne devoit-on pas attendre de la conversion de la fille du grand Chef de cette Nation barbare, & de son mariage avec un François ! Elle reçut des présens de toutes les Dames de la Cour & du Roi même : les Sauvages ses camarades ne fu-

rent pas non plus oubliés ; on leur donna de beaux habits bleus galonnés d'or, avec des chapeaux bordés. Enfin ils partirent très-contens, & ſe rendirent à l'Orient, où ils s'embarquerent pour retourner dans leur patrie. A l'égard du Commandant qui les avoit amenés, il reſta en France où il venoit d'être fait Chevalier de S. Louis, & y épouſa depuis une veuve très-riche.

Le paſſage de M. & de Madame Dubois en Amérique, ainſi que de leur ſuite, fut très-heureux : tous arriverent en bonne ſanté à la Nouvelle Orléans ; & pendant le tems qu'ils y demeurerent pour ſe repoſer, ils furent nourris & défrayés aux dépens de la Compagnie, qui leur fit fournir un bateau avec des Soldats & des Rameurs, pour les conduire à leur Village. Dans leur route ils paſſerent aux Natchez, de-là aux Arcanças, & arriverent enfin aux Miſſouris. Quelle joie pour ces Sauvages, de revoir leurs gens qu'ils avoient crûs perdus, revenir riches & comblés de préſens ! Il y eut à leur arrivée des danſes & des divertiſſemens dans tout le Village. Ma-

dame Dubois étoit au Fort, & alloit de tems en tems rendre visite à sa famille. Mais soit qu'elle n'aimât point son mari, soit que la maniere de vivre de sa Nation lui convint mieux que celle des François, à peine les bateaux qui les avoient amenés furent-ils partis, que les Sauvages massacrerent le sieur Dubois, & égorgerent toute la garnison, sans qu'il en échapât un seul homme; après quoi la Dame Dubois renonça au Christianisme, & reprit sa premiere maniere de vivre. Ainsi ce poste ne subsiste plus aujourd'hui.

CHAPITRE XVII.

Du Fort de la Mobile.

IL ne me reste plus à parler que d'un autre Fort nommé le Fort Louis de la Mobile, bâti par les François sur la riviere qui porte ce nom, & qui va se rendre à la mer dans la baie opposée à l'Isle Dauphine. Le Fort n'est éloigné de

cette Iſle que de quinze à ſeize lieues : il eſt conſtruit en brique & fortifié à quatre baſtions, ſelon la maniere de M. de Vauban, avec des demi-lunes, un bon foſſé, un chemin couvert & un glacis; on y trouve un magaſin, des caſernes pour les Soldats de la garniſon qu'on y entretient, & qui eſt toujours nombreuſe, & un pavillon pour le Commandant, qui en 1735. étoit le ſieur Dartaguette-Diron, Lieutenant de Roi dans cette Province.

J'avouë que j'ai peine à comprendre à quel deſſein ce Fort a été bâti, & quelle peut en être l'utilité : car quoiqu'il ſoit à cent vingt lieues de la Capitale en deſcendant le Fleuve, c'eſt de-là que l'on eſt obligé de tirer tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien de la garniſon, tant le terroir des environs eſt mauvais, étant par tout mêlé de ſable, & ne produiſant que des pins & des ſapins, avec quelques légumes qui n'y croiſſent pas des mieux. Auſſi y a-t-il fort peu d'habitans. Le ſeul avantage qu'on ait dans ce poſte, eſt d'y jouir d'un air fort doux & très-ſain, & d'avoir la facilité de trafiquer

avec les Espagnols qui en sont voisins. L'hiver n'y est pas fort rude ; aussi est-ce la saison qui y soit la plus commode, parce que l'on ne manque point alors de gibier. Mais en été les chaleurs y sont très-grandes, & tant qu'il dure, on n'y vit que de la pêche, qui est toujours abondante sur les côtes & dans les rivieres.

Tels sont en général les postes François où la Nation s'établit d'abord, & où l'on envoya des troupes ; on en forma depuis un nouveau à la Pointe coupée, dont je parlerai dans la suite. Je reviens à ce qui regarde la Capitale.

CHAPITRE XVIII.

Arrivée des Commiſſaires du Roi à la Nouvelle Orléans ; établiſſement d'un Conſeil dans cette Capitale.

TANDIS que la Colonie travailloit à s'étendre & à s'établir dans cette Province de la Louiſiane par les différens poſtes & les divers établiſſemens qu'elle y formoit, la Capitale s'augmentoit chaque jour par le nombre des nouveaux habitans, qui venoient y prendre des emplacemens & y bâtir. On y éleva d'abord, comme je l'ai dit, de très-belles maiſons de charpente : on en fit enſuite de briques ; mais en général toutes ſont bâties ſur ſole. En un mot la Nouvelle Orléans commençoit à prendre une forme de Ville & à ſe peupler, lorſqu'en 1722. on vit arriver dans cette Capitale deux Commiſſaires du Roi,

envoyés par Sa Majesté pour y rendre la justice. Ils étoient partis de France sur le Vaisseau la Vénus, qui ayant abordé à l'Isle aux Vaisseaux, & un bateau étant venu prendre à bord les deux Commissaires, les porta de-là au Bayon S. Jean, d'où ils se rendirent à pied à la Ville, où ils firent leur entrée aussi à pied accompagnés de deux RR. PP. Capucins. Leur arrivée causa d'autant plus de surprise, que l'on ne s'y attendoit point. Ces deux Commissaires étoient les sieurs du Sausoy & de la Chaise. A peine furent-ils arrivés à leur Hôtel, qui n'étoit encore alors qu'une simple maison de charpente bâtie sur sole, entourée de planches & couverte d'écorces de cipres, qu'ils y furent complimentés par le Commandant général du pays & par-tout l'Etat major; après quoi ils entrerent aussi-tôt en exercice de leur Charge. Il est inutile que j'entre ici dans le détail des plaintes sans nombre qui furent alors portées à leur Tribunal; il suffit de dire à leur louange, qu'ils rendoient justice à tout le monde avec la plus parfaite égalité.

Les Soldats entr'autres de la garniſon des Yazoux, où M. le Blanc & ſes Aſſociés avoient un établiſſement, en reſſentirent les effets : car leur ayant fait repréſenter les vexations, injuſtices & monopoles que leur Commandant exerçoit contre eux, non-ſeulement ils en furent dédommagés par une amende qu'il fut condamné à leur payer ; mais cet Officier eut encore l'affront d'être caſſé. En un mot tous les habitans de la Colonie béniſſoient le Ciel & le Roi de l'arrivée de ces Commiſſaires ; & ſi la joie qu'ils en reſſentoient fut un peu troublée par la mort d'un des deux, je veux dire du ſieur du Sauſoy, qui étant tombé malade du pourpre, fut enlevé en trois jours, ils en furent conſolés par celui qui leur reſtoit, dont la juſtice exacte ne ſe démentit jamais, & qui de Commiſſaire du Roi étant devenu Ordonnateur du Conſeil, leur fit reſſentir juſqu'à ſa mort des effets de ſon équité.

Peu de tems après l'arrivée des Commiſſaires du Roi, le Vaiſſeau la Galatée vint mouiller devant la Capitale, amenant de France pluſieurs perſonnes deſ-

tinées à former le Conseil qu'on vouloit y établir. Les principaux de ces Conseillers étoient les sieurs de Brulé, Pery, Fazenda & Fleuriot, dont le dernier outre la qualité de Conseiller, avoit encore celle de Procureur du Roi. Dans la suite il en arriva encore quelques autres; en sorte qu'insensiblement le Conseil se trouva complet. Il ne manquoit plus après cela à cette Ville qu'un Lieutenant de Police, qui y est absolument nécessaire.

CHAPITRE XIX.

Premieres hostilités des Sauvages contre les François; un parti de Chicachas surprend une cabane Françoise.

CE fut aussi dans ce tems-là, c'est-à-dire en 1722. que commencerent les hostilités des Sauvages contre les habitans de la Colonie. A cent soixante-douze lieues de l'embouchure du

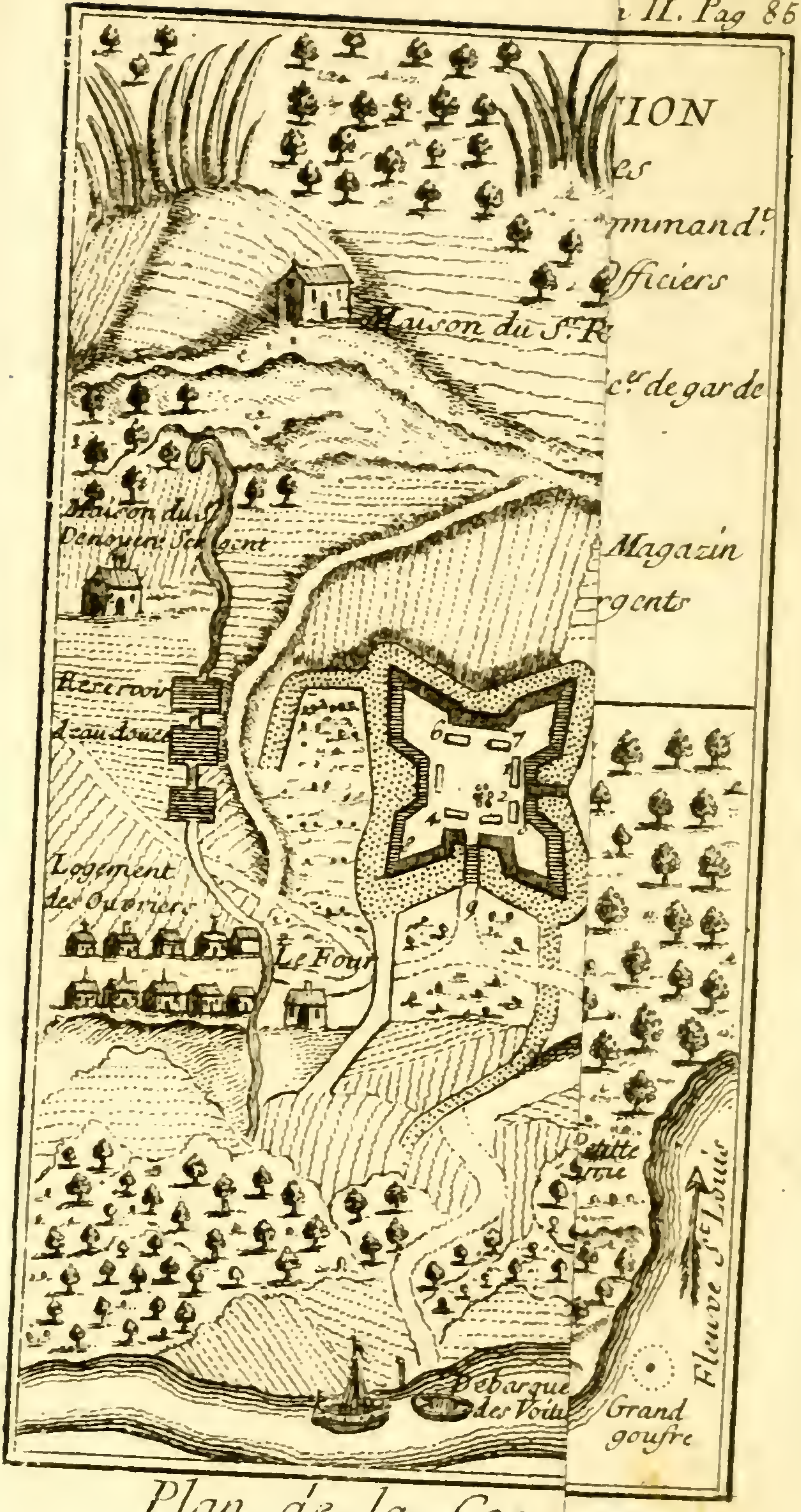

Plan de la Conce

Fleuve S. Louis on trouve une riviere appellée des Yazoux, où M. le Blanc & ſes Aſſociés avoient, comme je l'ai dit, une Conceſſion ſituée à cinq lieues au-deſſus de l'endroit où cette riviere va perdre ſes eaux dans le Fleuve. Ce poſte étoit fort joli, & on y avoit bâti un Fort pour le mettre à l'abri des inſultes des Sauvages. Cependant deux Sergens de la garniſon ayant choiſi dans les environs chacun un terrein qu'ils faiſoient valoir pour leur compte, y éleverent des cabanes, où ils s'obſtinerent à vouloir coucher, malgré ce qu'on leur repréſenta pluſieurs fois, qu'il pourroit leur arriver quelque accident, s'ils paſſoient la nuit hors du Fort.

Ce malheur n'arriva que trop tôt pour un de ces deux Sergens nommé de Riter, dont la cabane étoit la plus éloignée du Fort, & bâtie ſur un terrein un peu élevé. Il étoit couché une nuit avec ſa femme & un fils qu'il avoit âgé de quinze à ſeize ans, lorſqu'à la clarté de la Lune un parti de dix ou douze Sauvages ſe gliſſa ſans bruit dans ſa cabane, dont la porte n'étoit fermée

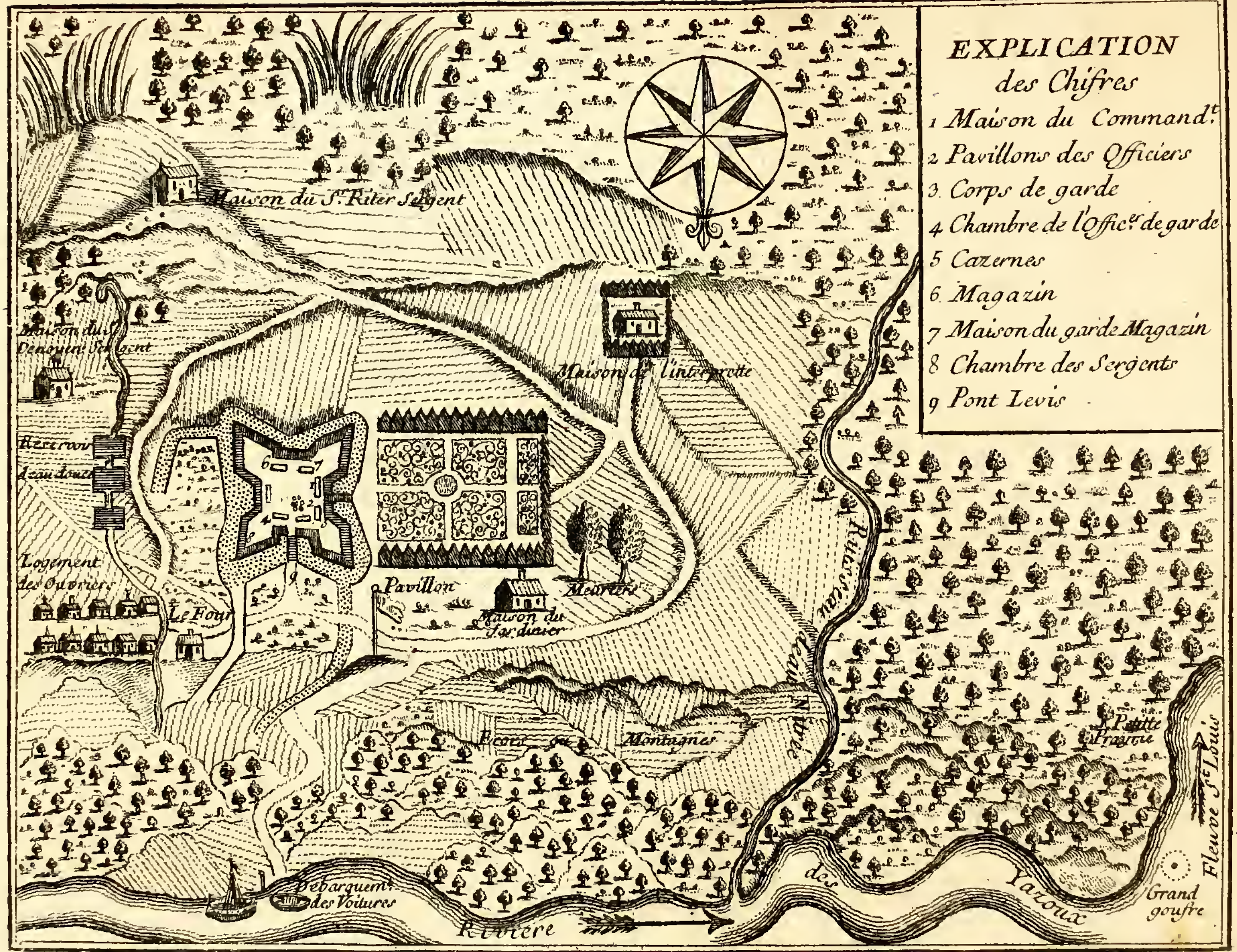

Plan de la Concession de M. Le Blanc et associes aux Yazoux

Fleuve S. Louis on trouve une riviere appellée des Yazoux, où M. le Blanc & ſes Aſſociés avoient, comme je l'ai dit, une Conceſſion ſituée à cinq lieues au-deſſus de l'endroit où cette riviere va perdre ſes eaux dans le Fleuve. Ce poſte étoit fort joli, & on y avoit bâti un Fort pour le mettre à l'abri des inſultes des Sauvages. Cependant deux Sergens de la garniſon ayant choiſi dans les environs chacun un terrein qu'ils faiſoient valoir pour leur compte, y éleverent des cabanes, où ils s'obſtinerent à vouloir coucher, malgré ce qu'on leur repréſenta pluſieurs fois, qu'il pourroit leur arriver quelque accident, s'ils paſſoient la nuit hors du Fort.

Ce malheur n'arriva que trop tôt pour un de ces deux Sergens nommé de Riter, dont la cabane étoit la plus éloignée du Fort, & bâtie ſur un terrein un peu élevé. Il étoit couché une nuit avec ſa femme & un fils qu'il avoit âgé de quinze à ſeize ans, lorſqu'à la clarté de la Lune un parti de dix ou douze Sauvages ſe gliſſa ſans bruit dans ſa cabane, dont la porte n'étoit fermée

que d'un ſimple morceau de tapiſſerie. Ils ne purent cependant le faire ſi ſecrettement, qu'à leur arrivée le Sergent ne ſe réveillât. Auſſi-tôt il porta la main à la ruelle de ſon lit, prit un fuſil qu'il y trouva ; & après avoir demandé pluſieurs fois qui va là, voyant que perſonne ne lui répondoit, il voulut tirer. Mais par malheur de ſept ou huit fuſils qu'il avoit, qui tous étoient chargés excepté un ſeul, il avoit choiſi précisément celui-ci ; en ſorte que les Sauvages ne voyant aucun effet de ſon arme, & ne voulant pas lui donner le tems d'en changer, ſe jetterent ſur lui, l'arracherent de ſon lit, & le traînerent au milieu de ſa cabane, où après lui avoir levé la chevelure, ils lui donnerent dans le dos un coup de caſſe-tête à fleur de lys, qui le perçá de part en part.

Tandis que les uns étoient occupés à traiter ainſi ce malheureux, quelques autres s'étant ſaiſis de la femme, l'emmenerent hors de la cabane proche d'une ravine, en intention de la faire Eſclave & de la conduire à leur Village. Cependant le bruit avoit ré-

veillé le fils du Sergent, qui s'étant levé nud en chemiſe, gagna la porte & ſe ſauva vers le Fort, en criant de toutes ſes forces pour appeller du ſecours. Un des Sauvages s'en apperçut, & courant après lui, il lui tira une fléche qui lui perça le poignet. L'enfant tomba par terre, & le Sauvage fut auſſi-tôt ſur lui en intention de lui lever la chevelure; mais comme ſa peau étoit trop tendre & trop délicate pour ſouffrir cette opération, il ne l'emporta que par lambeaux. Il voulut auſſi lui couper la gorge; mais par bonheur il ne lui coupa que la peau du goſier. Pendant cette cruelle exécution, ſoit que l'enfant fût tombé en foibleſſe, ou bien qu'il contrefît le mort, il ne cria point; ce qui lui ſauva la vie: car le Sauvage croyant l'avoir égorgé, le laiſſa ſur la place nageant dans ſon ſang, & retourna à la cabane.

D'un autre côté la femme du Sergent qu'ils avoient conduite proche d'une ravine, ne ſe voyant gardée que par deux Sauvages, & ne doutant point que ſon mari & ſon fils n'euſſent été maſſacrés par ces barbares, réſolut de

venger leur mort, & de s'exposer plutôt à toute la fureur de leurs meurtriers, que de se voir conduire en esclavage. En sortant de la cabane, elle s'étoit saisie d'un couteau bûcheron (*a*) qu'elle avoit eu l'adresse de glisser le long de son bras dans la manche de sa chemise. Elle le tira au moment que ses gardiens y pensoient le moins, & en déchargea un coup si furieux sur l'un des deux, qu'elle le jetta mort à ses pieds. Elle redoubla, & porta à l'autre un coup qui ne fut pas si heureux que le premier, & qui lui fit seulement une blessure assez profonde. Le Sauvage cria, & ses gens étant accourus à son secours, tuerent cette brave femme à coups de fléches.

Cette expédition ne put cependant se faire si paisiblement, que l'autre Sergent nommé Desnoyers, qui étoit de même couché dans sa cabane peu éloignée du lieu où se passoit cette sanglante tragédie, n'en fût éveillé; il se leva, & entendant du bruit vers la cabane de

(*a*) Grand couteau à gaine fort long & fort large.

Riter, il tira un coup de fuſil qui mit l'alarme au Fort. Auſſi-tôt il en ſortit un détachement de Soldats armés, qui courant au bruit, rencontrerent ſur leur route le fils du Sergent, que deux d'entr'eux porterent au corps de garde. Cependant le coup de fuſil qui avoit ſervi de ſignal aux troupes pour ſortir du Fort, avoit de même averti les Sauvages de ſe retirer; ils le firent au plus vîte, emportant avec eux tout ce qu'ils purent enlever de la cabane. Les Soldats y étant arrivés, trouverent le malheureux Sergent étendu par terre, nud & ſans chemiſe, & baigné dans le ſang qui ſortoit de ſes bleſſures. On l'enleva, & l'ayant mis ſur un brancard, on le porta au Fort dans le corps de garde où étoit ſon fils, qui voyant l'empreſſement du ſieur Bailly Chirurgien de cette Conceſſion à donner du ſoulagement à ſon pere, malgré l'état où il étoit, ne put s'empêcher de s'écrier: » Hélas, Meſſieurs, ſecourez-moi le » premier; mon pere eſt vieux & ne » peut en réchapper, au lieu qu'étant » jeune, il y a encore en moi de la reſ» ſource. « Le Commandant du Fort

ne voulut point permettre que le Chirurgien sondât les plaies des deux blessés, ni qu'il leur appliquât aucun reméde ; lui-même fut leur Esculape. Il avoit une espéce de pierre de couleur de chair de la grosseur d'une noix de galle : il la fit tremper pendant quelque tems dans de l'eau tiéde, à laquelle elle communiqua sa couleur ; ensuite ayant fait seringuer de cette eau dans les blessures du pere & du fils, & les ayant fait bander avec des compresses, sans ôter ces mêmes compresses, & en les imbibant seulement de cette eau de cinq heures en cinq heures, au bout de huit jours l'un & l'autre se trouverent parfaitement guéris, sans qu'il leur restât autre chose de leurs plaies que les cicatrices. Le Chirurgien n'eut d'autre part à cette cure, que d'avoir recousu la peau du col de l'enfant.

Cependant le détachement qui étoit orti du Fort, s'étoit mis à la poursuite des Sauvages ; mais quelque diligence qu'il pût faire, il lui fut impossible de les atteindre : d'ailleurs il fut surpris d'un orage accompagné d'une

pluie violente, qui l'obligea de revenir ſur ſes pas beaucoup plutôt qu'il n'auroit fait. Sur la route les Soldats retrouverent pluſieurs des effets volés dans la cabane du Sergent, comme poëles, chaudrons, &c. que les Sauvages avoient abandonnés ſur le chemin. Ils rencontrerent auſſi pluſieurs de ces bois gravés dont j'ai parlé ailleurs, répandus çà & là ſur le terrein, par où l'on connut que c'étoit un parti des Chicachas qui avoient fait ce coup. On trouva encore la femme du Sergent Riter, & auprès d'elle le corps du Sauvage qu'elle avoit tué de ſa propre main; mais ces deux cadavres n'avoient plus de cheveux, les Sauvages leur ayant levé la chevelure avant leur départ, pour ne point laiſſer de trophée à leur ennemi.

Il y avoit alors au Fort un Sauvage Illinois, qui voyant revenir les François ſans avoir pû joindre les ennemis, voulut ſe charger lui-même de les venger. Il demanda pour cela de la poudre & du plomb au Garde-magaſin de la Conceſſion; & en ayant obtenu, il partit lui ſeul, & revint trois jours

après, rapportant trois chevelures qu'il avoit levées à trois Sauvages qu'il avoit tués à leur mode, c'est-à-dire, en les surprenant endormis, ou lorsqu'ils y pensoient le moins. De ces trois Sauvages tués, l'un étoit celui qui avoit été blessé par la femme du Sergent Riter; les deux autres étoient deux Sauvages de ses camarades, qu'on lui avoit donnés pour l'accompagner & pour lui aider à marcher. L'Illinois fut récompensé de sa bravoure, & parut content des présens qu'il reçut à cette occasion.

Environ quinze jours après ce funeste accident arrivé la veille de la Pentecôte, on vit venir au Fort, ou les mêmes Sauvages qui avoient exécuté un coup si noir, ou du moins des Sauvages de la même Nation, qui apportoient le Calumet au Commandant avec des présens. Ils furent fort bien reçus; on leur fit même voir le Sergent blessé avec son fils. Mais soit qu'il fût saisi d'une telle visite, soit que sa blessure se rouvrît à la vûe de ses assassins, il fut pris aussi-tôt d'une fiévre chaude, qui l'enleva trois jours après.

Le fils en réchappa ; & par la protection de l'illuſtre Maître dans la Conceſſion duquel il ſervoit, il obtint les Invalides, où il entra l'année ſuivante.

CHAPITRE XX.

Un des Directeurs de la Conceſſion de Ste. Catherine bleſſé par les Sauvages Natchez.

CET acte d'hoſtilité de la part des Chicachas fut ſuivi peu de tems après d'un autre accident, qui fit voir que les Natchez n'étoient pas beaucoup mieux diſpoſés à l'égard de la Nation. Les établiſſemens qui s'étoient faits parmi les Sauvages qui portent ce nom, ne s'étoient point formés de la même maniere que dans tous les autres cantons de la Province, où pour avoir une habitation, après avoir choiſi tel terrein qu'on vouloit, il ſuffiſoit de préſenter ſa Requête au Conſeil, qui ne

manquoit jamais de la signer après y avoir mis certaines clauses ; cet acte tenoit lieu de contrat de vente & de titre pour posséder légitimement les terreins qui avoient été cédés. Au contraire ceux qui s'établirent les premiers aux Natchez, achetoient le terrein qu'ils vouloient occuper des Sauvages mêmes du lieu, qui par ce commerce se lioient avec les François, s'attachoient à eux, & devenoient leurs amis.

Les choses étoient en cet état, lorsque l'inconstance ou la malignité de ces Barbares donna lieu à un événement dont les suites furent très-funestes : peut-être aussi le sieur Guenote s'attira-t-il le malheur qui lui arriva ; du moins soupçonna-t-on qu'il n'avoit été attaqué, que pour avoir causé quelque mécontentement à quelques-uns des Sauvages Natchez établis au Village de la Pomme. Il étoit un des Directeurs de la Concession de Ste. Catherine, & étoit allé dîner un jour chez le Commandant du Fort Rosalie, lorsque s'en revenant le soir au travers des bois, un Sauvage lui tira un coup de fusil, dont la balle le blessa au bras

du
de
Terre blanche
Maison du Sr. Rousin
Batture de Sable

manquoit jamais de la ſigner après y avoir mis certaines clauſes ; cet acte tenoit lieu de contrat de vente & de titre pour poſſéder légitimement les terreins qui avoient été cédés. Au contraire ceux qui s'établirent les premiers aux Natchez , achetoient le terrein qu'ils vouloient occuper des Sauvages mêmes du lieu , qui par ce commerce ſe lioient avec les François , s'attachoient à eux , & devenoient leurs amis.

Les choſes étoient en cet état , lorſque l'inconſtance ou la malignité de ces Barbares donna lieu à un événement dont les ſuites furent très - funeſtes : peut - être auſſi le ſieur Guenote s'attira-t-il le malheur qui lui arriva ; du moins ſoupçonna-t-on qu'il n'avoit été attaqué , que pour avoir cauſé quelque mécontentement à quelques-uns des Sauvages Natchez établis au Village de la Pomme. Il étoit un des Directeurs de la Conceſſion de Ste. Catherine , & étoit allé dîner un jour chez le Commandant du Fort Roſalie , lorſque s'en revenant le ſoir au travers des bois , un Sauvage lui tira un coup de fuſil , dont la balle le bleſſa au bras

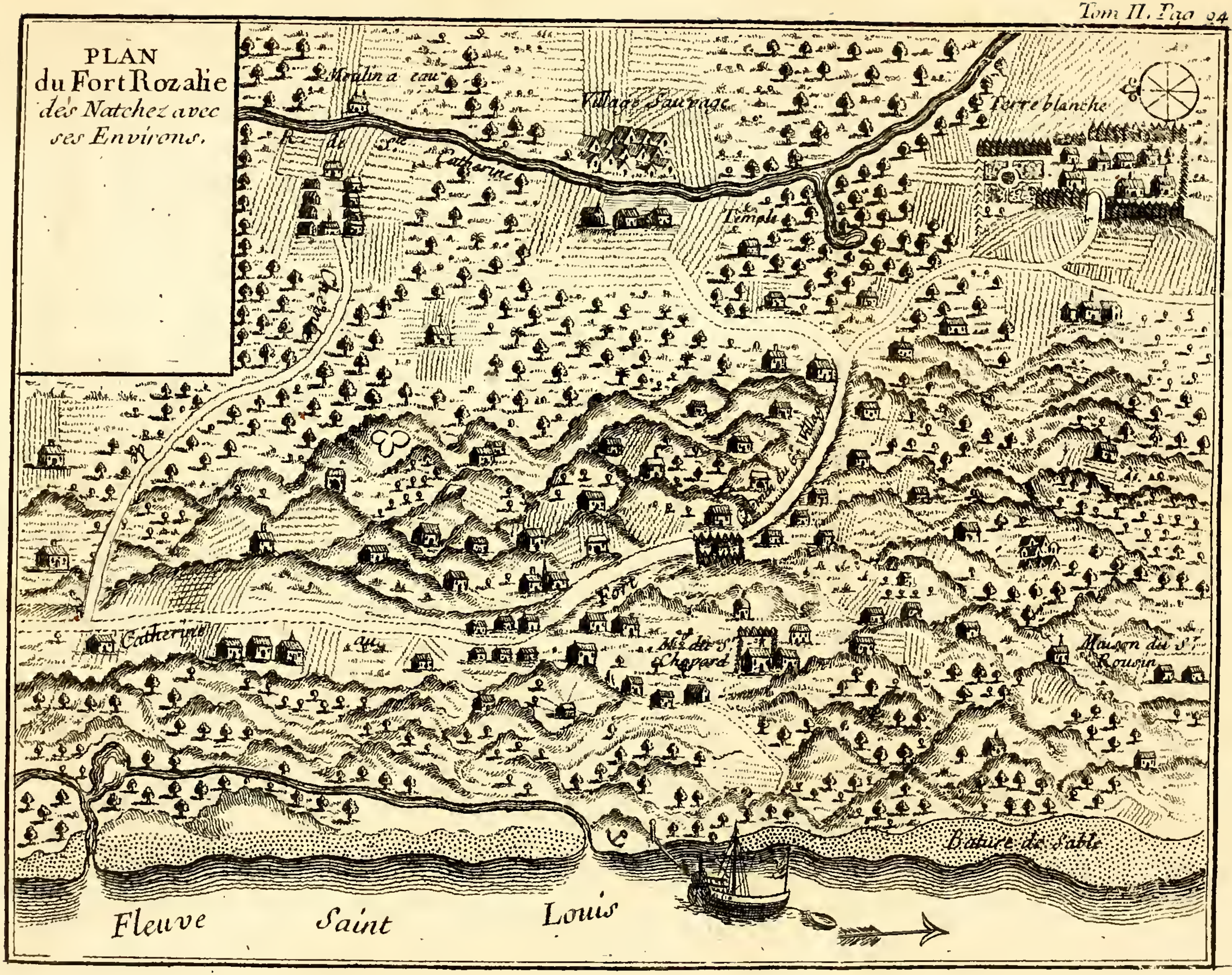
PLAN
du Fort Rozalie
des Natchez avec
ses Environs.
Moulin a eau
Village Sauvage
Terre blanche
Catherine
Temple
Fort
Catherine
Maison du S.r Rousin
Batture de Sable
Fleuve
Saint
Louis

droit. Par bonheur ce coup ne l'abatit point ; il piqua des deux, & arriva heureuſement à la Conceſſion, où le ſieur de St. Hilaire qui en étoit Chirurgien, lui mit le premier appareil.

Les Sauvages de leur côté mécontens d'avoir manqué leur coup, tournerent toute leur fureur contre un autre François Soldat de la garniſon, nommé la Rochelle, qui demeuroit dans une cabane ſéparée un peu éloignée du Fort, & qui croyant n'avoir rien à craindre de leur part, avoit même négligé de la fermer d'une porte. Ils entrerent chez lui une nuit qu'il dormoit, le tuerent, & lui leverent la chevelure.

Il n'en fallut pas davantage pour faire connoître aux François, que les Sauvages leur déclaroient la guerre. Le ſieur Guenote appréhendant avec raiſon de tomber entre leurs mains, abandonna l'habitation & revint à la Capitale, tant pour ne pas s'attirer un plus grand malheur, que pour ſe faire penſer de ſa bleſſure. Elle étoit en très-bon état & donnoit eſpérance d'une guériſon prompte & parfaite ; mais

n'ayant pas voulu ſuivre le conſeil de ſon Chirurgien qui l'avertiſſoit de ſe ménager & de ne point boire, la gangrene ſe mit à ſa plaie, & il mourut.

Le Commandant général du pays n'eut pas plutôt été informé de ces deux actes d'hoſtilité commis par les Sauvages Natchez, qu'il réſolut d'en tirer vengeance. Dans ce deſſein il fit embarquer dans quatre bateaux un certain nombre de troupes commandées par le ſieur Payon, qui faiſoit les fonctions de Major général dans la Colonie. Cette petite armée arriva aux Natchez, & ſe diſpoſoit à tomber ſur les Sauvages ſelon les ordres qu'elle avoit reçus, lorſque le Serpent piqué qui étoit alors grand Chef de toute cette Nation, vint préſenter au Général le Calumet de paix, & dans la harangue qu'il lui fit, lui repréſenta, qu'on ne devoit attribuer les actes d'hoſtilité dont on ſe plaignoit, ni à ſes Sauvages du grand Village, ni à ceux du Village de la Farine ; qu'on ne pouvoit les imputer qu'à ceux des Villages de la Pomme, de Jenzenaque ou des

des Gris ; que d'ailleurs le Sauvage qui avoit fait le coup, avoit perdu l'eſprit lorſqu'il l'avoit fait, c'eſt-à-dire, qu'il étoit ſaoul, & qu'il n'étoit plus dans le Village ; qu'au reſte tous ſes gens étoient amis des François & portés pour eux ; qu'il étoit donc inutile de venir leur déclarer la guerre ; que ſa Nation ne vouloit point avoir la guerre avec les François, & qu'il demandoit la paix.

Le ſieur Payon qui avoit appris des gens mêmes de la Conceſſion de Ste. Catherine que le coup avoit véritablement été fait par les Sauvages du Village de la Pomme, fit répondre au grand Chef par le ſieur Papin Interprete, qu'il goûtoit ſes raiſons, & qu'elles lui paroiſſoient juſtes & légitimes ; mais qu'il en coûtoit beaucoup auſſi pour traiter le François qu'on avoit bleſſé ; & que s'il vouloit avoir la paix, il étoit juſte qu'il l'achetât par quelque dédommagement. Le Serpent piqué y conſentit : il taxa les Sauvages des trois Villages de la Pomme, de Jenzenaque & des Gris, à fournir par chaque cabane un certain nom-

bre de volailles, qui furent apportées; & dès qu'on les eut mises dans les bateaux, les troupes se rembarquerent, & reprirent le chemin de la Capitale. Ainsi fut terminée cette premiere expédition par un accommodement, qu'on aima mieux faire avec des Sauvages qui parroissoient encore rechercher notre amitié, que de s'exposer aux suites incertaines de la guerre.

CHAPITRE XXI.

Continuation des hostilités de la part des Sauvages; le Commandant du Pays marche contre eux.

CETTE paix ne fut pas de longue durée; & je pourois presque dire que le Général François & sa troupe étoit à peine de retour à la Capitale, que les Sauvages penserent à se dédommager de tant de volailles qu'ils avoient fournies malgré eux. Il est vrai que pour cette fois ils ne porterent pas leur

entrepriſe juſques ſur la perſonne d'aucun François ; mais ils déſoloient la Conceſſion de Ste Catherine, tuant ſes bêtes à corne, & même les chevaux qui lui appartenoient, lorſqu'ils les rencontroient. Cette habitation n'avoit pour défenſe qu'un petit nombre d'Ouvriers & quelques Negres ; en ſorte que ſe voyant tous les jours en bute à la perſécution des Sauvages de la Pomme, de Jenzenaque & des Gris, elle s'adreſſa au Commandant général du pays, le priant de la prendre ſous ſa protection, & de la mettre à l'abri des inſultes de ces Barbares. Cet Officier voulant y mettre ordre, réſolut de ſe transporter en perſonne dans ce canton ; il choiſit pour l'accompagner, parmi les troupes de la Colonie, celles qui lui convinrent, fit armer cinq bateaux & quelques pirogues, partit vers la mi-Octobre, & arriva aux Natchez à la fin du mois. En remontant le Fleuve S. Louis, cette petite armée s'arrêta quatre jours aux Tonicas, dont le Chef qui étoit Chrétien & bon guerrier, ſe joignit aux François avec une

partie de ses gens, & voulut les suivre dans cette guerre.

On remarquera que la Concession de la Terre blanche qui, comme je l'ai dit ailleurs, étoit établie aux Natchez, après avoir appartenu d'abord aux Cléracs, avoit été cédée depuis à M. le Blanc & ses Associés, qui auparavant avoient leur habitation aux Yazoux. Dans le tems dont je parle, cette Concession avoit pour Commandant un brave Officier nommé le sieur de Liette.

Aussi-tôt que le Commandant général fut arrivé aux Natchez, il se rendit avec tous ses Officiers chez le sieur Barnaval, qui commandoit alors au Fort Rosalie, où il soupa. Après le souper il fit apporter plusieurs piéces de toile de Rouen, que l'on déchira par bandes; & il fit distribuer ces bandes de toile à tous les Sauvages qui suivoient l'armée, avec ordre de se les attacher au bras, afin que les François qui l'accompagnoient, & qui ne connoissoient pas ce qui distinguoit ces différentes Nations barbares, pussent au moins re-

connoître à cette marque ceux de ces Peuples qui étoient amis. Outre les Tonicas dont j'ai parlé, l'armée avoit été jointe par quelques Sauvages des Yazoux, & par un parti de Chactas commandés par le Soulier rouge.

Le lendemain le Commandant ne voulant pas donner le tems aux ennemis de se fortifier, ou même de lui échapper, fit défiler toutes les troupes sur deux colonnes pour se rendre à la Concession de Ste. Catherine, où il avoit marqué le rendez-vous général de toute l'armée. Elle étoit composée des troupes de la Compagnie, des Soldats de la Concession de la Terre blanche, de plusieurs Bourgeois, Canadiens & Volontaires de la Capitale, & de quelques habitans du poste des Natchez. La premiere colonne suivit le grand chemin, qui conduit du Fort Rosalie à Ste. Catherine; l'autre prit par un petit chemin pratiqué au travers des prairies & des valons. Toute l'armée s'étant rassemblée au rendez-vous, on y passa la nuit, dormant à la belle étoile les armes entre les bras, en attendant le Général qui coucha au

Fort, où le Serpent piqué ne manqua pas de venir demander grace pour sa Nation. Il avoua que les habitans de la Pomme, de Jenzenaque & des Gris étoient véritablement des mutins, & que lui-même n'avoit pû les contenir. Tout ce qu'il put obtenir du Commandant, fut que sa vengeance ne s'étendroit que sur ces trois Villages, lui promettant qu'en sa considération il épargneroit son grand Village, ainsi que celui de la Farine, qu'il sçavoit d'ailleurs n'avoir point trempé dans les hostilités commises par les trois autres.

Le jour suivant le Commandant étant arrivé, l'armée se mit en marche du côté du Village de la Pomme, défilant au travers des bois par de petits sentiers, où les Soldats ne pouvoient passer qu'un à un. C'étoit le jour même de la Toussaint. Toutes les troupes marchoient en silence, afin de pouvoir surprendre les ennemis. Sur la route on rencontra une cabane, où trois femmes Sauvages étoient à la porte occupées à piler du mahis pour faire de la sagamité. Aussi-tôt qu'elles apper-

çurent les François armés & en ſi grand nombre accompagnés dès Sauvages mattachés en guerre, elles abandonnerent leur ouvrage au plus vîte pour rentrer dans la cabane, dont elles fermerent la porte.

Il y avoit dans cette cabane faite de bouſillage trois Sauvages, qui voyant par les meurtrieres ménagées dans le mur que c'étoit à eux que les François en vouloient, s'armerent de leurs fuſils & ſe mirent à tirer par ces ouvertures; mais comme ils n'étoient que trois, l'armée ſe rangea de façon que perſonne ne fut bleſſé. Cependant un habitant du Fort Roſalie nouvellement établi voulant profiter de la promeſſe que le Commandant avoit faite, que ceux qui prendroient une femme ou fille Sauvage l'auroient pour Eſclave, & eſpérant pouvoir enlever une des femmes Sauvages que l'on avoit vûes, ſans faire attention au danger auquel il alloit s'expoſer, ſe détacha du corps de l'armée, & prenant ſa courſe, arriva à la porte de la cabane. Il la ſaiſit d'une main par le haut en intention de l'arracher; mais comme cette porte n'é-

toit faite que de cannes séches attachées & entrelacées sur deux autres cannes posées en travers, un des trois Sauvages qui étoient en dedans le choisit au travers de ces cannes, & d'un coup de fusil lui perça le cœur. Le François tomba mort, entraînant la porte avec lui, & laissant ainsi l'accès libre à qui voudroit le venger. Un habitant, bon Gentilhomme de Bearn, nommé le sieur Mesplet, l'entreprit : il entra dans la cabane au moment que le Sauvage venoit de tirer son coup; & au lieu de le tuer d'un coup de fusil, comme il l'auroit pû, il s'avança pour le saisir, dans l'espérance de l'avoir pour Esclave, s'il pouvoit le prendre vivant. Le Sauvage qui n'avoit pas eu le tems de recharger, voyant le François approcher, lui déchargea un coup de la crosse de son fusil; mais il le manqua, & le sieur Mesplet l'ayant saisi dans le moment au travers du corps, l'enleva & le porta hors de la cabane. Aussi-tôt qu'il y fut, le Commandant ordonna à un de nos Sauvages de le tuer, & de lui lever la chevelure, ayant résolu de ne faire aucun quartier aux mâles;

en même-tems il promit à cet habitant de lui donner la premiere Esclave, qui seroit prise par nos Sauvages. A l'égard des deux autres Sauvages, ils furent tués par quelques François, qui tandis que ceci se passoit étoient entrés dans la cabane. Un d'eux nommé le sieur Tisserand s'empara de deux des femmes Sauvages, qui s'étoient cachées sous un lit; l'autre fut prise par un autre habitant.

Après cette premiere expédition, l'armée reprit la route du Village de la Pomme; mais les coups qu'on avoit tirés de part & d'autre, avoient servi de signal aux Sauvages pour s'évader, & ils s'étoient tous dispersés dans les bois, ou dans les Villages voisins, en sorte qu'en arrivant à leur habitation, l'armée n'y trouva que les cabanes. Elle fit halte dans la grande place du Village; & le Commandant pensant que les Sauvages pouvoient bien aller à la cabane qu'on venoit d'abandonner, pour lever la chevelure au François qui y avoit été tué, y envoya un détachement, avec ordre de brûler la cabane & le corps du François. En même-

tems il fit mettre le feu à toutes les cabanes du Village ; & comme le jour commençoit à baisser, l'armée reprit la route de Ste. Catherine.

On y arriva au commencement de la nuit, & l'on y passa quatre jours à se reposer, sans qu'il arrivât rien de nouveau. Le cinquiéme le Commandant partagea l'armée en deux corps, & donna la conduite de l'un au sieur Payon, avec ordre de prendre la même route qu'on avoit déja tenue. Pour lui, s'étant mis à la tête du second corps, il se mit en marche vers le Village des Gris, où il arriva par des chemins encore plus mauvais & plus difficiles, que ceux dont j'ai déja parlé ; on n'y trouva aucun Sauvage, mais seulement un Temple, & quelques cabanes éparses çà & là, que le Commandant fit réduire en cendre. Cependant les troupes mouroient de soif ; & comme chacun cherchoit où se désaltérer, un habitant rencontra par hazard une vieille femme Sauvage qui peut-être étoit âgée de plus de cent ans, puisqu'elle avoit les cheveux tout blancs ; ce qui est très-rare parmi les Sauvages. Il la

mena au Général, qui après l'avoir interrogée & avoir ſçu d'elle où l'on pourroit trouver de l'eau, l'abandonna comme un poids inutile à la terre à la diſcrétion d'un petit Eſclave qu'il avoit, qui lui leva la chevelure & la tua. Enſuite l'armée continua ſa marche, ayant toujours à eſſuyer les mêmes fatigues & les mêmes incommodités; on étoit obligé de crier à chaque inſtant, halte à la tête, & un moment après, ſerre la queuë. Il eſt certain que ſi les Sauvages avoient eu l'eſprit ou le courage de ſe réunir & de s'embuſquer dans quelques ravines, il leur auroit été facile de détruire toute l'armée.

Enfin on ſortit des bois & des défilés, & les troupes étant entrées dans une grande & vaſte plaine dont les herbes avoient été brûlées, on découvrit de loin un Sauvage des ennemis armé d'un fuſil, qui ſans doute étoit à la découverte & examinoit notre marche. Dès qu'on l'eut apperçu, un François nommé Maréchal pria inſtamment le Commandant de lui permettre de courir ſur ce Sauvage, ce que celui-ci

lui refusa d'abord ; mais enfin vaincu par ses importunités il le lui accorda : alors Maréchal partit comme un éclair; sans prendre son fusil, & seulement armé d'un coûteau Bucheron. Toute l'armée incertaine de ce qui alloit arriver, s'arrêta pour être spectatrice de ce combat. Le Sauvage de son côté ne voyant venir contre lui qu'un seul homme sans armes, se crut assez fort & assez adroit pour le vaincre : il l'attendit de pied ferme, & dès qu'il le vit à portée, il le tira; mais il le manqua. Aussi-tôt il prit la fuite au travers de cette prairie, poursuivi par son ennemi qui l'atteignit enfin, & lui enfonça son couteau dans le dos. Le Sauvage tombe du coup, & le François dessus; mais aussi-tôt celui-ci se reléve, fait le cri de mort, léve la chevelure à son ennemi, & vient en triomphe la présenter au Général, qui pour récompense lui fit délivrer quelques marchandises.

Peu de tems après le Soulier rouge, Chef du petit parti de Chactas qui avoit suivi l'armée, ayant apperçu quatre femmes Sauvages qui s'enfuyoient, couru

après, les arrêta, & les mena au Général. On les interrogea, & par leurs réponſes on apprit qu'à demi lieue delà il y avoit au Village de Jenzenaque cinquante Sauvages, qui nous attendoient de pied ferme, réſolus de vaincre ou de mourir. Sur cet avis l'armée doubla le pas, & le Chef des Tonicas ſe mit à la tête, marchant droit à l'ennemi. Quelque tems après on apperçoit une cabane forte bâtie ſur une hauteur; on ne doute point que ce ne ſoit là que l'on doit trouver les Sauvages. Auſſi-tôt les Tambours battent, les fifres jouent; l'armée forme un bataillon quarré, & s'avance vers la cabane. Le Chef des Tonicas qui étoit à la tête, arrive le premier ſur la hauteur: il approche de la cabane; il la viſite, & n'y trouve perſonne: les Sauvages l'avoient abandonnée, & l'avoient fait même avec tant de précipitation, qu'ils y avoient laiſſé quelques fuſils, des bales & des cornes pleines de poudre. Le Chef des Tonicas faiſant le tour de la hauteur, apperçoit au bas un p e Chef des ennemis appellé le petit S leil; diſons mieux; ſe voir l'un & l'au-

tre, se coucher en joue & tirer, ne fut presque qu'une même chose. Le Chef des Tonicas jetta son ennemi mort sur la place, & tomba lui-même blessé très-dangereusement. La balle dont il fut frappé, lui étoit entrée par la bouche, avoit percé la joue, de-là étoit allé donner dans la culasse de son fusil, & glissant tout le long, lui avoit cassé l'omoplate.

Les Sauvages le voyant tomber & croyant qu'il étoit tué, pousserent des cris & des heurlemens affreux; mais quelques François s'en étant approchés, trouverent qu'il respiroit encore. On le releva, on le coucha sur un brancard, & l'ayant mis au milieu de l'armée, on reprit encore une fois le chemin de Ste. Catherine. Mais la nuit étant survenue, on fut obligé de camper dans une prairie, où chacun alluma du feu pour se réchauffer : car il n'y avoit ni tentes ni couvert; on n'avoit pas même porté de vivres. Vers le milieu de la nuit les Sauvages se mirent à tirer quelques coups de fusils à poudre; ce qu'ils pratiquent généralement lorsqu'ils sont proche de l'enne-

mi, pour lui faire connoître qu'ils sont sur leurs gardes. Par malheur la compagnie de la Terre blanche qui étoit commandée par le Sr. de Liette, n'avoit aucune connoissance de cet usage des Sauvages : elle crut que c'étoit une surprise de l'ennemi qui venoit attaquer l'armée, se mit sous les armes, & marchoit déja du côté où elle entendoit tirer, lorsque le Commandant averti de cette méprise, y envoya un Aide de Camp pour la faire rentrer dans son quartier.

Le lendemain dès la pointe du jour l'armée se remit en marche, & arriva sur les neuf heures du matin à la Concession de Ste. Catherine, où on laissa un fort détachement, pour mettre cette habitation à l'abri des insultes des Sauvages. Le reste des troupes se retira au Fort Rosalie, où la compagnie du sieur de Liette fut congédiée & retourna à la Terre blanche. Le Commandant pensoit cependant à mettre fin à cette guerre; mais il ne vouloit pas la terminer sans qu'il en coûtât aux Sauvages, non des volailles, comme il étoit arrivé la premiere fois, mais du

ſang digne d'être verſé. Dans cette vûe il envoya dire au Serpent piqué de venir lui parler ; & celui-ci s'étant auſſitôt rendu auprès de lui, il lui dit qu'il alloit retirer la parole qu'il lui avoit donnée de ne point tomber ſur le grand Village & ſur celui de la Farine, puiſqu'il apprenoit qu'il donnoit retraite à ſes ennemis. A ce diſcours le grand Chef qui étoit véritablement ami des François, ne fit d'autre réponſe ſinon qu'il demandoit la paix. » Je te l'accorderai, répartit le Général ; mais » vois à quel prix. Tu ſçais que parmi » les tiens il y a un Negre qui auparavant a appartenu aux François : apporte moi ſa tête avec celle du Vieux » poil Chef du Village de la Pomme, » & promets moi que tu regarderas toujours les François comme tes amis & » comme tes freres ; à ces deux conditions je te donnerai la paix. « Or ce Negre dont on demandoit la tête, étoit un Noir libre, qui au lieu de s'établir avec les François dans les terreins qui leur appartenoient, avoit paſſé chez les Sauvages, où même il s'étoit fait Chef de parti. On craignoit avec rai-

ſon qu'il ne leur apprît la maniere d'attaquer & de ſe défendre ; & par-là il étoit de la derniere importance pour la Nation de s'en défaire.

Le Serpent piqué ſe ſoumit à tout ce qu'on exigeoit de lui, & demanda ſeulement trois jours pour l'exécuter ; ce qui lui fut accordé. Deux jours après il apporta en effet la tête du Vieux poil, & le lendemain celle du Negre. Alors le Commandant voyant la guerre terminée, laiſſa ſes ordres, tant au Commandant du Fort Roſalie qu'au grand Chef des Sauvages, & retourna à la Capitale, après avoir rétabli la paix & la tranquillité dans ces contrées.

CHAPITRE XXII.

Rappel du Commandant du Pays en France ; perte du Vaisseau la Bellone.

CE fut pendant la guerre des Natchez, que mourut le sieur de la Tour, Lieutenant-général & Brigadier des Ingénieurs à la Louisiane ; il fut remplacé par le Chevalier de Lonbois, qui fut envoyé dans cette Province en qualité de Lieutenant de Roi. Quelque tems après, c'est-à-dire en 1725. le Vaisseau la Bellone étant arrivé à la Nouvelle Orléans, & le Capitaine qui le commandoit ayant porté ses paquets au Commandant général, il y trouva l'ordre que la Compagnie lui envoyoit de passer en France. Aussi-tôt il se disposa à partir, & ayant fait ses adieux, il se rendit à la Mobile & de-là à l'Isle Dauphine, pour y attendre que

le même Vaiſſeau la Bellone qui devoit le paſſer en Europe, pût mettre à la voile. En effet ce Vaiſſeau n'eut pas plutôt pris ſa charge, qu'il ſortit du Fleuve, & alla mouiller à la rade de l'Iſle Dauphine, où il lui arriva d'abord un accident, en ce que ſa chaloupe tourna dans le trou du Major. Par bonheur il n'y eut perſonne de noyé : on retira la chaloupe ; mais comme ce malheur arriva le Samedi ſaint, on remit le départ au Lundi ſuivant, à cauſe de la ſolennité du lendemain.

Le Lundi à la pointe du jour la chaloupe & le canot furent mis en mer, pour aller à l'Iſle Dauphine prendre le Commandant & ſon frere qui devoit paſſer avec lui, & transporter leurs effets à bord. Mais à peine étoient-ils arrivés à l'Iſle, qu'on entendit de terre l'appel que faiſoit la Bellone pour demander du ſecours, par deux coups de canon qu'elle tira coup ſur coup, & un moment après deux autres, ainſi qu'il ſe pratique ſur mer. Il faiſoit alors le plus beau tems du monde, & pas le moindre ſoufle de vent ; cepen-

dant ce Vaisseau périssoit, par le défaut de quelques planches qui s'étoient détachées vers la quille. Dans ce péril pressant, chacun cherchoit à éviter le malheur dont tous étoient menacés : les uns s'attachoient aux vergues & aux cordages, en attendant le retour du canot & de la chaloupe ; d'autres se jetterent à la mer, & eurent le bonheur de gagner à la nage les petites Isles aux Hérons : un pere se noya, en voulant sauver son fils. Enfin le Vaisseau périt avec toutes les richesses qu'il portoit, sans qu'il fût possible d'en rien sauver ; ce qui fut une véritable perte pour la Compagnie. Après cet accident, le Commandant revint à la Capitale, où il passa encore quatre ou cinq mois, au bout desquels il se rembarqua dans la Gironde, laissant le maniement des affaires entre les mains du sieur de Boisbriant Capitaine des Illinois, que la Compagnie avoit nommé pour commander en son absence. Il s'étoit fait aussi dans l'intervalle de la guerre des Natchez du changement dans le Conseil, en ce que M. de la Chaise étant

mort, on envoya de France un Commiſſaire ordonnateur pour le remplacer; il ſe nommoit le ſieur de Salmont.

CHAPITRE XXIII.

Nouvelles brouilleries avec les Sauvages Natchez.

Comme les Capitaines Commandans que la Compagnie envoie dans chaqueposte, n'y reſtent qu'autant de tems que le Commandant général le juge à propos, le ſieur de Barnaval Commandant aux Natchez fut remplacé par le ſieur de Liette; & après celui-ci vint le ſieur Brontin en qualité, tant de Commandant du Fort Roſalie, que de Directeur de la Conceſſion de la Terre blanche. Il y avoit à cette habitation beaucoup d'Ouvriers & de Negres à conduire; en ſorte que le ſieur Brontin ne pouvant être en même-tems au Fort & dans cet endroit, choiſit de

demeurer à cette Conceſſion, & me laiſſa au Fort pour y commander en ſon abſence.

On jouiſſoit alors dans ce poſte d'une grande tranquillité, & depuis la derniere guerre les Sauvages avoient recommencé à vivre en bonne intelligence avec les François, lorſqu'il arriva un accident, qui ſans la prudence de celui qui commandoit, eût pû cauſer de nouveaux troubles. Il y avoit à la Terre blanche des beſtiaux de toute eſpéce, bœufs, vaches, taureaux, chevaux, &c. qui tous les jours alloient paître dans la plaine. Or il arriva qu'un Sauvage donna un jour un coup de caſſe-tête à fleur de lys dans le flanc d'une jument de cette habitation du côté du montoir, & que non content de l'avoir ainſi bleſſée, il lui coupa encore la queuë; ce qui chez ces Sauvages eſt regardé comme un auſſi grand acte de bravoure & de courage, que ſi on avoit levé une chevelure, & par conſéquent comme une déclaration de guerre. On trouva par bonheur la jument en cet état; & elle fut conduite

à la Conceſſion, où on la mit entre les mains d'un Maréchal, qui la guérit.

Le ſieur Brontin voulut avoir raiſon de cet acte d'hoſtilité ; & étant bien aiſe de pénétrer en même-tems l'intention du Sauvage, qui peut-être n'avoit attaqué la jument que parce qu'il n'oſoit s'en prendre aux François, il fit dire au Serpent piqué de venir lui parler. Celui-ci ſe rendit auſſi-tôt auprès de lui ; & le Commandant lui ayant demandé ſi lui ou ſes gens étoient las de bien vivre avec les François, le grand Chef voulut ſçavoir pour quelle raiſon il lui faiſoit cette queſtion. Le ſieur Brontin la lui expliqua, & même lui fit voir la jument bleſſée ; mais le Serpent piqué lui proteſta, que ce coup ne venoit d'aucun des gens de ſa Nation, & voulut même l'imputer à la petite Nation des Tioux, qui demeuroit environ à deux lieuës à l'Oueſt du grand Village, & à une lieuë au Sud du Fort Roſalie. Sur cette réponſe, le ſieur Brontin dépêcha auſſi-tôt un exprès à un nommé Bamboche, qui étoit regardé comme le Chef des Tioux, avec ordre de venir lui parler. Il s'y

rendit ; & le Commandant lui ayant exposé ce qui s'étoit passé, & ce que le grand Chef des Natchez disoit de son Village, celui-ci qui dans le fond étoit un coquin, soutint avec fermeté que cette action ne pouvoit partir d'aucun Sauvage de son Village, puisqu'il n'y en avoit aucun qui eût de casse-tête à fleur de lys, & qu'elle venoit sans doute des propres gens du Serpent piqué, puisqu'ils avoient plusieurs de ces sortes d'armes dans leur cinq Villages. Le grand Chef des Natchez piqué de cette réponse se leva brusquement, & dit en sortant : » Je vois ce que c'est ; je vais » y mettre ordre. « En même-tems il retourna à son Village, où il assembla ses Considérés.

Aussi-tôt qu'il fut parti, le sieur Brontin fit armer sa troupe, & m'envoya un exprès au Fort pour m'avertir de ce qui se passoit. Sur cette nouvelle je fis charger le canon qui étoit au Fort, fis battre la générale, & ayant assemblé les habitans au signal d'un coup de canon à poudre que je fis tirer, je les avertis de se tenir sur leurs gardes, & de se retirer au Fort au second coup de

canon

qu'ils entendroient avec leurs femmes & leurs enfans. Ces précautions furent inutiles ; le Serpent piqué ayant entendu le coup de canon que j'avois fait tirer , s'imagina auſſi-tôt que les François alloient tomber en armes ſur ſes Villages , & pour les prévenir , il partit ſur le champ avec tous ſes Conſidérés , pour aller préſenter le Calumet de paix au Commandant de la Terre blanche. Celui - ci fit d'abord difficulté de le recevoir , & dit au grand Chef qu'il pouvoit retourner à ſon Village , où il alloit lui porter un autre Calumet à fumer. Cependant à la fin il ſe laiſſa vaincre à l'importunité du Sauvage , qui le prioit avec inſtance de le recevoir lui & ſes gens en amitié ; mais dans la harangue qu'il lui fit faire, il lui demanda s'il étoit juſte que la Conceſſion perdît ainſi ſa jument ? Le Serpent piqué convint que cela n'étoit pas raiſonnable ; & pour réparation du tort , il condamna chaque cabane de tous les Villages de ſa Nation , même de celle des Tioux , à fournir à la Conceſſion une manne de bled ; ce qui fut exécuté en huit jours. En même - tems

le sieur Brontin fit entendre au grand Chef, qu'il ne suffisoit pas d'avoir fait la paix avec lui, s'il ne la faisoit aussi avec son Lieutenant qui commandoit au Fort, & qui n'étoit pas moins fâché que lui ; ce qui détermina les Sauvages à venir au Fort Rosalie, où je fus de même régalé du Calumet, toute la garnison étant sous les armes tant que cette cérémonie dura. Le bled qu'on retira de cette contribution, eût plus que suffi pour payer un Régiment entier de Cavalerie, puisqu'il ne faut que deux mannes pour faire un quart de bled contenant cent vingt pots, qui se vendoit alors trente livres. Ce fut ainsi qu'en cette occasion la prudence du Chef ne permit pas que la Nation devint le jouet de ces Sauvages, qui au fond aimoient les François, & qui payerent bien cher la faute qu'un d'entr'eux avoit faite.

Depuis cet événement, le sieur Brontin ne resta pas long-tems au Fort Rosalie, & fut bien-tôt après rappellé à la Capitale. Il eut pour successeur le sieur du Tisnet, qui pour s'attirer l'amitié des Sauvages, leur fit montrer contre

mon ſentiment à ſe bâtir des Forts de paliſſades à la maniere des François. Ce nouveau Commandant ne demeura pas plus d'un an aux Natchez, & fut remplacé par le ſieur de Merveilleux, qui protégeoit les habitans de ce poſte, dont il étoit également aimé, & ſous le gouvernement duquel les François vécurent toujours dans la meilleure intelligence avec les Sauvages.

CHAPITRE XXIV.

Arrivée d'un nouveau Commandant à la Capitale ; le ſieur Chopart eſt envoyé aux Natchez.

IL n'y avoit pas plus d'un an que le Sr. de Boiſbriant commandoit dans le pays, lorſqu'il arriva un nouveau Commandant au moment qu'on s'y attendoit le moins. C'étoit un brave Officier de Marine, Chevalier de S. Louis, nommé le ſieur Perier, à la louange duquel on peut dire qu'il ſe fit égale-

ment aimer des troupes & des habitans par son équité & sa générosité bienfaisante. A peine fut-il installé dans son emploi, que tout le pays commença à fleurir plus que jamais : chacun se disputoit à qui formeroit de nouvelles habitations; les Officiers eux-mêmes en prirent, à l'exemple du Commandant général. La Compagnie ayant envoyé des Esclaves Negres, comme elle avoit coutume de le faire de tems en tems, le sieur Perier en fit faire la répartition avec la plus grande égalité, sans avoir égard aux uns plutôt qu'aux autres; & il en fit donner à plusieurs habitans, qui depuis qu'ils étoient établis dans le pays n'avoient point encore pû en obtenir. Si le feu prenoit à une habitation, il étoit le premier à prêter la main pour la rétablir. Arrivoit-il quelque démêlé entre deux habitans? il les écoutoit séparément, ensuite ensemble, & leur rendoit justice sans préférence ni distinction. En un mot il se faisoit également aimer & craindre dans tout le pays, toujours prêt à rendre service à ceux qui avoient recours à lui, & punissant aussi avec

ſévérité, lorſque la faute le méritoit.

Sous un gouvernement ſi juſte, chacun s'appliquoit à perfectionner & à améliorer ſes nouveaux établiſſemens; & les habitations formées aux Natchez, quoiqu'éloignées de cent lieuës de la réſidence de ce nouveau Commandant, proſpéroient chaque jour de plus en plus, par les ſoins qu'il prenoit de fournir à ce poſte tout ce qui pouvoit contribuer à le rendre ſolide & floriſſant. Cet état eût ſans doute été de durée, ſi l'on n'eût pas rappellé dans le même-tems le ſieur de Merveilleux qui, comme je l'ai dit, commandoit alors au Fort Roſalie. Son ſucceſſeur fut le ſieur Chopart, qui ne fut pas plutôt établi dans ce poſte, qu'au lieu de chercher à s'attirer l'amitié des Peuples dont il venoit prendre la conduite, ne penſa qu'à s'en faire le tyran, maltraitant tous ceux qu'il ſoupçonnoit n'être pas de ſes amis, foulant aux pieds la juſtice & l'équité, & faiſant toujours pencher la balance du côté de ceux qu'il vouloit gratifier, mépriſant

même les Ordonnances du Roi, & négligeant le service au point de le laisser faire par de simples Sergens, qui ne se voyant plus retenus par leurs Officiers, abusoient impunément de cette licence.

Il y avoit, comme je l'ai dit, à la Concession de la Terre blanche qui appartenoit alors à M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, une compagnie de Soldats, qu'on y entretenoit pour la conservation des effets de cette Concession, & pour la défense des Ouvriers qui y étoient employés. Le sieur Chopart entreprit de les en tirer de son autorité, & de n'y laisser que huit Soldats commandés par un Caporal. Le sieur Desnoyers qui étoit alors Régisseur de cette Concession, s'opposa d'abord à ses prétentions; mais le sieur Chopart lui ayant dit d'un ton absolu qu'il le vouloit, & ce Régisseur qui étoit Officier de la Compagnie, étant en cette qualité subordonné à ce Commandant, il fut obligé de se soumettre.

Il n'en fut pas de même d'un Lieu-

tenant de la garniſon du Fort (*a*) qui avoit commandé dans ce poſte ſous les yeux du ſieur Brontin, & qui témoin des injuſtices criantes que ce Commandant exerçoit contre un des habitans, s'y oppoſa avec fermeté. Il eſt vrai que par-là il attira ſur lui l'indignation du ſieur Chopart, qui par ſurpriſe le fit mettre aux fers; mais cet Officier ayant eu le bonheur de ſe ſauver & de parvenir à la Capitale, en porta ſes plaintes au Commandant général, qui ſur le champ fit venir des Natchez le ſieur Chopart, pour répondre de ſa conduite. L'affaire ayant été inſtruite, ce Lieutenant en eut ſatisfaction entiere en plein Conſeil, où le Commandant des Natchez fut obligé de s'avouer coupable. Il auroit même été caſſé & ne ſeroit jamais retourné à ſon poſte, ſi le Commandant général n'eût été forcé d'accorder ſa grace aux ſollicitations preſſantes des perſonnes qui s'employerent pour lui; il ne le renvoya même qu'après qu'il lui eut

(*a*) C'eſt l'Auteur lui-même, à qui cette aventure eſt arrivée.

promis de traiter plus favorablement les habitans, & de changer entiérement de conduite.

CHAPITRE XXV.

Conduite du ſieur Chopart ; origine de la derniere guerre des Natchez.

CETTE petite diſgrace humilia le ſieur Chopart ſans le corriger. Il eſt vrai qu'à ſon retour aux Natchez il ne maltraita plus les habitans ; ſes violences & ſes injuſtices ſe propoſerent un autre objet. Il avoit amené de la Capitale quelques Eſclaves Negres, en intention de former aux Natchez un établiſſement ſolide. Son but étoit d'y faire fortune en peu de tems ; mais il lui falloit pour cela un beau terrein : les meilleurs étoient pris ; & il ne pouvoit en chaſſer les François qui en étoient en poſſeſſion, ſans s'expoſer

encore à recevoir quelques réprimandes du côté de la Capitale. Dans cet embarras il imagina un moyen ; ce fut de s'adresser aux Sauvages, dont il ne croyoit pas avoir rien à craindre. En effet il va un beau jour poser sa premiere habitation au Village de la Pomme, chasse un Sauvage du terrein qu'il occupoit, même de sa maison, & y met quelques Negres pour cultiver la terre, avec une femme Françoise pour en avoir soin. Le Sauvage vient se plaindre, & pour l'appaiser on lui fait délivrer quelques marchandises : il n'est pas content, & trouve qu'on ne lui donne pas assez ; on lui en promet davantage : mais c'est uniquement pour l'amuser, & sans que l'on eût nulle envie de lui tenir parole.

Le sieur Chopart n'en demeure pas là. Il va un jour se promener au grand Village. Ce n'étoit plus alors le Serpent piqué qui étoit le grand Chef de la Nation des Natchez ; il étoit mort, & celui qui lui avoit succédé étoit allié de ce Chef de la Pomme nommé le Vieux poil, dont les François avoient demandé la tête dans la derniere guer-

re. Etant arrivé au Village, le sieur Chopart considere que cet emplacement est très-avantageux, étant situé dans une belle plaine partagée en deux par la petite riviere de Ste. Catherine; aussi-tôt il forme le dessein de s'en saisir pour y former une habitation. Il est vrai qu'il appartient à une Nation amie des François, qu'il faudra en déposséder, & qu'on indisposera sans doute par cette violence; n'importe. Dans cette résolution le Commandant revient à sa maison située sur la premiere plate-forme que l'on rencontroit, après avoir monté en venant du bord du Fleuve une colline assez roide par un chemin qui alloit en serpentant. Non loin de-là étoit une autre maison où demeuroit le sieur Bailly, qui étoit venu prendre la place du sieur de la Loire des Ursins, Juge & Commissaire de ce poste. Celui-ci se voyant remercié & déplacé, avoit choisi un emplacement sur un terrein, qu'on trouvoit en allant du Fort Rosalie à Ste. Catherine; & il commençoit à s'y établir.

Le Commandant considérant, que

l'emplacement du grand Village lui convenoit fort pour y bâtir une belle maiſon de campagne, & qu'en faiſant cultiver cette belle plaine qui l'environnoit, il en tireroit un grand revenu, réſolut, comme je l'ai dit, de s'en emparer. Dans cette vûe il envoya dire au grand Chef de venir lui parler, & celui-ci s'étant rendu auprès de lui accompagné de ſes Conſidérés, le ſieur Chopart lui fit dire par le ſieur Papin Interpréte, que le grand Chef des François qui étoit à la Nouvelle Orléans, c'eſt-à-dire le ſieur Perier, lui avoit écrit de lui ordonner de ſa part d'abandonner ſon Village, parce qu'il en avoit beſoin pour faire de grands bâtimens. A une propoſition auſſi étonnante pour eux le grand Chef & ſes Conſidérés répondirent, qu'il y avoit très-long-tems que leur Nation étoit en poſſeſſion de ce Village, & y demeuroit; que les cendres de leurs ancêtres y repoſoient, depoſées dans le Temple qu'ils y avoient bâti; qu'au reſte ils n'avoient jamais vû que les François euſſent pris des terreins chez eux de haute lutte; que s'ils étoient éta-

blis ſur leurs terres, c'étoit leur Nation même qui leur y avoit donné un emplacement, dans l'eſpérance d'en être protégée & défendue contre leurs ennemis; & même que pluſieurs François avoient donné des marchandiſes aux Sauvages pour prix des terreins qu'ils occupoient. Mais leurs repréſentations, quoique juſtes, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit du Commandant, & ne purent le porter à changer de réſolution. Il dit au grand Chef, qu'il s'embarraſſoit peu de toutes ſes raiſons; qu'il s'agiſſoit d'obéir aux ordres du grand Chef François; qu'ainſi il falloit que ſur l'heure ils ſe diſpoſaſſent à abandonner leur Village; que s'ils le jugeoient à propos, ils pouvoient fort bien en aller bâtir un autre une lieuë plus loin.

Le grand Chef ſçavoit fort bien que ſon Village n'étoit déja que trop éloigné du bord du Fleuve, puiſqu'il en étoit à cinq grands quarts de lieuë; cependant voyant qu'il ne pouvoit fléchir le Commandant, il parut conſentir à ce qu'il exigeoit de lui, & lui demanda ſeulement deux Lunes, pour

avoir le tems, diſoit-il, de choiſir un terrein propre à établir leur demeure, & de le préparer. Celui-ci le lui accorda ; mais comme toutes ſes vûes ne tendoient qu'à s'enrichir par toutes ſortes de moyens, il lui fit entendre que comme c'étoit lui qui par bonne volonté pour ſa Nation conſentoit à lui accorder cette grace ſans l'aveu du grand Chef François, qui peut-être lui ſçauroit mauvais gré de n'avoir pas exécuté ſes ordres à la rigueur, il étoit juſte qu'il l'en dédommageât ; & pour cela il lui marqua un certain nombre de volailles, de pots d'huile d'ours, de mannes de bled & de pelleteries, qu'il exigea qu'on lui donnât. Le grand Chef ne cherchant qu'à ſortir de ſes mains, lui accorda tout ce qu'il voulut ; & le ſieur Chopart à qui la tête ſans doute avoit tourné, pour s'aſſûrer d'autant plus de ſa parole en l'intimidant, l'avertit encore de n'y pas manquer, le menaçant, s'il ne tenoit pas ſa promeſſe, que dès que la galere qui devoit venir aux Natchez ſeroit arrivée, il l'enverroit à la Nouvelle Orléans pieds & poings liés. Après cette

conversation, on se sépara, les Sauvages fort mal satisfaits de ce qu'on vouloit exiger d'eux, & le Commandant François bien résolu d'avoir leur terrein sans qu'il lui en coûtât ni présens ni marchandises.

CHAPITRE XXVI.

Conduite des Natchez & leur résolution sur la proposition du sieur Chopart.

AUSSI-TÔT que les Sauvages furent retournés à leur Village, le grand Chef, les Guerriers & les Considérés ne manquerent pas de s'assembler; il se tint entr'eux plusieurs Conseils secrets, pour résoudre des moyens, tant de ne point quitter leur terrein, que d'empêcher que le grand Chef ne fût mené prisonnier à la Capitale. Il se fit là plusieurs propositions, qui toutes furent rejettées: enfin après avoir balancé différens partis qui tous

pouvoient ſervir à aſſûrer leur bien & leur liberté, ils s'arrêterent à la barbare réſolution, non-ſeulement de maſſacrer le Commandant du Fort, mais même de faire main baſſe ſur tous les François, & d'en déliver le pays. Après cela ils députerent de tous côtés aux différentes Nations ſauvages répandues dans cette Province, auſquelles ils envoyerent le Calumet, leur faiſant repréſenter la tyrannie que les François vouloient exercer ſur eux en les chaſſant de leur terrein, & leur demandant du ſecours contre leurs uſurpations & leurs violences. Les Chactas furent des premiers & des plus vifs à entrer dans leur reſſentiment; ils ſe chargerent de détruire tous les François du bas du Fleuve, & pour l'exécution de ce deſſein ils prirent jour à la fin des deux Lunes, que le Commandant avoit accordée. Mais comme ces Peuples ne ſçavent pas compter, ainſi que je l'ai remarqué ailleurs, ils ſe délivrerent entr'eux autant de petites buchettes de bois, ou allumettes, qu'il y avoit de jours juſqu'à celui qu'ils deſtinoient à cette ſanglante bouche-

rie. Après cette négociation qui fut tenue très-secrete entre ces Sauvages, les Députés retournerent à leur Village, rapportant avec eux ces fatales allumettes qu'on leur avoit données, que le grand Chef fit aussi-tôt porter dans leur Temple, où, comme je l'ai dit, ils conservent une espéce de feu perpétuel.

Ces Sauvages restoient cependant tranquilles dans leur Village, sans se mettre en devoir d'aller chercher un autre terrein ; ce qui seul eût pû donner des soupçons au sieur Chopart, s'il eût été capable de quelque prudence. Tous les matins le grand Chef alloit au Temple jetter au feu une de ces allumettes, dont la derniere devoit marquer le jour de cet affreux massacre. Il eût pû être général dans tout le pays ; mais Dieu veilla sur tous les autres postes, & sembla n'avoir abandonné celui des Natchez à la fureur de ces Barbares, que pour punir les hauteurs insupportables & les injustices criantes de celui qui y commandoit.

C'étoit en 1729. & vers la fin d'Octobre il étoit parti de la Capitale une

galere chargée de différens effets & autres marchandises pour ce poste des Natchez, qui commençoit à devenir très-florissant par le grand nombre d'habitations qui s'y étoient formées. La récolte y avoit même été cette année fort abondante en tabac, bled, mahis, patates, &c. & on travailloit alors à y bâtir en charpente un vaste & magnifique magasin pour la Compagnie. La galere arriva aux Natchez le 28 Novembre; elle portoit les sieurs de Coly pere & fils, qui venoient de France pour voir le fruit de tant de dépenses qu'ils avoient faites pour leur Concession de Ste. Catherine, & qui ne trouvant point le Commandant au Fort, monterent à cheval pour se rendre à leur habitation. En effet le sieur Chopart, accompagné du sieur Bailly Juge & Commissaire de ce poste, & du sieur Ricard Garde-magasin, étoit allé ce jour là au grand Village, où il avoit fait porter par quelques Negres un régal, avec des bouteilles de vin & d'eau-de-vie, dans le dessein de se réjouir. Là considérant cette belle prairie où ce Village étoit situé, il mar-

quoit déja des yeux ſa maiſon, ſes jardins, ſes granges, ſes magaſins, les cabanes de ſes Negres, &c. en un mot il traçoit déja en idée le plan de cette belle & agréable habitation, qui devoit être le fruit de ſes injuſtices & de ſes violences.

CHAPITRE XXVII.

Maſſacre général des François par les Natchez.

APRE'S avoir tracé en idée, ainſi que je viens de le dire, le plan de ſa nouvelle habitation, le ſieur Chopart ſuivi de ſa compagnie alla voir le grand Chef dont il fut très-bien reçu. Le ſieur Ricard Garde-magaſin ſervoit d'interprete. Ils burent & ſe réjouirent enſemble, & paſſerent la nuit à faire la débauche juſques vers les trois heures du matin, que les François ſe retirerent au Fort pour s'y délaſſer de leurs fatigues.

Cependant les fatales allumettes étoient parvenues à leur fin, & ce jour-là même les Sauvages devoient exécuter l'horrible complot qu'ils avoient prémédité. Quoiqu'ils euſſent tenu leur entrepriſe fort ſecrette, elle n'avoit pas laiſſé de tranſpirer; quelques filles & femmes Sauvages qui aimoient les François, & dont quelques-unes leur ſervoient même de maîtreſſes, n'avoient pû s'empêcher de leur découvrir toute l'intrigue, & de leur dire de prendre garde à eux lorſque le grand Chef viendroit préſenter le Calumet au Commandant, les avertiſſant que leurs gens devoient ſe ſervir de ce ſigne de paix, pour cacher le deſſein qu'ils avoient formé d'égorger tous les François de la contrée. Le ſieur Papin Interprete en fut informé, ainſi que le ſieur Macé Sous-Lieutenant de la garniſon du Fort, & quatre ou cinq autres perſonnes. On leur avoit même marqué le jour où devoit ſe faire cette ſanglante exécution; c'étoit le 29 Novembre, veille de S. André. Sur ces avis, à peine le ſieur Chopart fut rentré chez lui, que le ſieur Macé qui

d'ailleurs étoit ſon compere, vint lui rendre compte de ce qu'il avoit appris ; mais bien loin d'y faire la moindre attention, le Commandant le traita de lâche & de viſionnaire, lui reprochant qu'il cherchoit à lui en impoſer, en voulant lui donner mal à propos des ſoupçons contre une Nation amie, dont il n'y avoit encore qu'un inſtant qu'il avoit été parfaitement bien reçu, & pour récompenſe de ſes avis il lui donna ordre de ſe rendre aux arrêts. Un moment après le Sr. Papin étant venu lui faire le même rapport, loin de l'écouter, il le fit mettre aux fers ainſi que quatre ou cinq autres. Après cela il alla ſe mettre au lit, ayant ordonné auparavant au Sentinelle qui étoit en faction à ſa porte, de ne laiſſer entrer perſonne chez lui avant neuf heures du matin.

Il eſt certain qu'averti comme il l'étoit, il pouvoit très-facilement, s'il l'eût voulu, prévenir le malheur qui arriva ; il auroit ſuffi pour diſſiper l'orage, de faire mettre les troupes ſous les armes & tirer un ſeul coup de canon à poudre. Mais ſoit que vin & la

bonne chere lui euſſent troublé le jugement, ſoit qu'il fût prévenu mal à propos en faveur des Sauvages, ou même qu'il ne les crût pas capables d'oſer jamais exécuter un tel deſſein, il ne voulut prendre aucunes meſures pour s'y oppoſer ; & comme ſes injuſtices étoient le principe du mal, il acheva par ſon opiniâtreté de le rendre abſolument incurable.

Pendant ce tems-là les Sauvages ſe diſpoſoient à jouer le dernier acte de cette ſanglante tragédie ; & afin de prendre, pour ainſi dire, tous les François d'un ſeul coup de filet, ils s'étoient diſperſés par troupes, les uns à la Terre blanche, d'autres à Ste. Catherine ou au Fort, où les Soldats de la garniſon avoient leurs fuſils, à la vérité, mais pas un ſeul coup de poudre. Il n'y avoit pas un ſeul habitant, chez lequel quelque Sauvage ne ſe fût rendu ſous différens prétextes ; les uns apportoient aux François ce qu'ils pouvoient leur devoir ; d'autres venoient prier leurs amis de leur prêter leurs fuſils pour tuer, diſoient-ils, un ours ou un chevreuil qu'ils avoient vû proche de l'habitation : quelques-uns auſ-

si feignoient de vouloir traiter quelques marchandises ; & où il y avoit trois ou quatre François ensemble, il s'y trouvoit au moins une douzaine de Sauvages, qui avoient ordre de leur Chef de ne point agir qu'au signal qu'il leur avoit donné.

Ces mesures étant prises, on vit le grand Chef partir de son Village, accompagné de ses Guerriers & de tous ses Considérés avec le Calumet au vent, frappant sur le pot de cérémonie, & portant au Commandant François la récompense qu'il avoit exigée pour les deux Lunes de délai qu'il avoit accordées aux Sauvages ; des volailles, des pots d'huile, du bled, des pelleteries, &c. Cette troupe passe au pied du Fort, chantant & faisant voltiger le Calumet à la vûe de tous les Soldats de la garnison, qui étoient accourus pour voir cette marche. Les Sauvages s'avancent ainsi en cadence & à pas comptés vers la maison du Commandant, qui dort cependant sans songer à tant de biens qu'on lui apporte. Ils passent sur leur route proche de l'ancien magazin de la Compagnie, où de-

meuroit le sieur Ricard, qui étoit déja levé, & qui étoit descendu au bas de la côte où il faisoit décharger la galere, afin de mettre en sûreté les effets & marchandises qu'elle avoit apportées pour ce poste. Ils arrivent enfin à la maison du sieur Chopart, qui s'étant réveillé au bruit que faisoit celui qui frappoït sur le pot, & aux cris que faisoient les Sauvages, se leve en robe de chambre, & fait entrer tout ce cortége. On lui offre à fumer, on met à ses pieds les présens qu'il a exigés pour ne pas envoyer sur la galere le grand Chef des Natchez pieds & poings liés à la Capitale. Que de biens étalés aux yeux de ce Commandant ! que de cruches pleines d'huile arrangées dans sa chambre ! Il admire ces présens avec complaisance, se riant intérieurement de la vaine crédulité de ceux qui ont voulu lui donner des soupçons contre ses amis les Sauvages ; il ordonne qu'on les mette en liberté, afin qu'ils soient témoins eux-mêmes de ce qui se passe, & qu'ils voient s'il est probable que des gens qui le comblent de tant de biens, ayent pû former le noir com-

plot d'égorger tous les François. On chante, on danse ; pendant ce tems-là une troupe de ceux qui accompagnoient le grand Chef, se détache, & se rend au bord de l'eau où l'on déchargeoit la galere. Là chaque Sauvage choisit son homme, le couche en joue, le tire & le jette mort sur la place. A ce signal auquel tous les autres Sauvages étoient attentifs, on fait de tous côtés main basse sur les François ; en moins de demi-heure il en périt plus de sept cens, les uns percés de leurs propres armes, les autres égorgés ou assommés. De toute la garnison il ne se sauva qu'un seul Soldat. Le sieur Macé sortant des arrêts, fut tué en rentrant chez lui : les sieurs Coly pere & fils arrivés la veille, furent massacrés à leur Concession de Ste. Catherine, avec le sieur de Longraye qui en étoit Régisseur ; la même chose arriva au sieur Desnoyers, Régisseur de la Terre blanche. Il étoit arrivé le matin même des Yazoux plusieurs pirogues, avec le Commandant François de ce poste appellé le sieur Coder accompagné d'un R. P. Jésuite : tous deux furent enveloppés

loppés dans le malheur commun ; & les Sauvages leverent la chevelure au Commandant, parce qu'il l'avoit fort longue & très-belle. Je ne finirois point, ſi je voulois exprimer toutes les cruautés que les Sauvages exercerent alors contre des gens qu'ils avoient autrefois tant aimés. Il y eut pluſieurs femmes Françoiſes, qui voulant prendre la défenſe de leurs maris, ou venger leur mort ſur leurs meurtriers, furent elles-mêmes impitoyablement égorgées par ces barbares.

Au milieu de ce maſſacre général de tous les François, le ſieur Chopart vivoit encore, comme ſi la Providence eût voulu le réſerver pour être témoin de la deſtruction de tant d'habitans, qui ne périſſoient que par ſa faute. Il la reconnut enfin, mais trop tard ; & ſe levant de deſſus ſa chaiſe, au lieu de prendre ſon fuſil & de ſe mettre en défenſe, il ſe ſauva dans ſon jardin, où il donna un coup de ſifflet pour appeller les Soldats de la garniſon. Mais ils n'étoient plus ; & il pouvoit voir tout autour de lui au travers de la paliſſade qui fermoit ſon jardin, la ter-

re jonchée de leurs cadavres. Lui-même est environné des Sauvages, qui ne respirent plus que sa mort : cependant aucun d'eux ne veut porter la main sur lui ; ils le regardent comme un chien, indigne d'être tué par un brave homme, & ils font venir le Chef Puant, qui l'assomme d'un coup de massue.

CHAPITRE XXVIII.

Suite du massacre ; François qu en échapperent.

J'Ai dit ailleurs que le sieur de la Loire des Ursins, après avoir ét Juge & Commissaire de ce poste d Natchez, avoit formé une habitatio sur le chemin du Fort à la Concessio de Ste. Catherine. Le jour même d massacre, il avoit reçu avis de l'entreprise que les Sauvages devoient fair sur les François ; & en conséquence i avoit fait armer ce qu'il avoit de monde avec lui, consistant en un Esclav

ſauvage dont il étoit ſûr, un François avec une femme Françoiſe, & un fils naturel qu'il avoit eu d'une fille Sauvage de cette même Nation des Natchez, qu'il avoit fait appeller Roſalie, du nom du Fort conſtruit dans ce poſte. Après avoir pris ces précautions, il cacha dans un endroit ſûr ce qu'il pouvoit avoir de meilleurs effets, & montant à cheval, il prit le chemin du Fort, pour aller y donner avis de ce qu'il avoit appris. Quelques Sauvages qui dès le matin rodoient autour de ſon habitation, le laiſſerent paſſer, parce que le ſignal n'étoit point encore donné; mais à peine approche-t-il du Fort, que le maſſacre commence, & qu'il apperçoit de loin qu'on égorge la garniſon. A cette vûe, il tourne bride pour retourner chez lui; mais les Sauvages lui barrent le chemin, & le tirent ſans le bleſſer. Il pique de nouveau vers le Fort que les ennemis avoient abandonné pour deſcendre au pied de la colline: il y laiſſe prendre haleine à ſon cheval, & repart, dans l'eſpérance de pouvoir forcer le paſſage par la vîteſſe de ſa courſe & ren-

trer chez lui ; mais après avoir évité plusieurs coups de fusil sur la route, étant près d'arriver, il est frappé d'une balle qui le jette mort sur la place.

Ceux qu'il avoit laissés à son habitation se voyant attaqués par les Sauvages, se mirent en défense ; & pendant tout le jour ils soutinrent une espéce de siége contre un grand nombre de ces Barbares, tirerent sur eux, & en blesserent plusieurs, la femme Françoise leur fournissant cependant de la poudre à plein chapeau. Cette héroïne ayant ensuite été tuée, ils continuerent à se défendre, jusqu'à ce qu'une pluie qui survint obligea l'ennemi de se retirer. Alors profitant des ténébres, ils abandonnerent l'habitation, gagnerent le bord du Fleuve, & ayant trouvé une pirogue attachée à l'arriere de la galere, ils s'y embarquerent, & se sauverent. Ils rapporterent depuis, que les Sauvages qui étoient alors dans la galere, étoient ivres morts, & que s'il y eût eu seulement trente François ensemble, ils auroient détruit tous ces bourreaux.

Ce fut aussi à la faveur de la nuit que

ſe ſauva le ſeul Soldat de la garniſon, qui, comme je l'ai dit, réchappa de ce maſſacre. Lorſqu'il commença, il étoit au pied de la hauteur ſur laquelle le Fort étoit bâti, occupé à ſerrer du bois dans un four qu'on avoit pratiqué dans la colline même. Auſſi-tôt qu'il vit le carnage qui ſe faiſoit de tous côtés, il retira promptement le bois du four, & s'y tint caché pendant tout le jour, juſqu'à ce que l'obſcurité lui facilita le moyen de s'évader.

Le ſieur Ricard ſe ſauva auſſi, mais d'une maniere qui tient en quelque ſorte du miracle. J'ai dit que dès le matin il étoit deſcendu au bord de l'eau, où il travailloit à faire décharger la galere, lorſqu'ayant vû la premiere décharge que les Sauvages firent ſur nos gens, il ſe jetta dans le Fleuve, & gagna à la nage la forêt voiſine, où il ſe cacha juſqu'à la nuit. Alors il ſortit de ſa retraite; mais n'oſant ſuivre le rivage dans la crainte d'être rencontré par les ennemis, il ſe mit dans l'eau juſqu'au col, & deſcendit ainſi le Fleuve juſqu'à l'habitation d'un nommé Rouſſeau maître Potier,

qui s'étoit établi environ à un quart de lieuë du Fort. Y étant arrivé, & y ayant apperçu de la lumiere, il y entra ; mais quel fut son étonnement, lorsqu'il se vit au milieu d'une troupe de Sauvages, qui l'ayant fait approcher du feu pour se sécher & se réchauffer, le firent manger, & lui donnerent même une de leurs pirogues avec des vivres pour se sauver ! Ces Sauvages étoient ceux qui, comme je l'ai dit, étoient arrivés le matin des Yazoux avec le sieur du Coder, & ausquels les Natchez n'avoient point fait part de leur entreprise.

Deux autres François nommés, l'un Postillon, l'autre Louette, n'eurent pas tous deux le même bonheur. Ils étoient partis le matin de compagnie pour aller à la Terre blanche, lorsqu'étant arrivés sur une hauteur qui commande celle sur laquelle cette Concession étoit située, ils découvrirent de loin le massacre que les Sauvages y faisoient des François. A cette vûe ils s'arrêtent, & n'osant ni avancer ni hasarder de retourner au Fort en plein jour, ils se cacherent dans les

bois en attendant la nuit. Lorſqu'elle fut venue, ils ſe mirent en route, non pas par le chemin ordinaire, mais au travers des forêts & des prairies. Ils arrivent de la ſorte à l'ancien magaſin de la Compagnie, où voyant de la lumiere, & le ſieur Poſtillon en regardant au travers de la ſerrure, prenant pour des François ceux qui étoient dedans, il frappe; on ouvre, & à peine eſt-il entré, qu'il reconnoît que ce ſont des Sauvages, qui ſe ſont parés des habits des François qu'ils ont maſſacrés. Auſſi-tôt qu'ils le virent parmi eux, ils lui préſenterent un verre d'eau-de-vie, & s'entretinrent un moment avec lui; enſuite lui ayant fait boire un ſecond coup, ils le jetterent par terre, lui mirent la tête ſur un billot, & la lui ſépareren du corps d'un coup de hache. Louette qui étoit dehors, voyant la réception qu'on faiſoit à ſon camarade, ne jugea pas à propos d'entrer chez de ſi charitables hôtes; il continua ſa route pour gagner le Fleuve, dans l'eſpérance d'y trouver quelque voiture où il pût s'embarquer. En paſſant proche d'une ca-

bane, il crut y entendre des personnes qui parloient François; il y entra: c'étoient des femmes Françoises, que les Sauvages avoient faites Esclaves, & qu'ils avoient rassemblées dans cette cabane sous la garde d'un d'entr'eux. Aussi-tôt qu'elles l'apperçurent, » Que » venez-vous faire ici, pauvre Louet» te, s'écrierent-elles ? Tous les Fran» çois sont morts; sauvez-vous. « Il profita de l'avis, & se sauva.

Un nommé Canterelle voyant ce qui se passoit, avoit fermé sa maison pendant que le massacre se faisoit, & s'étoit tenu caché pendant tout le jour dans son grenier avec sa femme, sans qu'aucun Sauvage eût osé y entrer. Lorsque la nuit fut arrivée, après s'être chargés l'un & l'autre de ce qu'ils pouvoient avoir de meilleurs effets, ils sortirent, & prirent leur route au travers des bois; mais le sieur Canterelle s'étant souvenu en chemin d'avoir oublié chez lui quelque chose qui étoit pour lui de conséquence, il dit à sa femme d'aller l'attendre dans un endroit qu'il lui indiqua, & retourna à sa maison. A son retour il ne trouva

point ſa femme, ſoit qu'elle ſe fût égarée, ou qu'elle eût été faite Eſclave par les Sauvages; mais en la cherchant, il eut le bonheur de trouver une pirogue dans laquelle il ſe ſauva. Quelques autres François traverſerent le Fleuve à la nage; & s'étant rendus à une cipriere (*a*) où un maître Charpentier nommé Couillard travailloit à des bois de conſtruction, ils lui apprirent ce qui ſe paſſoit, & l'avertirent de ſe ſauver.

CHAPITRE XXIX.

Conduite des Sauvages après le maſſacre; leurs cruautés.

TOUTES les femmes Françoiſes qui ſurvêcurent à ce maſſacre, furent faites Eſclaves par les Sauvages. Ils en tuerent quelques-unes, comme la femme du Sr. Papin Interprete, & Madame Macé,

(*a*) Lieu planté de cipres.

femme de ce Sous-Lieutenant qui, comme on l'a vû, avoit été tué en sortant des arrêts. Les autres Françoises devinrent le partage des Maîtres qui les avoient prises ; cependant le plus grand nombre passa au service du grand Chef & de la femme Blanche qui, comme on l'a vû dans la premiere Partie de ces Mémoires, est regardée comme l'Impératrice de la Nation, & la tige d'où doivent sortir tous ceux qui la gouvernent. Parmi ces dernieres se trouva mon épouse, qui avoit été faite Esclave comme les autres, & de qui j'ai appris en partie, ainsi que de quelques-uns de ceux qui se sauverent, toutes les particularités de cet accident ; pour moi, j'eus le bonheur d'être préservé du malheur commun, étant parti la veille pour me rendre à la Capitale. Toutes ces femmes Esclaves étoient occupées par les Sauvages à faire des chemises pour donner en présent à ceux qui viendroient apporter le Calumet à cette Nation si belliqueuse, qui venoit de se signaler par un si grand exploit. Quinze jours après on les envoya toutes à la galere, pour

en enlever le peu que les Sauvages y avoient laiſſé ; après quoi ceux-ci y mirent le feu , ainſi qu'au Fort & à toutes les habitations Françoiſes , qui furent réduites en cendre par ces Barbares.

De tous les François établis ou demeurans à ce poſte , les Sauvages en avoient cependant épargné deux , qu'ils réſerverent pour leur ſervice , & pour l'avantage qu'ils eſpéroient en tirer. L'un qui ſe nommoit Mayeux , & étoit Chartier fut employé à voiturer par charettes au grand Village tout ce qui avoit été aux François , vivres , meubles , effets , marchandiſes , même les canons du Fort , avec leurs affuts , ainſi que la poudre , les balles & boulets qui s'y trouverent ; en un mot tout ce qui avoit appartenu , ſoit à la Compagnie ou aux habitans & Conceſſionnaires , fut conduit chez le grand Chef , qui en fit enſuite la diſtribution à tous ſes ſujets. Les Sauvages ſe ſervirent auſſi pour ce tranſport des eſclaves Negres qui étoient répandus dans les Habitations , & qui par-

cet accident funeste recouvrerent leur liberté.

L'autre François qui fut épargné, s'appelloit le Beau, & étoit Tailleur : les Sauvages le conserverent pour qu'il accommodât les habits François à leur taille. Ce Tailleur dont ils avoient tué la femme qui étoit fort vieille, pour lui en faire épouser une plus jeune, leur servit encore à surprendre plusieurs François, qui sans lui auroient pû échaper à leur barbarie. Trois ou quatre jours après le massacre, on entendit dans le bois aux environs du débarquement une voix plaintive, qui sembloit demander du secours. Aucun des Sauvages n'osa aller voir ce que c'étoit ; ils y envoyerent ce Tailleur pour lui parler. Celui-ci interrogea la personne d'où partoient ces plaintes, sur son nom & sur son état, & lui promit au nom des Sauvages qu'il ne lui arriveroit aucun mal, si elle vouloit se remettre à leur discrétion. C'étoit un Garde-magasin des Yazoux nommé le Hou, qui étant venu aux Natchez avec le sieur du Coder dont j'ai

parlé, & s'étant mis en défense lorsqu'on les attaqua, avoit reçu plusieurs blessures. Sur la parole de le Beau, il se rendit aux Sauvages, qui après avoir lavé ses plaies avec de l'eau-de-vie & & l'avoir fort bien traité, lui firent vers le soir la même opération qu'ils avoient déja faite au nommé Postillon, & lui couperent la tête.

Peu de jours après, les Sauvages ayant apperçu une pirogue, sur laquelle étoient quelques Voyageurs qui descendoient le Fleuve, sans être avertis de ce qui s'étoit passé aux Natchez, ils ordonnerent à ce même Tailleur de les appeller. Celui-ci obéit; mais à peine la pirogue fut-elle à portée du rivage, que les Sauvages qui s'étoient embusqués pour l'attendre, parurent, firent le cri de mort, & tirerent sur ceux qui étoient dedans. De cinq, trois furent tués; le quatriéme se sauva dans les bois, & gagna le Village des Tonicas, & le cinquiéme qui étoit malade, tomba vivant entre les mains de ces Barbares.

Dès qu'ils eurent ce malheureux en leur possession, ils commencerent par

le mettre tout nud, lui noircirent le corps avec du charbon pilé, lui lierent les mains, & en cet état le conduisirent à leur Village en courant, & lui tirant à bout portant des coups de fusil à poudre seulement. Arrivé au Village, il fut présenté au grand Chef, qui le condamna à être brûlé en cérémonie selon leur maniere. Aussi-tôt les Sauvages allerent préparer dans la place qui étoit vis-à-vis du Temple, un cadre de bois composé à leur façon de deux pieux plantés en terre avec deux traverses, où le prisonnier devoit être attaché; ensuite tout étant prêt, & les cannes séches apportées pour le brûler, ils allerent chercher cette malheureuse victime, & lui firent faire depuis le Village jusqu'au Temple une seconde course aussi rude que la premiere. Dans sa route, ce malheureux épuisé de fatigue & pressé de la soif ayant rencontré une de ces femmes Françoises qui avoient été faites Esclaves portant sur sa tête une cruche pleine d'eau, il la pria de lui donner à boire; ce qu'elle eut le courage de faire, quoiqu'elle s'exposât par-là au ressentiment des

Sauvages qui ne sont pas tendres. Après cela il continua sa course, & arriva au lieu où sa mort devoit mettre fin à ses peines & à sa vie. Là attaché au cadre les deux bras étendus, ainsi que cela se pratique chez ces Barbares, ayant apperçu quelques Françoises, il leur cria de prier Dieu pour lui, leur disant qu'il s'appelloit Gratien, & qu'il avoit été Ouvrier aux Yazoux dans la Concession de M. le Blanc. A peine eut-il fini ces mots, que les Sauvages armés de paquets de cannes allumées commencerent à le brûler à petit feu, lui appliquant des cannes, tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, aux cuisses, à la poitrine, au dos, aux côtés, au visage, & lui faisant souffrir un martyre long & très-sensible.

Il arriva vers le même-tems qu'un enfant d'un de ces Sauvages étant mort, ils prirent l'enfant d'une femme Françoise & l'étranglerent, pour aller, disoient-ils, tenir compagnie au défunt dans le pays des Esprits. Il est certain que si par malheur le grand Chef ou la femme Blanche fussent morts dans ce

tems-là, il en auroit peut-être coûté la vie à toutes ces femmes Esclaves.

CHAPITRE XXX.

Les Natchez engagent les Sauvages Yazoux à les imiter ; nouveau massacre des François par ces derniers.

ON a vû dans les Chapitres précédens, que le jour même du massacre il étoit arrivé aux Natchez un parti de Sauvages Yazoux ; & l'on sçait que ce furent ces mêmes Sauvages, qui secoururent si généreusement & si à propos le sieur Ricard Garde-magasin, auquel ils donnerent même une pirogue pour se sauver. Mais on doit observer que lorsqu'ils lui rendirent ce service, ils n'avoient aucune connoissance du dessein des Natchez contre les François. Ils étoient partis de leur Village pour venir présenter le Calumet à

cette Nation ; mais étant arrivés dans le tems même que les Natchez ſe préparoient à exécuter le complot qu'ils méditoient depuis deux mois , non-ſeulement ceux-ci n'avoient pas crû devoir rien communiquer de leur deſſein à ces Etrangers de peur d'être découverts , mais même le grand Chef les avoit fait prier de différer de quelques jours la cérémonie du Calumet. Ce fut ce qui les engagea à ſe retirer en attendant à l'habitation du ſieur Rouſſeau, qui quelques jours auparavant étoit deſcendu à la Capitale avec ſa famille. Ce ne fut donc que trois ou quatre jours après l'accident arrivé, que ces Sauvages préſenterent le Calumet au grand Chef des Natchez, qui dans la harangue qu'il leur fit les inſtruiſit de ce qui s'étoit paſſé , & des raiſons que ſa Nation avoit euës d'en agir de la ſorte, les exhortant à les imiter, & à maſſacrer tous les François qui étoient établis chez eux au Fort S. Claude, & les aſſûrant qu'ils étoient les ſeuls François qui fuſſent encore vivans dans le pays , les Chactas ayant détruit tous ceux de cette Nation, qui

s'étoient établis vers le bas du Fleuve. Les Yazoux se laisserent aisément aller aux persuations du grand Chef : ils promirent d'exécuter ce qu'il leur conseilloit, & en conséquence ils furent renvoyés chargés de présens, comme chemises, poudre, balles, &c. & accompagnés de quelques Natchez, qu'on leur donna pour les encourger & les seconder dans l'exécution.

Ces Sauvages remontoient le Fleuve, bien disposés à tenir la parole qu'ils avoient donnée dès qu'ils seroient arrivés à leur Village, lorsqu'ayant apperçu de loin un bateau qui avoit mis à terre quelques Voyageurs, ils résolurent de s'en rendre maîtres. Dans cette vûe ayant descendu à terre, ils s'avancerent sans bruit au travers du bois, & arriverent sans être découverts proche du lieu où étoient ces Voyageurs bien éloignés de s'attendre à une telle surprise. Ils étoient alors à genoux, entendant la messe que leur disoit un R. P. Jésuite ; & l'on en étoit à l'élévation, quand les Sauvages firent leur décharge, tant sur le Prêtre que sur les assistans. Mais le

Dieu qu'ils adoroient en ce moment, ne permit pas qu'il y en eût aucun de bleſſé, & ils eurent le tems de ſe rembarquer; il arriva ſeulement qu'à la ſeconde décharge que firent ces Barbares, le Boſſeman nommé Duſablon étant occupé à pouſſer le bateau au large, reçut un coup de fuſil dans la cuiſſe, qui par bonheur n'en fut point caſſée. Ce Duſablon étoit celui-là même, qui à l'arivée du premier Vaiſſeau qui apporta de France des filles à la Louiſiane, avoit emporté le prix de la diſpute ſurvenue entre lui & un de ſes camarades à qui auroit la derniere. Malgré le coup qu'il venoit de recevoir, il eut encore la force de ſe rembarquer. Ce bateau venoit des Illinois, & alloit à la Nouvelle Orléans, où il arriva heureuſement.

A l'égard des Sauvages Yazoux, ils continuerent leur voyage vers leur Village, où ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils ſe diſpoſerent à exécuter ce qu'ils avoient promis aux Natchez. Il n'y avoit alors au Fort S. Claude qu'une petite garniſon d'environ vingt hommes, & elle n'étoit commandée

que par des Sergens, le ſieur du Coder qui commandoit à ce poſte, ayant été tué aux Natchez, comme je l'ai rapporté plus haut. Trois ou quatre jours après leur arrivée, les Sauvages ſe rendirent à ce Fort en aſſez grand nombre, & s'étant diſperſés par pelotons dans les cabanes ſans que perſonne ſongeât à s'y oppoſer, au moment que l'on y penſoit le moins, ils tomberent ſur les François & les maſſacrerent, ſans qu'il en réchapât un ſeul. Ainſi fut encore détruit le poſte des Yazoux ſitué à quarante lieuës au-deſſus de celui des Natchez. Cet accident ariva au commencement de l'année 1730.

CHAPITRE XXXI.

Conduite des Chactas, & leur mécontentement; Conſeils fréquens que tiennent les Sauvages Natchez après le maſſacre.

De ce que j'ai dit juſqu'ici il eſt naturel de conclure, que le ſieur Chopart fut le ſeul principe & l'unique cauſe du malheur arrivé à ces deux poſtes. Auſſi les Natchez qui aimoient naturellement la Nation, n'en vouloient d'abord qu'à lui, & ils ne s'étoient déterminés à faire main baſſe ſur tous les François, que parce qu'ils appréhendoient de s'attirer de leur part une guerre cruelle, s'ils ſe défaiſoient ſeulement du Commandant. D'ailleurs ils ſe flattoient que les Chactas tiendroient la parole qu'ils leur avoient donnée de détruire tous les François du bas du Fleuve, & ſur ce principe ils s'étoient perſuadés qu'a-

près l'exécution de leur dessein ils n'auroient plus aucun ennemi à craindre.

Ils ne tarderent pas à être détrompés ; & Dieu ne permit point qu'un complot si noir eût son entiere exécution. Lorsque les Chactas avoient donné parole aux Députés des Natchez de détruire les François du bas du Fleuve, ils étoient convenus entr'eux de les attaquer tous le même jour, afin d'assûrer le massacre général qu'ils en vouloient faire ; & c'étoit pour ne point manquer à ce jour marqué pour cette sanglante exécution, qu'ils s'étoient délivrés réciproquement un certain nombre d'allumettes. Ce jour fatal devoit être le premier de Décembre. Chaque jour depuis ce complot les Chefs des deux Nations brûloient chacun une de ces fatales allumettes ; mais il arriva qu'un jour le grand Chef des Natchez s'étant rendu au Temple, après y avoir jetté au feu une de ces allumettes, suivant sa coutume, s'étant retourné pour parler au Gardien du Temple, un jeune fils qu'il avoit & qui étoit venu avec lui, voulut imiter ce qu'il avoit vû faire à son pere. Il prit deux de ces allu-

mettes, qu'il jetta au feu ; ce qui fut cauſe que les Natchez avancerent de deux jours le maſſacre des François, qu'ils attaquerent le 29 Novembre.

A l'égard des Chactas chez qui la même mépriſe n'étoit point arrivée, ils furent exacts à garder leur promeſſe au jour marqué : le premier de Décembre ils arriverent au nombre de ſix cens hommes à la vûe de la Nouvelle Orléans, n'ayant plus que le Lac S. Louis à traverſer pour s'y rendre, & de-là ils députerent au ſieur Perier, pour obtenir de lui la permiſſion d'aller lui préſenter le Calumet. Mais quelque avantage que ce Commandant général pût eſpérer de cette députation, il ne crut pas qu'il fût de la prudence d'admettre un ſi grand nombre de Sauvages dans la Capitale, & refuſa de les y recevoir ; il leur fit dire ſeulement, que ſi leur Chef vouloit y paſſer avec une trentaine de ſes gens, il ſeroit le bien venu. Ce refus du Commandant ayant déconcerté le projet des Chactas, ils s'en vengerent à leur retour dans leur Village, en tuant quelques bêtes à corne, qui appartenoient

à la Concession du sieur de Chaumont établie aux Paskagoulas.

Peu de tems après ces mêmes Sauvages envoyerent aux Natchez un parti assez considérable de leur Nation pour présenter le Calumet au grand Chef; & à la danse du poteau, les présens qu'on leur fit ne leur paroissant pas suffisans, ne consistant qu'en quelques chemises assez grosses, des chaudieres, des miroirs, du vermillon, &c. sans fusils, ni poudre, ni balles, ces Députés qui avoient été instruits de ce qui s'étoit passé, se plaignirent hautement de ce que les Natchez avoient prévenu de deux jours celui qui avoit été marqué pour le massacre général des François, leur disant qu'ils étoient des chiens, qui avoient voulu garder tout pour eux sans en faire part à ceux qui leur avoient promis du secours, ce qui sans doute avoit empêché le grand Chef François de leur permettre de passer à la Capitale, & les menaçant de les en faire repentir.

Après ce premier parti, il en revint encore un second de la même Nation des Chactas, qui ne furent pas plus satisfaits

ſatisfaits des préſens qu'ils reçurent, que les autres l'avoient été. Ceux-ci ayant appris qu'à l'occaſion de la mort d'un de leurs enfans, les Natchez avoient égorgé un jeune garçon François, & que même ils avoient mis en délibération s'ils ne tueroient pas toutes leurs Eſclaves, parce qu'ils appréhendoient d'avoir la guerre à leur ſujet avec les Chactas; ces Sauvages, dis-je, frappant au poteau, leur défendirent de faire mourir dans la ſuite aucun de leurs Eſclaves, femmes, filles ou garçons, leur déclarant que s'ils agiſſoient autrement, ils auroient affaire à eux. Ces menaces arrêterent la fureur & les cruautés des Natchez; depuis ce tems-là ils étoient inquiets, tenant entr'eux des Conſeils fréquens, ſans ſçavoir à quoi ſe réſoudre, ni quelles meſures ils devoient prendre.

CHAPITRE XXXII.

On reçoit à la Capitale la nouvelle du malheur arrivé aux Natchez ; le Chevalier de Loubois marche contre eux.

LE premier qui apporta la nouvelle à la Capitale du malheur arrivé aux Natchez, fut le sieur Ricard Garde-magasin; & comme il y arriva encore tout effrayé & en très-pitoyable état, après une route pénible qu'il avoit faite presque sans vivres, on crut d'abord sur ce qu'il raconta de cet accident, qu'il avoit perdu l'esprit, personne ne pouvant imaginer que le massacre eût été aussi général qu'il le disoit. Mais on ne tarda pas à recevoir la confirmation de ce qu'il avoit avancé. Le nommé Couillard maître Charpentier, qui comme je l'ai dit, travailloit avec quelques Ouvriers à des bois de construction dans une cipriere

voiſine des Natchez, ayant appris ce qui s'y paſſoit, réſolut de ſe ſauver. Ils avoient avec eux deux Sauvages de cette Nation, qui leur ſervoient de Chaſſeurs : ils commencerent par les maſſacrer ; enſuite ayant embarqué dans un grand bateau des vivres, leurs outils & tout ce qui leur appartenoit, ils deſcendirent le Fleuve. En paſſant devant la galere, ils furent ſalués par les Sauvages qui étoient dedans d'une décharge de coups de fuſils qui ne bleſſerent perſonne, & arriverent le trois Décembre à la Nouvelle Orléans, où ils confirmerent tout ce que le ſieur Ricard avoit rapporté de ce déſaſtre.

Comme il n'étoit plus poſſible d'en douter après des témoignages ſi formels, le ſieur Perier commença auſſitôt à prendre des meſures pour tirer vengeance d'un ſi horrible attenta. Dans cette vûe il envoya d'abord aux Chactas le ſieur de Lery, Officier qui parloit parfaitement toutes les langues des Sauvages, pour les mettre dans ſès intérêts & les engager à prendre ſont parti. Cette Nation mécontente de la réception que les Natchez avoient fai-

te aux derniers partis qu'elle leur avoi envoyés, piquée d'ailleurs de ce qu'ils lui avoient manqué de parole en avançant le jour du massacre, entra sans peine dans les vûes de vengeance du Commandant général; elle promit de servir les François en cette occasion de toutes les forces qu'elle avoit, & commença dès lors en effet à faire les provisions de vivres nécessaires pour marcher à cette expédition.

Dès que le sieur Perier en eut été instruit, il forma une petite armée composée de troupes & de quelques bourgeois, dont il donna le commandement au Chevalier de Loubois Lieutenant de Roi. Ces troupes s'embarquerent dans plusieurs bateaux avec les provisions & les munitions nécessaires pour cette guerre; & remontant le Fleuve, elles arriverent aux Tonicas, où elles furent très-bien reçues par le grand Chef de cette Nation, qui étoit parfaitement guéri de la blessure qu'il avoit reçue à la derniere expédition. On y trouva plusieurs François réchapés du massacre général, qui s'y étoient rendus par terre, & qui avoient été

accueillis avec bonté & nourris par ces Sauvages. Après avoir payé leur dépenſe & ſatisfait pour eux, le Chevalier de Loubois les fit entrer dans ſes troupes; & comme il ne ſe croyoit pas aſſez en forces pour marcher ſeul contre les Natchez, il fit conſtruire un Fort dans ce poſte, où il demeura avec ſon armée, en attendant l'armée des Chactas.

Cependant impatient de n'en avoir aucunes nouvelles, il chercha dans ſes troupes quelques perſonnes de bonne volonté pour les envoyer à la découverte, & s'inſtruire par leur moyen de la marche de ſes Alliés, & ſur-tout de ce qui ſe paſſoit aux Natchez. Cinq ſe préſenterent; ſçavoir, le ſieur Meſplet qui, comme on l'a vû, s'étoit déja ſignalé à la premiere guerre; un nommé Navarre, Soldat & habitant des Natchez, qui avoit épouſé une fille de cette Nation; le ſieur de S. Amand bon gentilhomme, & deux Tambours de l'armée. Le Chevalier de Loubois leur fit délivrer tout ce qu'ils demanderent; & s'étant embarqués dans une petite pirogue, ils remonterent le

Fleuve jusqu'à environ trois lieuës du grand Village des Natchez. Là ils débarquerent, & coucherent à terre. Le lendemain dès la pointe du jour, après avoir déjeuné peut-être un peu trop, ils se mirent en marche, & arriverent à la Terre blanche, où ils trouverent tous les bâtimens réduits en cendres. De-là jusqu'au grand Village ils n'avoient plus qu'une demi-lieuë à faire; mais au lieu de se cacher, & de n'avancer qu'à propos & sans bruit pour ne pas être découverts, ils marcherent hardiment comme s'ils n'eussent eu rien à craindre : aussi n'étoient-ils pas à plus d'un quart de lieuë du Village, lorsqu'ils se virent environnés de Sauvages. Alors ils se jetterent dans une ravine qui leur servit de retranchement, & où ils se mirent en défense, le Soldat Navarre qui parloit très-bien la langue des Natchez, les haranguant en même-tems qu'il tiroit sur eux, & leur disant qu'ils étoient des chiens, qui ne méritoient pas de vivre; que toutes les Nations étoient en marche pour les attaquer, & qu'il n'en échapperoit pas un seul d'entr'eux. Les Sau-

vages qui le connoissoient, avoient beau lui crier de se rendre ; il ne leur répondoit qu'à coups de fusil, en quoi il étoit très-bien secondé par ses camarades. Enfin les Sauvages désespérant de les prendre vivans, firent sur eux une décharge qui blessa Navarre & le Sr Mesplet. Mais malgré sa blessure, le premier refusa toujours constamment de se rendre à eux, & continua à les accabler d'injures, jusqu'à ce que fatigués de ses invectives, ils firent sur lui une seconde décharge qui le jetta mort sur la place. Alors le sieur Mesplet & les trois autres mirent les armes bas, & demanderent quartier.

Aussi-tôt qu'ils furent entre les mains des Sauvages, ceux-ci les conduisirent au grand Chef, qui s'adressant au sieur Mesplet, lui demanda à quelle intention il étoit entré sur ses terres. Le François lui répondit, qu'il y venoit de la part de son Général, pour sçavoir de lui s'il vouloit la paix avec les François. » Mais, répartit le Sauvage, » quand on vient pour traiter de la » paix, on ne tire point de coups de » fusils. Vois que tu es blessé, & que

» Navarre eſt tué. « Le ſieur Meſplet répondit que Navarre avoit perdu l'eſprit pour avoir trop bû d'eau-de-vie ; que pour lui, dès qu'il l'avoit vû mort, il avoit mis les armes bas, afin de pouvoir ſçavoir de lui de la part de ſon Général s'il aimoit les François, & s'il vouloit vivre en paix avec eux. Le grand Chef répondit qu'oui, & ordonna à ſes gens de laiſſer la liberté à ces quatre priſonniers. Enſuite il fit venir Madame Deſnoyers, femme de ce Régiſſeur de la Terre blanche qui avoit été tué le jour du maſſacre, & lui dit d'écrire au Général François, que s'il vouloit avoir la paix, il falloit que pour chaque Eſclave il lui fournît tant de quarts d'eau-de-vie, tant d'aunes de Limbourg, &c. Ce Sauvage faiſoit monter ſes prétentions ſi haut, que ſi on eût voulu l'en croire, il n'y auroit pas eu dans tous les magaſins de la Compagnie, ni même chez tous les marchands de la Capitale, de quoi pouvoir ſatisfaire à ſes demandes. Madame Deſnoyers écrivit tout ce qu'il voulut, & profita de cette occaſion pour expoſer au Chevalier de Loubois la triſ-

te ſituation où elle & ſes compagnes d'Eſclavage étoient réduites. Elle remit enſuite ſa lettre au grand Chef, qui en chargea un des deux Tambours qui avoient été pris, avec ordre de la rendre à ſon Général, & de lui en rapporter la réponſe dans trois jours. On peut dire avec vérité que jamais commiſſion ne fut acceptée de plus grand cœur; le Tambour partit au plus vîte ſans même regarder derriere lui, & arriva le même jour auprès du Chevalier de Loubois, qu'il informa de ce qui s'étoit paſſé, & auquel il remit la lettre du grand Chef. On conçoit que cet Officier n'en tint aucun compte, & que par conſéquent il n'y fit aucune réponſe.

Pendant les trois jours que le grand Chef avoit donnés au Tambour pour revenir auprès de lui, le ſieur Meſplet & ſes deux compagnons reſterent parmi les femmes Françoiſes, où ils furent aſſez bien traités, toujours cependant gardés à vûe par les Sauvages, qui appréhendoient qu'ils ne leur échapaſſent. Mais le quatriéme jour le grand Chef ne recevant point de réponſe à ſa

lettre, entra en une si furieuse colere, que sur le champ il les condamna à la mort. Aussi-tôt on les dépouilla, on leur noircit le corps avec du charbon, & on les mena hors du Village. Le sieur de S. Amand & le Tambour n'eurent pas beaucoup à souffrir, & furent bien-tôt expédiés; mais il n'en fut pas de même du sieur Mesplet, qui fut reconnu pour avoir servi dans la premiere guerre. Les Sauvages commencerent par lui lever la chevelure, & le firent si adroitement qu'aucun os n'en fut offensé; ensuite ils l'attacherent au cadre pour y être brûlé en cérémonie, leur intention étant de le faire pleurer, afin de pouvoir dire que ce n'étoit pas un Guerrier, mais une femme. Mais il trompa leurs espérances, ayant souffert ce tourment affreux avec une constance admirable, & sans verser une seule larme.

Cependant les Sauvages n'étoient point tranquilles. Une nuit ils envoyerent chercher une femme Françoise, qui parloit fort bien leur langue. Lorsqu'elle fut arrivée dans la cabane où ils étoient assemblés, armés, les uns

de fusils, les autres de haches ou de casse-têtes, ils l'interrogerent; mais elle étoit si saisie, qu'elle ne put d'abord leur répondre : à la fin cependant elle leur demanda ce qu'ils vouloient; & ces Barbares lui ayant marqué qu'ils vouloient sçavoir, si après s'être battus contre leurs ennemis, les François ne redevenoient point amis, elle leur dit que la guerre n'empêchoit point qu'après le combat on ne se vît, & que l'on ne se réjouît les uns avec les autres. » Eh bien, reprirent-ils : tu » sçais qu'à la premiere guerre nous » donnames aux François la tête du » Vieux poil Chef de la Pomme ; sa » mort n'avoit point été vengée : qu'on » prenne que la tête du Chef Fran-» çois du Fort Rosalie passe pour la » sienne. « Cette femme leur répondit que cela étoit fort bien pensé. Ils lui demanderent encore, s'il étoit vrai que les François fussent aux Tonicas, & pourquoi ils ne venoient point à eux? Elle leur dit qu'ils y étoient, & qu'ils ne venoient point, parce qu'ils appréhendoient qu'ils ne les traitassent comme ils avoient traité les autres. Ils

parurent satisfaits de ses réponses, & la renvoyerent.

Le lendemain ils firent jongler une vieille femme Sauvage, qui passoit chez eux pour une grande magicienne. Après plusieurs cérémonies dont se servent ces imposteurs pour tromper ces esprits grossiers & ignorans, elle leur dit comme un grand mystère ce que tout le monde pouvoit deviner comme elle, que dans peu leur Village & leur Fort seroient entourés d'un grand nombre d'hommes vivans, ajoutant que pendant le jour & la nuit précédente il y avoit eu parmi eux plusieurs espions. Après toutes ces assemblées les Sauvages se tinrent tranquilles, toujours inquiets cependant dans l'attente de ce qui arriveroit.

CHAPITRE XXXIII.

Arrivée des Chactas aux Natchez ; ce qu'ils y firent.

AU mois de Février 1730. les Chactas arriverent aux Natchez au nombre d'environ ſeize cens hommes, accompagnés du ſieur de Lery, tant en qualité d'Alliés des François, que pour les punir de leur avoir manqué de parole. Ils parurent aux environs du grand Village portant le Calumet au vent, mais tirant des coups de fuſil ; ce qui avertit ceux des Sauvages Natchez qui étoient diſperſés çà & là dans des cabanes, de les abandonner pour ſe retirer dans leur Fort avec leurs femmes & leurs enfans. La femme Blanche qui en étoit un peu plus éloignée, eut à peine le tems de prendre avec elle ce qu'elle avoit de meilleur, & fut obligée d'abandonner toutes les Eſclaves Françoiſes, qui reſte-

rent dans la cabane. Les Chactas les ayant trouvées, y entrerent, après s'être assûrés d'abord qu'il n'y avoit point de Natchez avec elles ; & quoiqu'ils vinssent en qualité d'amis des François, ils pillerent de nouveau ces malheureuses Esclaves, & leur ôterent le peu qu'elles avoient pû conserver, lorsqu'elles avoient été prises la premiere fois. En même tems ayant trouvé dans cette même cabane une vieille femme Sauvage qui n'avoit pû suivre la femme Chef, ils lui leverent la chevelure, la lierent le long d'un gros fagot de cannes séches, & la brûlerent ainsi à petit feu.

Tandis qu'une partie des Chactas étoient occupés à piller cette cabane, les autres voltigeoient autour du Fort des Natchez dans l'espérance d'en tuer ou d'en attraper quelqu'un ; toute la matinée se passa à tirer de part & d'autre, sans qu'il y eût aucun de ces coups qui portât, parce qu'ils étoient tirés de trop loin. Vers les trois heures après midi les Chactas voulant faire leur retraite, un parti considérable de Natchez ayant fait une sortie, fit sur eux

une décharge qui bleſſa à la cuiſſe une des Eſclaves Françoiſes, ſans cependant que cet accident l'empêchât de ſuivre. Les Chactas gagnerent le terrein, où auparavant étoit ſituée la Conceſſion de Ste. Catherine, & ils y reſterent près d'un mois ſans rien entreprendre contre les ennemis. Il y eut ſeulement entr'eux quelques eſcarmouches, qui ne ſervirent qu'à brûler de la poudre.

CHAPITRE XXXIV.

Arrivée du Chevalier de Loubois aux Natchez; ſuccès de ſon expédition.

CE fut au mois de Mars ſuivant que le Chevalier de Loubois arriva aux Natchez. Auſſi-tôt que l'armée fut débarquée, elle campa, & demeura dans le même endroit pendant cinq jours, au bout deſquels elle marcha contre les ennemis, qui s'étoient

renfermés dans leur Fort avec leurs femmes, leurs enfans, les Negres & les femmes Françoises Esclaves qui leur restoient. On employa quatre jours entiers à faire le trajet depuis le campement jusqu'à eux, à cause d'une piéce de canon que l'on tiroit à force de bras, & qui avoit peine à avancer. Enfin on arriva à la vûe de ce Fort, devant lequel on ouvrit aussi-tôt la tranchée. Peu de jours après les Sauvages qui connoissoient le terrein beaucoup mieux que les François, ayant fait une sortie sur les troupes qui la montoient, firent sur elles une décharge si subite & si vive, qu'elles abandonnerent leur poste au plus vîte. Ce fut en vain que l'Officier qui les commandoit voulut faire ferme & les retenir; elles ne l'écouterent point, & lui-même ne se voyant pas soutenu, fut obligé de regagner le gros de l'armée. Cependant on ne cessoit point de tirer contre le Fort ennemi, mais avec peu de succès; & il y avoit peu d'apparence qu'on s'en rendît maître sitôt: car les Sauvages se défendoient avec vigueur, faisant un feu très-vif,

& ſe ſervant même du canon qu'ils avoient enlevé du Fort Roſalie, pour tirer ſur nous. Il eſt vrai que comme ils ignoroient la maniere de le ſervir, il ne leur fut pas d'un grand avantage.

Il y avoit dans l'armée un Sergent très-brave, nommé Brinville; c'étoit lui qui pointoit le canon. Un jour, déſeſperé de voir le peu d'effet qu'il produiſoit contre les paliſſades du Fort ennemi, il chargea ſes poches de grenades, prit un Soldat pour l'accompagner, & profitant de l'obſcurité de la nuit, il parvint au pied du Fort. Là ſe ſouvenant qu'il avoit oublié le plus néceſſaire, je veux dire de quoi faire du feu, il envoya ſon camarade en chercher; mais le Chevalier de Loubois ayant appris leur deſſein, leur fit défendre de l'exécuter, dans la crainte que ſi l'on jettoit des grenades dans le Fort, on ne bleſſât autant de femmes Françoiſes que de Sauvages. Obligé d'abandonner ſon entrepriſe, Brinville fut contraint de revenir au camp, où il fut tué le lendemain d'un coup de feu.

Peu de jours après il arriva une aventure, qui donna occasion à un autre Soldat des troupes de se signaler. Le sieur Duparc qui avoit suivi le Chevalier de Loubois en qualité d'Interprete, ayant pris un des drapeaux de l'armée, alla le planter entre le camp & le Fort ennemi, dans le dessein de haranguer les Sauvages, les exhortant à se rendre & à devenir amis des François, & leur promettant qu'on leur donneroit la paix. Mais soit qu'ils ne l'entendissent point, ou qu'ils fissent peu de cas de ses exhortations & de ses promesses, ils firent sur lui une décharge qui le força de se retiaer au plus vîte. En même tems les Sauvages ayant fait une sortie pour venir enlever le drapeau qu'il avoit laissé planté au même endroit, plusieurs Esclaves Françoises en profiterent pour se sauver, & malgré les coups de fusil qu'on leur tiroit du Fort, elles eurent le bonheur d'arriver au camp. Dans cet intervalle, un jeune Soldat des troupes se détacha, & dirigeant sa course, il parvint au drapeau qu'il enleva; après quoi il vint le présenter au Chevalier de Loubois,

qui pour récompenſe lui fit donner la hallebarde.

Comme parmi les femmes Françoiſes qui s'étoient ſauvées, il y en avoit pluſieurs qui avoient des enfans qu'elles avoient abandonnés, & dont quelques-uns étoient encore à la mammelle; pour ſe venger de la fuite de leurs meres, les Sauvages avoient la cruauté de traîner ces pauvres petits innocens dans leur Fort le viſage contre la terre; & après les avoir étouffés ou écraſés, ils les jettoient par-deſſus leurs paliſſades. D'autres en grand nombre furent empalés ſur ces mêmes pieux, parce que couchant à l'air ainſi que leurs meres, & s'étant enrhumés, leur toux continuelle importunoit ces Barbares, & les empêchoit de s'entendre.

Cependant on continuoit les approches du Fort, & l'on n'en étoit pas beaucoup éloigné, ſans que l'on eût encore aucune eſpérance que les Sauvages vouluſſent ſe rendre, lorſqu'un matin, après avoir travaillé toute la nuit à faire avancer le canon & à diſpoſer des ſacs à terre, on s'apperçut que les ennemis avoient amené leur

pavillon ; ce qui marquoit qu'ils ſongeoient à capituler. En effet ils avoient réſolu entr'eux de s'accommoder ; & le grand Chef ayant fait venir Madame Deſnoyers , & lui ayant expliqué ſes intentions, on la vit ſortir du Fort, & traverſer la plaine pour ſe rendre à la tente du Général, auquel elle demanda la paix au nom de toute cette Nation. Sa propoſition fut bien reçue, & on y acquieſça à condition que les Natchez rendroient toutes les femmes Françoiſes qu'ils avoient faites Eſclaves, avec leurs enfans & tous les Negres. Après cette réponſe, Madame Deſnoyers retourna au Fort porter cette parole au grand Chef, qui ſe ſoumit à ces conditions, demandant ſeulement que les François ni les Chactas n'entraſſent point dans ſon Fort que le lendemain ; ce qui lui fut accordé. Alors les troupes auxiliaires furent détachées, pour aller recevoir des mains des Natchez les Eſclaves Françoiſes, avec leurs enfans & les Negres, même les deux François, Mayeux & le Beau, qu'ils avoient épargnés dans le maſſacre général. Après avoir ainſi

retiré tous les priſonniers des mains des Sauvages, le Chevalier de Loubois qui n'avoit différé juſques-là à ſe ſervir de la grenade contre les ennemis que pour ménager ces priſonniers mêmes, réſolut de tenir parole à ces Barbares comme eux-mêmes la tenoient aux autres ; dès le lendemain matin il ſe diſpoſoit à recommencer le ſiége avec plus de vivacité qu'auparavant, lorſqu'il apprit que les Natchez l'avoient prévenu, & qu'ils avoient profité de la nuit pour abandonner leur Fort, emportant avec eux tout ce qu'ils avoient.

D'un autre côté on n'eut pas peu de peine à retirer les priſonniers des mains des Chactas qui en étoient en poſſeſſion, & qui ſembloient vouloir en diſpoſer, comme s'ils euſſent été leurs Eſclaves. La diſpute s'échauffa à ce ſujet entre le Général & ces Barbares au point qu'ils étoient près d'en venir aux mains avec les François, lorſque le grand Chef des Tonicas les appaiſa, & les engagea à ſe contenter des marchandiſes qu'on leur offroit en échange de ces priſonniers. Le Cheva-

lier de Loubois rassembla pour cela tout ce qu'il put trouver dans le camp; & comme cela même ne suffisoit point pour satisfaire l'avidité des Chactas, il les engagea à attendre au lendemain, promettant de leur faire délivrer alors le reste des marchandises qu'ils exigeoient. Par ce moyen il vint à bout de tirer de leurs mains toutes les Esclaves Françoises, avec leurs enfans, qu'il fit rassembler au bas de la côte; & profitant de l'obscurité de la nuit, il les fit embarquer pour être conduites à la Capitale. Le lendemain les Chactas ne voyant plus tous ces prisonniers devinrent beaucoup plus traitables; cependant on ne put jamais les porter à relâcher quelques Esclaves Negres qu'ils avoient encore, avec un jeune garçon François, & ils les emmenerent avec eux pour leur servir d'ôtages, & de gage des promesses qu'on leur avoit faites.

Les Sauvages ayant abandonné leur Fort, comme je l'ai dit, on y mit le feu; après quoi toute l'armée décampa, & se rendit à l'endroit où avoit été situé le Fort Rosalie. Là on travail-

la à élever un nouveau Fort de terre, avec des caſernes pour les Soldats & des logemens pour les Officiers ; & dès qu'il fut en état de défenſe, le Chevalier de Loubois y ayant laiſſé cent vingt hommes pour le garder ſous le commandement du Chevalier Baron de Creant, avec des vivres & des munitions, il ſe rembarqua avec ſon armée, & reprit la route de la Capitale.

CHAPITRE XXXV.

Retraite des Natchez ; continuation de leurs hoſtilités.

AUSSI-TÔT que les femmes Françoiſes qu'on avoit retirées des mains des ennemis furent arrivées à la Nouvelle Orléans, l'Intendant ou Commiſſaire Ordonnateur les fit conduire à l'Hôtel-Dieu de cette Ville, où l'on travailla à rétablir leur ſanté, non-ſeulement par de bons alimens,

mais encore par tous les remédes convenables; & comme elles avoient été dépouillées de tout ce qu'elles pouvoient avoir, d'abord par les Natchez, enſuite par les Chactas, la Compagnie voulut bien pour les rétablir leur faire un prêt de tout ce qu'elles crurent leur être néceſſaire. Il y en eut auſſi quelques-unes parmi elles, qui au lieu d'aller à l'Hôpital, ſe retirerent dans des Auberges ou chez leurs amis. De ces femmes les unes retrouverent leurs époux qui avoient eu le bonheur de ſe ſauver, & ſe rejoignirent à eux; & les veuves ne tarderent pas à trouver des maris. Dans la ſuite la plûpart des familles échappées aux maſſacre général ont été s'établir à la Pointe coupée, c'eſt-à-dire, à cinquante lieuës de la Capitale, & à moitié chemin de cette Ville aux Natchez.

A l'égard de ces Sauvages, après avoir abandonné leur Fort pour ſe retirer dans les bois, ils penſerent à aller s'établir ailleurs, & quittant le rivage droit du Fleuve, ils paſſerent du côté de la riviere Noire, qui va perdre ſes eaux dans celle des Naquitoches

quitoches, nommée par quelques-uns la riviere Rouge. Là ils firent un Village & bâtirent un Fort ſur le modele de celui d'où ils avoient été chaſſés ; & à trois lieuës plus haut dans la profondeur des terres, ils en conſtruiſirent encore un autre. Cependant quoique cette Nation ſemblât avoir abandonné les terreins voiſins du Fort Roſalie, & qu'elle eût fait la paix avec les François, elle ne diſcontinua point ſes hoſtilités à leur égard, & envers tout ce qui pouvoit leur appartenir.

J'ai dit qu'on avoit conſtruit aux Natchez un nouveau Fort, & qu'on y avoit élevé des bâtimens. Comme on avoit beſoin d'écorces de cipres pour les couvrir, on avoit envoyé pour cela à une cipriere voiſine un détachement de vingt hommes bien armés avec des vivres. Ce lieu n'étoit éloigné du Fort que d'une lieuë & demie en deſcendant le Fleuve. Ce détachement y fut d'abord fort tranquille ; mais au bout de cinq ou ſix jours il fut ſurpris par un parti de Sauvages Natchez, qui tombant ſur ces François au moment qu'ils y penſoient le moins, les maſſacre-

rent, & leur leverent la chevelure. Dans cet accident périt le même Soldat qui, comme je l'ai dit, avoit été fait Sergent par le Chevalier de Loubois, pour avoir rapporté au camp un drapeau abandonné, lorſque l'armée étoit campée devant le Fort des Natchez; & cet autre Soldat qui en ſe cachant dans un four s'étoit ſauvé lors du premier maſſacre, échappa encore de celui-ci en ſe mettant dans le creux d'un arbre. Il revint ſeul au Fort le lendemain apporter la nouvelle de la défaite de ſes camarades.

Le fait que je vais rapporter prouve combien ces Sauvages étoient acharnés à la ruine de notre Nation, puiſque n'étant que ſix, ils oſerent entreprendre de détruire une garniſon entiere de plus de cent hommes. Ce fut peu de jours après, que ces Sauvages Natchez ſe préſenterent à la porte du nouveau Fort diſant qu'ils étoient Chactas. Comme tous les Sauvages ſe reſſemblent, & qu'il eſt difficile de n'y être pas trompé, ſi l'on n'eſt bien inſtruit de ce qui les diſtingue les uns des autres, qui ne conſiſte gueres que dans leur diffé-

rente façon de porter leur chevelure, on les crut véritablement Chactas, & quoiqu'ils fuſſent armés, on les laiſſa entrer. Dès qu'ils ſont dans le Fort, ils s'y promenent d'abord en véritables amis, careſſant les François, leur prenant les mains, & paroiſſant leur être fort affectionnés; lorſqu'une demi-heure après ils changent de langage & de conduite, tombent ſur quelques Soldats qui n'étoient point ſur leurs gardes & qu'ils maſſacrerent, & égorgent la ſentinelle. Au bruit que cauſa cette attaque imprévûe l'allarme ſe mit au Fort: on courut aux armes, on ferma la porte; mais comme les Sauvages étoient maîtres du corps de garde, ils ſe défendirent long-tems, juſqu'à ce qu'après un combat de plus de deux heures, on en tua cinq; le ſixiéme fut pris vivant, & brûlé au cadre: à l'égard des François, ils eurent cinq hommes de tués en cette occaſion, & pluſieurs bleſſés. Cet accident apprit à cette garniſon à être plus circonſpecte dans la ſuite, & à ſe tenir mieux ſur ſes gardes.

Il arriva ſur ces entrefaites, qu'un

parti de Sauvages Tonicas qui, pour dire le vrai, étoient alors la seule Nation Sauvage vraiment amie des François, ayant pris une femme Sauvage de la Nation des Natchez, l'amena à la Nouvelle Orléans, où ils la présenterent au Commandant Général. Celui-ci la leur abandonna; & leur ayant fait dire qu'il les laissoit les maîtres d'en user avec elle comme ils le jugeroient à propos, ils résolurent de faire voir aux François dans cette Esclave, comment les Sauvages traitoient les prisonniers qu'ils faisoient en guerre. Ils éleverent pour cela un cadre près du rivage, sur une plate-forme qui est entre la Ville & le Gouvernement; & y ayant attaché cette misérable, ils la brûlerent en cérémonie à la vûe de toute la Capitale qui étoit accourue à ce spectacle, portant le feu, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre sur le corps de cette malheureuse, qui pendant ce long & cruel supplice ne versa pas une seule larme. Au contraire elle sembloit se rire du peu d'habileté de ses bourreaux à la faire souffrir, leur disant mille injures, & les menaçant que sa

mort ſeroit bien-tôt vengée par les gens de ſa Nation.

Sa prophétie ne tarda pas à s'accomplir. Peu de jours après cette cruelle exécution un gros parti de Natchez vint aux Tonicas pour préſenter, diſoient-ils, le Calumet aux grand Chef, & pour faire la paix, non-ſeulement avec lui, mais encore avec les François. Le grand Chef des Tonicas ne crut pas devoir accepter cette députation, ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion du Commandant Général, qui la lui accorda, lui mandant en même tems de faire main baſſe ſur les Natchez, tandis qu'ils ſeroient occupés à cette cérémonie. Mais ils le prévinrent, & à peine furent-ils entrés dans ſa cabane, qu'ils l'aſſommerent & lui leverent la chevelure, tuerent quelques Sauvages & un François, en prirent un autre en vie avec ſa femme, & s'en retournerent victorieux & triomphans. Ainſi mourut le grand Chef des Tonicas qui, comme je l'ai dit ailleurs (*a*), s'étoit fait Chrétien avec

(*a*) Voyez la premiere Partie.

ſon fils, & qui par ſa valeur & ſon attachement pour la Nation avoit mérité d'être honoré d'une médaille que le Roi lui envoya.

Ces ſuccès firent croire aux Natchez, qu'après avoir ainſi ſurpris & détruit pluſieurs de leurs ennemis, il ne leur ſeroit pas difficile d'en faire autant aux François établis aux Naquitoches, où il n'y avoit pas plus d'une vingtaine d'habitans, avec quarante Soldats de garniſon commandés par le Chevalier de S. Denys. Mais cet Officier leur fit voir qu'ils avoient affaire à un Commandant habile & vigilant, ſous lequel le ſervice ſe faiſoit avec exactitude & ponctualité, également aimé & reſpecté des ſiens, & chéri des Sauvages voiſins, dont il diſpoſoit à ſon gré. Les Natchez étoient partis de leur nouveau Village au nombre de plus de cent cinquante, menant avec eux cette femme Françoiſe qu'ils avoient priſe aux Tonicas; & étant arrivés à une portée de fuſil du Fort des Naquitoches, ils députerent trois d'entr'eux au Commandant pour lui demander la permiſſion d'entrer dans ſon Fort, vou-

lant, disoient-ils, lui présenter le Calumet, & le prendre pour arbitre de la paix, en remettant entre ses mains une femme Françoise. Le Chevalier de S. Denis qui parloit fort bien la langue des Sauvages, répondit à ces Députés, que s'ils vouloient venir au nombre de dix lui présenter le Calumet & lui amener l'Esclave Françoise, il les recevroit volontiers, & les payeroit bien; mais qu'il jugeoit à leur grand nombre qu'ils n'étoient que des gueux & des traîtres qui cherchoient à le tromper; que cependant il vouloit bien les laisser retourner vers leurs camarades, à condition qu'ils lui ameneroient cette Françoise dès le jour même, les menaçant, s'ils y manquoient, de leur faire sentir à qui ils avoient affaire.

Les Députés sortirent ainsi du Fort très-mal satisfaits du succès de leur ambassade; & ayant rapporté cette réponse à leurs camarades, ces Barbares désesperés d'avoir manqué leur coup, tournerent toute leur rage contre la femme Françoise, qu'ils brûlerent au cadre à la vûe du Fort. Après ce bel exploit, au lieu de songer à se retirer,

les Sauvages creuserent dans la plaine une espéce de retranchement où ils se fortifierent, dans l'espérance qu'en restant autour du Fort, ils couperoient les vivres à la garnison, & l'obligeroient à se rendre. De son côté le Chevalier de S. Denys feignoit d'avoir peur, & de tems en tems faisoit tirer quelques coups de canon seulement à poudre pour amuser les ennemis, tandis qu'il faisoit avertir le grand Chef des Naquitoches de lui envoyer quarante Guerriers des plus braves. Ils arriverent au Fort, où ils furent introduits pendant la nuit, & le Commandant leur ayant fait donner des armes, le lendemain dès la pointe du jour il sortit à la tête de sa troupe, entra dans le retranchement des Natchez & tomba sur eux le sabre à la main. Plusieurs furent égorgés; les autres s'étant réveillés au bruit, prirent la fuite: on les poursuivit à coups de fusil; & après avoir tué environ une soixantaine de ces Barbares, le Commandant rentra victorieux dans son Fort sans avoir eu un seul homme blessé, laissant à ce qui restoit d'ennemis la liberté de re-

tourner à leur Village porter la nouvelle de la réception qu'on leur avoit faite aux Naquitoches.

CHAPITRE XXXVI.

Troubles à la Nouvelle Orléans; le Commandant Général marche contre les Natchez.

PENDANT que ces choſes ſe paſſoient dans les poſtes éloignés, la Capitale elle-même n'étoit pas tranquille. Un jour une femme à qui la tête avoit tourné ſans doute pour avoir trop bû d'eau de vie, venant du bayon S. Jean, entra dans la Ville les cheveux épars, criant à pleine tête que les Sauvages avoient fait une deſcente au bayon, où ils avoient maſſacré tout ce qu'ils y avoient trouvé d'habitans, & qu'ils la ſuivoient. A cette femme s'en joignit pluſieurs autres auſſi peu ſages, & le bruit augmentant, l'allarme fut bien-tôt répandue dans tous les

quartiers. On bat la générale ; tout le monde court aux armes , & l'on s'assemble sur la place de la Ville où l'on se forme par compagnies, & où l'on délivre de la poudre & des balles à chacun. Les Dames d'un autre côté se réfugient, les unes dans les Eglises, les autres dans deux Vaisseaux qui étoient mouillés devant la Ville. L'épouvante étoit générale ; tout le monde se croyoit perdu , sans que personne sçût de quel côté étoit l'ennemi. Le Commandant général fait un gros détachement pour aller à la découverte & lui en apprendre des nouvelles. Ces troupes ne marchent d'abord qu'avec beaucoup de précaution de peur de surprise , & au bout de deux heures on apprend que ce n'est rien , & que tout ce grand trouble n'a pour fondement que quelques coups de fusil , qui ont été tirés dans le bois par des Chasseurs.

Peu de tems après cette fausse allarme, on en eut une autre beaucoup mieux fondée , & qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Depuis quelque tems il se tramoit sourdement dans

la Ville un complot ſecret entre tous les Eſclaves Negres, qui excités ſous main par les Sauvages, ou peut-être voulant les imiter pour recouvrer leur liberté, avoient formé le deſſein de ſe défaire de tous leurs maîtres, & d'égorger la garniſon. Le coup étoit hardi, eux ſeuls n'en ſeroient jamais venus à bout; mais qui ſçait ſi les Sauvages ne leur auroient pas prêté la main? Quoi qu'il en ſoit, ils avoient déja concerté entr'eux la maniere d'exécuter leur coupable entrepriſe, & la conſpiration étoit prête à éclorre, lorſqu'une Negreſſe qui appartenoit à un Chirurgien de la Ville nommé Broſſet, en fit l'aveu à ſon maître & lui découvrit ce qui ſe paſſoit. Celui-ci en homme ſage l'ayant queſtionnée, apprit d'elle les noms des principaux Chefs de la conjuration, & la maniere dont ils devoient s'y prendre. Leur plan étoit d'égorger d'abord chacun leur maître le ſoir lorſque l'on ſeroit prêt à ſe coucher; après quoi étant les maîtres de toutes les clefs, ils auroient bien-tôt des fuſils, de la poudre & du plomb, ce qui les mettroit en état de

ſe défaire ſans peine des troupes qui étoient de garde. Après avoir mis par écrit tout ce qu'il put tirer de cette Negreſſe, le Chirurgien alla en faire part au Commandant général, qui ſur cet avis fit arrêter ſur le champ tous les Chefs de la conſpiration, ainſi que quelques Négreſſes qui avoient été dénoncées. On les mit dans les cachots, on les interrogea ſéparément; & ſur l'aveu qu'ils firent eux-mêmes de leur noir complot, ils furent tous condamnés, les uns à être roués, d'autres à être pendus, pour ſervir d'exemple aux autres.

Cependant après cette exécution, le Commandant général comprit qu'il ne ſuffiſoit pas d'avoir éteint ce premier feu par la mort des plus coupables, ſi l'on ne prévenoit de bonne heure les ſuites que cet incendie pouvoit avoir; & comme il n'avoit pû découvrir ſi les Negres n'avoient point été excités par les Sauvages, pour parer à tout inconvénient de ce côté là, il réſolut de travailler à rendre les uns & les autres ennemis irréconciliables. Dans cette vûe ayant fait venir devant lui la plû-

part de ces Negres, il leur dit qu'ils étoient des traîtres, & qu'il alloit les faire tous pendre, puiſqu'il avoit appris qu'ils s'étoient ligués avec les Sauvages pour exterminer les François. A ce diſcours ceux-ci proteſterent de leur innocence, lui demandant grace, & offrant, s'il vouloit le leur permettre, de marcher eux-mêmes contre les Sauvages & de les détruire. Alors le Général les ayant amenés au point où il les vouloit, les fit armer de haches, de bayonnettes, de grands couteaux, & leur permit de tomber ſur une petite Nation qu'on nomme les Chouachas, leur ordonnant de ne tuer que les hommes, & d'épargner les femmes, les filles & les enfans. Ses ordres furent exécutés; & les Negres étant tombés ſur ce Village, y tuerent ſept ou huit hommes qu'ils y trouverent, le reſte étant allé à la chaſſe. Cette ſeule expédition rendit les Sauvages ennemis mortels de tous les Negres.

Sur ces entrefaites il arriva à la Capitale un Vaiſſeau de Roi commandé par le ſieur de Salvere, frere du Commandat général; il portoit des Soldats

de marine, que la Cour informée du malheur arrivé aux Natchez envoyoit dans ce pays. Le ſieur Perier crut devoir profiter de l'arrivée de ce ſecours pour marcher contre les Sauvages : de ces troupes de marine & de celles de la Compagnie jointes à la milice bourgeoiſe il forma une petite armée ; & l'ayant embarquée, partie dans des bateaux, & partie dans des pirogues, il remonta le Fleuve, entra dans la riviere des Naquitoches & de-là dans la riviere Noire, ſur laquelle les Natchez s'étoient établis. Mais on ignoroit où leur Fort étoit ſitué. Dans cette incertitude deux Soldats étant deſcendus à terre, pour voir ſi dans ces bois ils ne trouveroient pas quelques légumes qui leur fuſſent propres, rencontrerent un petit Sauvage, qui s'amuſoit à pêcher dans un Lac ; ils le prirent, & l'emmenerent au Général qui le reçut très-bien, le careſſa, lui fit donner à manger, & lui promit la vie à condition qu'il lui montreroit le chemin qui conduiſoit à ſon Village. Cet enfant y conſentit, & l'armée s'étant miſe en marche guidée par ce petit Sau-

vage, après avoir fait environ un quart de lieuë, on découvrit le Village & le Fort des ennemis. On s'en approcha le plus près qu'il fut poſſible à la faveur du bois & en ſilence, juſqu'à ce que les troupes ayant gagné la plaine, on s'avança vers le Fort tambours battans & enſeignes déployées. Les Sauvages étonnés de ce que les François viennent les chercher juſques dans leur retraite, s'y renferment auſſitôt avec leurs femmes & leurs enfans, réſolus de s'y bien défendre. On leur crie de ſe rendre, promettant de leur faire quartier & de leur donner la vie; ils ſont ſourds à ce langage. On inveſtit leur Fort, on fait débarquer quelques piéces de canon & un mortier de bois qu'on avoit apporté, & on fait l'ouverture de la tranchée. Les Sauvages continuent à ſe défendre avec courage, bleſſant même quelques François, juſqu'à ce qu'enfin le troiſiéme jour du ſiége les ennemis, ſoit qu'ils fuſſent trop preſſés de la ſoif, ou que l'effet du mortier eût jetté la conſternation parmi eux, amenerent le pavillon & demanderent à ſe ren-

dre ; ce qui fut remis au lendemain, parce que la nuit approchoit. Elle fut fort obscure, accompagnée d'une petite pluie & d'un brouillard fort épais ; ce qui donna à la plus grande partie des Sauvages la facilité de se sauver. Le lendemain on en prit environ deux cens, plus de femmes que d'hommes ; on les lia, & on les envoya dans les bateaux : ensuite les troupes pillerent le Fort & y mirent le feu, après quoi elles se rembarquerent, & reprirent la route de la Capitale. A leur arrivée en cette Ville, les prisonniers furent envoyés en prison, où on les nourrit pendant quelque tems ; ensuite on les embarqua, & on les conduisir au Cap François de S. Domingue, où ils furent vendus en qualité d'Esclaves au profit de la Compagnie.

CHAPITRE XXXVII.

Arrivée d'un nouveau Commandant à la Capitale ; nouveaux préparatifs de guerre.

AUSSI-TÔT que l'on fut informé en France ; que la guerre s'étoit allumée à la Louiſiane entre la Nation & les Sauvages, on penſa à y apporter un promt ſecours. Dès 1730. la Compagnie ayant repréſenté au Roi la perte conſidérable qu'elle venoit de faire aux Natchez, avoit remis le privilége qui lui avoit été accordé pour cet Province. Par-là ce pays revint au Domaine de Sa Majeſté, qui ayant à cœur d'y rétablir la tranquillité, crut ne pouvoir mieux faire dans les circonſtances, que d'y renvoyer pour Commandant général le ſieur Bienville, qui avoit d'abord gouverné cette Province, au nom de la Compagnie, & qui devoit ſçavoir mieux qu'un autre la ma-

niere de réduire ces Nations ennemies. Ce nouveau Commandant arriva à la Nouvelle Orléans en l'année 1734. & le sieur Perier ayant remis aussi-tôt après le gouvernement entre ses mains, il s'embarqua pour repasser en Europe.

Quelques mois après l'arrivée du sieur de Bienville, les Natchez appréhendant que les François ne vinssent encore une fois les attaquer, prirent le parti d'abandonner absolument les terres qui bordent le Fleuve S. Louis; ils quitterent donc leur nouvel établissement de la riviere Noire, & se retirerent plus haut chez une Nation assez nombreuse qu'on nomme les Chicachas : ceux-ci sont plus amis des Anglois que des François. Ils reçurent les Natchez en freres, & leur accorderent des terreins pour s'établir. Le nouveau Commandant informé de cette transmigration, crut qu'en faisant demander à ces Sauvages les ennemis des François, ils ne balanceroient pas à les lui livrer; mais sur la demande qui leur en fut faite de sa part ils lui firent dire, que les Natchez ne faisoient

plus avec eux qu'un même Peuple, & que par conſéquent ils ne pouvoient les abandonner. Piqué de cette réponſe, le Général prit la réſolution d'aller lui-même les chercher, & fit travailler ſur le champ aux préparatifs néceſſaires pour cette expédition; ce qui dura plus de deux ans.

Pendant ce tems-là le Commandant général fit partir pour les Illinois cinq bateaux, dont un étoit chargé de poudre & les autres de marchandiſes: ils étoient commandés par le Capitaine le Blanc, auquel le Général donna ſes ordres pour le Commandant du poſte où on l'envoyoit. Ce convoi fut attaqué ſur la route par un parti Sauvage; mais il n'y eut perſonne de tué, & il étoit arrivé heureuſement aux Arcançâs, quand par des raiſons que je ne puis imaginer, le Commandant fit débarquer ſes poudres à ce poſte. Enſuite après s'être pourvû de vivres, il continua ſa route; & étant arrivé aux Illinois ſans avoir fait aucune mauvaiſe rencontre, il dépêcha delà un bateau pour aller chercher les poudres qu'il avoit laiſſées aux Arcan-

ças. Mais ce bateau ayant eu le malheur à son retour d'être attaqué par les Sauvages, les poudres qu'il portoit furent pillées par ces Barbares, qui tuerent tous ceux qui étoient dedans, à l'exception du sieur du Tisnet Lieutenant, qui le commandoit, & du nommé Rosalie fils naturel du sieur de la Loire, dont j'ai parlé, qui furent pris vivans & faits Esclaves.

Cependant le Capitaine le Blanc étant arrivé aux Illinois, remit les ordres du Commandant général au sieur Dartaguette qui commandoit dans ce poste, & qui étoit frere du feu sieur Dartaguette, ancien Directeur de la Compagnie, & Controlleur de la Maison de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans. Le Général lui mandoit de mettre ensemble tout ce qu'il pourroit ramasser, tant de Sauvages Illinois, que de troupes & d'habitans François de ce poste, & de se rendre au plus tard dans le dix de Mai de l'année suivante au pays des Chicachas, afin de se joindre à l'armée qu'il conduiroit lui-même contre cette Nation.

Enfin tous les préparatifs étant faits

pour cette expédition, vers le commencement de l'année 1736. le Commandant général ſe rendit par mer au Fort de la Mobile, où il avoit fait dire au grand Chef des Chactas de ſe trouver. Là ayant communiqué à ce Sauvage le deſſein qu'il avoit de porter la guerre chez les Chicachas, qui avoient donné aſile aux ennemis de ſa Nation, il l'engagea à le ſeconder dans cette entrepriſe moyennant une certaine quantité de marchandiſes qu'il lui promit, & dont il lui fit même délivrer ſur le champ une partie. Après cela le ſieur de Bienville revint à la Nouvelle Orléans, où ayant raſſemblé ſon armée compoſée de troupes Françoiſes, de quelques compagnies de milice bourgeoiſe & d'Eſclaves Negres, & l'ayant fait embarquer dans pluſieurs bateaux & pirogues avec les vivres & les munitions néceſſaires, on partit pour ſe rendre au Fort de la Mobile, où étoit le rendez-vous général des troupes.

CHAPITRE XXXVIII.

Premiere expédition contre les Chicachas ; attaque d'un de leurs Forts.

CE fut le dix de Mars de cette même année 1736. que toute l'armée se trouva rassemblée à la Mobile, où elle se reposa jusqu'au premier d'Avril jour de Pâques, qu'elle en partit pour cette expédition. Jamais on n'avoit vû sur cette riviere un convoi si considérable ; il étoit composé de plus de trente pirogues & de trente bateaux, qui à force de rames la remonterent à la file. Vers les huit heures du matin on s'arrêtoit pour déjeûner : on en faisoit autant sur les onze heures & demie pour dîner ; & vers le soir le premier bateau qui étoit à la tête choisissoit un bel endroit pour cabaner ou pour dresser les tentes. L'armée débarquoit : on posoit des sentinelles per-

dues dans les bois de peur de surprise, d'autres au débarquement, devant les armes ou la tente du Général ; & l'on passoit la nuit en ce lieu. Ce fut ainsi que l'armée arriva le vingt d'Avril à un endroit nommé Tombecbé, où neuf mois auparavant M. de Bienville avoit envoyé une compagnie de Soldats, pour y construire un Fort & des cabanes, ce lieu devant servir d'entrepôt à l'armée. Dans cette route il n'arriva d'autre accident que d'une pirogue qui tourna, s'étant trouvée embarrassée par une branche d'arbre qui étoit dans l'eau ; on perdit deux hommes qui furent noyés.

En arrivant à Tombecbé, le Fort n'étant point encore achevé, & n'y ayant que quelques cabanes faites de palissades & de feuillages, l'armée campa dans une belle plaine, où les Soldats commencerent aussi-tôt à faire des fours de terre, & à cuire du pain. Cependant les Chactas ayant appris l'arrivée du Général à ce poste, vinrent lui présenter le Calumet : ils furent fort bien reçus ; on leur délivra le reste des marchandises qu'on leur avoit promi-

ſes pour les engager à ſeconder les François dans cette entrepriſe en qualité de troupes auxiliaires, & ils ſe diſpoſerent à ſuivre l'armée. Des pluies continuelles mêlées de tems en tems d'une eſpéce de verglas nous tinrent dans ce poſte juſqu'au quatre Mai que nous en partimes; mais auparavant on tint Conſeil de guerre au ſujet de quatre Soldats qu'on avoit trouvés aux fers en arrivant : c'étoient un François, deux Suiſſes & un Sergent. Ils étoient accuſés d'avoir voulu attenter à la vie de leur Commandant & du Garde-magaſin, & d'avoir formé le deſſein d'enlever le ſieur du Tiſnet avec le nommé Roſalie qui s'étoient ſauvés des mains des Sauvages, dans la réſolution de les remettre aux Chicachas; après quoi ils devoient ſe joindre à ces Sauvages & combattre pour eux, & paſſer enſuite chez les Anglois. On leur fit leur procès; & ayant été convaincus, ils furent condamnés à être paſſés par les armes à la tête des troupes.

Le quatre Mai l'armée ſe rembarqua; & continuant à remonter la riviere;

viere, elle parvint à un endroit où ſe partageant en deux bras, elle forme une eſpéce d'Y : on nomme ce lieu *Tibia.* Dans toute cette route il étoit défendu de tirer, afin de cacher aux ennemis la marche des troupes : cependant un de nos Chactas ayant apperçu un chevreuil à portée, comme ces Sauvages ne ſçavent ce que c'eſt que d'obéir au commandement, il le tira & le tua. Ce coup mit d'abord l'allarme dans toute l'armée; on courut aux armes, & le trouble ne ceſſa que quand on eut appris de quoi il s'agiſſoit. Enfin le vingt-quatre du mois on arriva à un endroit qui ſervoit d'embarquement : les troupes y prirent terre; & auſſi-tôt que les tentes furent dreſſées, on travailla à conſtruire un Fort de paliſſades aſſez vaſte, avec une eſpéce d'hangar pour mettre à couvert & en ſûreté les marchandiſes qu'on avoit apportées. L'armée paſſa la nuit dans cet endroit.

Le lendemain après avoir fait délivrer aux troupes de la poudre & des balles, & avoir laiſſé dans le Fort ceux que la maladie empêchoit de ſuivre,

avec quelques Soldats des moins aguerris pour la garde de ce poste, l'armée se mit en marche guidée par un François qui connoissoit fort bien le pays pour y avoir été souvent en traite. Il y avoit de-là sept lieuës à faire pour arriver au Village des Chicachas: nous en fimes ce jour-là environ cinq & demie, marchant sur deux colonnes au travers des bois, en silence & à la file; les Chactas étoient sur nos aîles au nombre d'environ douze cens, commandés par leur grand Chef. Sur le soir nous nous arrêtames dans une plaine entourée de bois, où chacun soupa avec du biscuit & un morceau de lard, & nous y couchames sur l'herbe à la belle étoile. Le Général avoit détaché deux hommes pour aller à la découverte; ils revinrent vers une heure après minuit, rapportant qu'eux-mêmes avoient été découverts par quatre Sauvages qu'ils n'avoient pas voulu tirer, parce qu'ils n'en avoient point d'ordre. Soit que le fait fût vrai ou non, on ne fit pas seulement semblant de les croire.

Le jour suivant de très-grand matin on se remit en marche; & après

avoir traverſé une eſpéce de ravine où l'on avoit de l'eau juſqu'à la ceinture, & un petit bois, l'armée entra dans une belle plaine, au bout de laquelle, à la diſtance d'environ un quart de lieuë, on apperçut le Village des Sauvages, avec leur Fort ſitué ſur une éminence autour de laquelle il y avoit quelques cabanes, & au bas, à quelque diſtance, d'autres cabanes qui paroiſſoient fortes, avec un petit ruiſſeau qui couloit au pied. Auſſi-tôt que nos Chactas découvrirent le Fort des Sauvages, ils pouſſerent des cris & des heurlemens, ſelon leur coutume, & commencerent à courir de ce côté là, pour tâcher de tuer quelques-uns des ennemis à coups de fuſil. A l'égard de l'armée, après s'être formée en bataillon quarré, elle s'avança en bon ordre; nos Soldats, ſemblables à ceux de Gédeon, ramaſſant en paſſant ſur cette prairie des bouquets de fraiſes, que notre mere commune offroit ſans culture & en abondance à ceux qui ſe préſentoient pour les cueillir.

Nous arrivames en cet ordre proche d'un petit bois que nous mimes

derriere nous, ayant fur notre gauche le Fort ennemi ; & l'armée ayant fait halte, le Général fit appeller les Majors, tant des troupes que de la bourgeoisie, aufquels il ordonna de former chacun un gros détachement de leurs corps pour aller enlever le Fort ennemi. On en fit d'abord un des Grenadiers, enfuite un des troupes, & un autre des milices bourgeoifes ; ce qui compofoit au moins douze cens hommes. Dans l'intervalle on apperçut fur la hauteur quatre ou cinq Anglois, qui fans doute étoient venus à ce Village pour traiter avec cette Nation ; les Sauvages avoient même arboré le pavillon Anglois fur leur Fort. On fe remit en marche par bataillon fur dix hommes de hauteur, les Soldats pouffant de tems en tems des cris de Vive le Roi ; on efpéroit fans doute emporter ce Fort d'emblée, puifqu'on n'avoit apporté avec foi ni pelles ni pioches. L'armée arriva enfin au pied de la colline ; & après avoir traverfé le ruiffeau qui couloit, nous commençames à monter la hauteur : chemin faifant nous eumes un Solat de tué. En même

tems le Lieutenant de nos Grenadiers s'étant avancé d'une portée de pistolet au-delà de son détachement pour arriver le premier aux ennemis, entra dans une cabane où il y avoit trois Sauvages : il en tua un ; les deux autres prirent la fuite & se sauverent dans le Fort.

Aussi-tôt que les troupes eurent gagné le haut de la colline, on commença par mettre le feu à quelques cabanes qui se trouverent sur les aîles, & d'où les ennemis auroient pû nous incommoder ; ce qui d'un autre côté fit plus de mal que de bien, parce que tant qu'elles brûlerent l'armée fut étouffée de la fumée. On avoit apporté quelques matelats pour couvrir les Commandans ; mais ils furent de peu d'utilité. La milice bourgeoise qui, comme je l'ai dit, marchoit la derniere après les troupes de la Compagnie, avoit fait un quart de conversion à droite & à gauche en intention d'aller investir le Fort ; mais le sieur de Jusan Aide-Major arrêta ce mouvement, & renvoya ces troupes à leur poste, voulant que son corps eût la

gloire d'emporter la place, qui commençoit à ſe défendre vigoureuſement. Nous avions déja pluſieurs Bourgeois hors de combat ; & nos Grenadiers ayant voulu avancer, eurent un de leurs Sergens tué : l'autre fut bleſſé, ainſi que le Capitaine Renaud d'Hauterive, qui fut porté au camp où étoit le Général, examinant de-là le ſuccès de cette attaque. Elle ne pouvoit être plus déſavantageuſe pour nos troupes, auſquelles le courage ne manquoit point, mais qui étoient obligées de combattre à découvert contre un ennemi qu'elles ne pouvoient entamer, & qui renfermé dans ſon Fort où il étoit à couvert & en ſûreté, les accabloit de là d'une grêle de balles. En effet ce Fort étoit entouré de paliſſades de plus d'une braſſe de groſſeur, dont les intervalles étoient fermés par d'autres pieux médiocres, attachés de maniere qu'ils laiſſoient des meurtrieres par où l'ennemi pouvoit tirer ſans s'expoſer. Il étoit couvert outre cela de gros madriers qu'on avoit encore chargés de terre, de ſorte que la grenade n'y pouvoit rien. Cependant les

ſieurs Lucer Capitaine, de Juſan Aide-Major, & de Noyan Major général étoient bleſſés, & furent portés au corps de réſerve, ainſi que le ſieur Grondel Lieutenant des Suiſſes. Déja nos troupes avoient uſé leur poudre & leurs balles à tirer contre les pieux du Fort ſans pouvoir y faire la moindre breche, lorſque le Général voyant le mauvais ſuccès de cette action, fit battre la retraite, & envoya un ſecond détachement pour la favoriſer. Cette attaque dura depuis une heure & demie après midi juſqu'à cinq heures du ſoir; nous y perdimes trente-deux hommes, Soldats ou Bourgeois, & en eumes au moins ſoixante de bleſſés. Les troupes rejoignirent le gros de l'armée, ſans pouvoir emporter les corps de ceux qui avoient été tués qui reſterent ſur le champ de bataille.

Malgré les fatigues de cette pénible journée, à peine les troupes eurent-elles rejoint le Général, qu'après avoir pris quelque nourriture, il fallut ſonger à ſe retrancher & à fermer le camp de paliſſades pour ſe mettre à l'abri des inſultes des ennemis On travailla

donc à jetter des arbres par terre ; & après avoir bouché toutes les avenues, chacun passa la nuit comme il put. Sur ces entrefaites arriva un parti Sauvage d'un autre Village, qui venoit, disoit-il, pour présenter le Calumet au Général & lui remettre une Lettre ; mais le Sr. de Bienville outré du mauvais succès de cette journée, refusa de les recevoir. Il ordonna même à nos troupes auxiliaires de les charger ; ce qu'elles firent, & tuerent quatre de ces Sauvages.

Cette nuit ne fut pas plus tranquille pour les ennemis que pour nous ; ils l'employerent à abattre quelques cabanes qu'on n'avoit point ruinées, & qui nous avoient servi de retranchement à l'attaque du Fort : ils découvrirent même leur Fort, dans la crainte qu'on n'y mit le feu avec des fusées d'artifice pareilles à celles dont on s'étoit servi pour brûler quelques cabanes. Mais ce qui est bien digne du génie de ces Barbares, ayant trouvé sur le champ de bataille les morts que nous y avions laissés, ils eurent la cruauté de couper leurs corps par quartiers, &

de les exposer sur leurs palissades. Ce spectacle barbare qui à la pointe du jour fut apperçu de toute l'armée, anima les troupes de fureur & de rage : elles vouloient retourner à l'ennemi, résolues de mourir ou de se venger ; mais le Général les en empêcha.

Ce fut le vingt-six Mai, que nous allames à l'attaque du Fort des Sauvages. Le lendemain vingt-sept il y eut quelques escarmouches entr'eux & nos Chactas. Deux de ces derniers étant au bas de la colline sur laquelle le Fort étoit bâti, furent apperçus par un Chicachas, qui en tira un & le jetta par terre ; l'autre prit la fuite, & se sauva. Le Chicachas croyant avoir tué son ennemi, s'avança sur lui dans le dessein de lui lever la chevelure ; mais à peine en fut-il à dix pas, que le Chactas se relevant, fit le cri de mort, le tua, & lui fit la même opération qu'il se préparoit à lui faire : ensuite il lui prit son fusil avec ce qu'il pouvoit avoir, & rejoignit sa troupe en triomphe.

En même tems un Negre libre nommé Simon, Capitaine de la Compa-

gnie de Negres qui ſuivoit l'armée, ſe ſignala par un trait ſingulier de hardieſſe à la vûe de toutes les troupes. Il prit ſa courſe par le pied de la hauteur ſur laquelle le Village ennemi étoit ſitué ; & malgré une grêle de coups de fuſils que lui tirerent les Sauvages qui étoient ſortis de leur Fort, continuant ſa route, & appercevant une troupe de chevaux qui paiſſoient, il choiſit une belle cavale qui étoit pleine, monta deſſus, & l'amena au camp ſans avoir reçu la moindre bleſſure.

Ce même jour vers les onze heures du matin, le bruit ſe répandit dans le camp que le ſieur Dartaguette, Commandant des Illinois, approchoit : quelques-uns s'imaginoient même voir déja ſes drapeaux paroître ; mais après avoir examiné ſi cette nouvelle avoit quelque fondement, on trouva qu'elle étoit fauſſe. On ne penſa donc plus qu'à ſe retirer. On mit les plus bleſſés ſur des brancards, qui furent portés par les Negres : ceux qui l'étoient moins eurent ordre de ſuivre ; & l'armée s'étant miſe en route, on alla

coucher ce jour-là à une lieuë de l'ennemi. Pendant cette marche un parti de nos Chactas s'étant embuſqué dans le petit bois qui étoit à dos de notre camp, tomba ſur neuf Sauvages des ennemis, qui y étoient venus pour fouiller nos morts & leur lever la chevelure; ils y perdirent la vie, & furent tués.

Le lendemain l'armée s'étant remiſe en marche, alla coucher à une lieuë du débarquement, où elle arriva le jour ſuivant de très-bonne heure. Là tandis que les troupes étoient à repaître, nous fumes ſur le point d'avoir une querelle avec nos Chactas, qui excités par le Soulier rouge étoient près d'en venir aux mains avec nous, lorſque leur grand Chef les appaiſa; il auroit même brûlé la cervelle au Soulier rouge, s'il n'en eût été empêché par notre Général, qui travailla à accommoder ce différend, après avoir ordonné à l'armée de s'embarquer & de regagner *Tibia*, ce qui fut exécuté. Pendant ce tems là il fit délivrer aux Chactas des marchandiſes, de la poudre, des balles, & les renvoyat

contens ; après quoi il vint nous rejoindre fort à propos : car ſi l'armée fût demeurée encore vingt-quatre heures dans cet endroit, elle auroit couru riſque, ou de périr de miſere dans ce pays ennemi, ou de revenir par terre, les eaux commençant déja beaucoup à diminuer. En effet cette riviere qu'on a appellée la Mobile, & qui après les pluies de l'hiver eſt fort belle dans le printems, n'eſt preſque qu'un ruiſſeau en été, ſur-tout à l'endroit où nous étions, qui n'eſt pas à douze lieuës de ſa ſource, & qui eſt à près de deux cens de la Capitale, où nous arrivames heureuſement.

Quelque tems après nous il y arriva un Sergent de la garniſon des Illinois, qui ayant été fait Eſclave par les Chicachas, avoit eu le bonheur de s'attirer l'amitié de ſon maître au point que celui-ci lui avoit accordé la liberté, même lui avoit donné des vivres, & lui avoit indiqué la route qu'il devoit tenir au travers des bois pour gagner la Mobile. Ce Sergent rapporta, qu'en exécution des ordres du Commandant général, le ſieur Dartaguette

Commandant des Illinois étant arrivé aux Chicachas le neuf Mai avec quinze cens hommes, avoit campé juſqu'au vingt du même mois à la vûe de l'ennemi, ſans avoir aucunes nouvelles de l'arrivée du Général ; que cependant il s'étoit élevé des murmures parmi les Sauvages qu'il conduiſoit, qui vouloient ou s'en retourner ou attaquer ; qu'il avoit pris ce dernier parti, & qu'étant tombé ſur les ennemis, il les avoit contraints d'abandonner leur Village & leur Fort ; que de-là il avoit attaqué un ſecond Village avec le même ſuccès ; mais qu'en pourſuivant l'ennemi qui fuyoit, il avoit été bleſſé en deux endroits, ce qui n'avoit pas plutôt été ſçu des Sauvages de ſa troupe, qu'ils l'avoient abandonné avec un Jéſuite & quarante huit Soldats, y compris deux Sergens dont celui-ci en étoit un ; que le reſte du jour ils étoient demeurés autour de leur Commandant pour le défendre & repouſſer l'ennemi, qui s'étoit ſi bien ſoutenu, qu'à la fin le ſieur Dartaguette & ſa troupe avoient été forcés de ſe rendre ; qu'au lieu de les

maltraiter, les ennemis les avoient conduits à leur Village, où ils les avoient gardés prisonniers, dans l'espérance qu'en les rendant, ils pourroient obtenir la paix des François, s'ils venoient les attaquer; mais qu'ayant appris depuis que notre armée s'étoit retirée de dessus leurs terres, ces Barbares les avoient tous conduits dans une plaine, où les ayant attachés quatre à quatre à des poteaux, ils les y avoient brûlés à petit feu; & que lui seul avoit été épargné à cause de l'amitié que son maître avoit pour lui.

CHAPITRE XXXIX.

Nouvelle expédition contre les Chicachas ; Paix faite avec ces Sauvages.

Cependant le Commandant ne ſongeoit qu'à prendre ſa revanche ſur les ennemis, & à venger la mort des braves gens qui avoient péri dans la derniere expédition. Dans cette vûe il ſe préparoit à marcher de nouveau contre les Sauvages, non point par la route de la Mobile qu'on avoit tenue la premiere fois, mais en remontant le Fleuve S. Louis, pour ne plus s'expoſer aux caprices de cette riviere. Mais comme il ne croyoit pas avoir aſſez de monde pour une telle entrepriſe, il en écrivit en France, d'où l'on envoya ordre à M. de Beauharnois, Gouverneur de Québec & du Canada, de lui donner du ſecours. En même tems la Cour fit partir pour

cette Province trois Vaiſſeaux de Roi commandés par le Chevalier de Kerloret, qui portoient quelques troupes de Marine, dont le Chevalier de Noailles étoit Commandant. Pendant que ces Vaiſſeaux faiſoient la traverſée, le Commandant général voulant avoir comme la premiere fois un entrepôt pour l'armée, fit partir un gros détachement pour la riviere de S. François, avec ordre d'y conſtruire un Fort, qui fut bien-tôt bâti & mis en état de défenſe.

L'Eſcadre du Roi arriva devant la Nouvelle Orléans dans le mois de Mai 1739. & peu de tems après le Commandant général fit partir pour le Fort de S. François un premier convoi ſous la conduite du ſieur de Noyan. Lui-même s'y rendit vers la fin de Juin; & toute l'armée ſe raſſembla à ce poſte. Elle étoit compoſée, tant des troupes de la Marine, que de celles de la Capitale, des milices Bourgeoiſes, des Negres & de quelques Sauvages de nos voiſins. Toute cette armée s'étant rembarquée, après avoir laiſſé un petit détachement à ce premier Fort pour

le garder, elle continua sa route jusqu'à une petite riviere nommée la riviere à Margot, où le Général jugea à propos de faire le débarquement. Il est vrai que cet endroit étoit éloigné des ennemis de plus de douze à quinze lieuës; mais aussi on n'y couroit point le risque de voir les eaux du Fleuve baisser; & par conséquent d'être obligé de faire le voyage par terre. L'armée y campa au pied d'une colline dans une plaine assez jolie; & dès qu'elle y fut établie; le Général pensa à se fortifier dans ce poste. Aussi-tôt les troupes furent employées à abattre des arbres, lever des palissades; & en peu de tems on construisit un Fort assez grand & spacieux, dans lequel on éleva une maison pour le Commandant, des casernes pour les Soldats, dès magasins, une boulangerie. Il fut appellé le Fort de l'Assomption, parce que ce fut ce jour-là que l'armée fit sa descente. En même tems on travailla à nétoyer les chemins, & à faire des traîneaux & des chariots, tant pour voiturer le canon, que pour porter les

vivres & les munitions nécessaires pour faire un siége.

Ce fut à ce poste que l'armée fut jointe par les secours qu'elle attendoit des Provinces supérieures. On y vit arriver d'abord le sieur de la Buissionere, Commandant des Illinois, à la tête des troupes de sa garnison, & de ce qu'il avoit pû rassembler de Nations sauvages de cette contrée ; il y amena aussi avec lui des chevaux & beaucoup de bœufs. Après lui vinrent les sieurs de Coloran Capitaine & de S. Laurent Lieutenant, suivis de trente Cadets envoyés par le Gouverneur de Québec, & de grand nombre de Sauvages du Canada, Iroquois, Hurons, Episingles, Algonkins & autres.

Toutes ces troupes rassemblées formoient une armée formidable, telle que l'on n'en avoit jamais vû dans le pays, soit pour le nombre, soit pour la diversité des Nations dont elle étoit composée, toutes réunies pour venger les François des Natchez & des Chicachas leurs ennemis. Depuis le mois d'Août de cette année jusqu'en Mars

1740. les troupes demeurerent campées dans ce poste sans rien entreprendre : au commencement les vivres y étoient en abondance ; mais dans la suite ils devinrent rares jusqu'à être obligé de manger les chevaux, & les maladies s'étant mises dans le camp, il y mourut beaucoup de monde. Dans ces circonstances le Général se voyant réduit à la triste situation de ne pouvoir se servir que de troupes auxiliaires, toutes les siennes étant malades, & considérant que peut-être ces mêmes Sauvages qui alors étoient nos Alliés, reprocheroient un jour aux François que sans eux ils n'auroient pû venir à bout de leurs ennemis, il se détermina à prendre la voie de la douceur, & à préférer la paix à la guerre. Dans cette résolution, vers le milieu du mois de Mars il détacha le sieur de Coloron avec les trente Cadets qu'il commandoit, & les troupes Sauvages qui étoient venues avec lui, & l'envoya contre les Chicachas, avec ordre au cas qu'ils vinssent lui demander la paix, de la leur promettre en son nom.

Ce que le Général avoit prévû ar-

riva. Le sieur de Coloron ne parut pas plutôt à la vûe du Fort ennemi, que les Chicachas ne doutant nullement qu'il ne dût bien-tôt être suivi du reste de l'armée, se crurent entiérement perdus. Aussi-tôt ils amenerent leur pavillon en signe de soumission ; & quoi qu'il y eût à risquer pour eux, ils ne balancerent point à se rendre auprès de lui pour lui demander la paix, le priant d'intercéder en leur faveur auprès du Commandant général, protestant qu'ils étoient amis de la Nation, & en apportant pour preuve, qu'ils avoient chez eux deux Anglois Esclaves, & aucun François : en même tems ils offroient de recevoir dans leur Fort telle personne des siens qu'il voudroit y envoyer, pour s'assûrer par ses yeux de la vérité de ce qu'ils disoient. Le Sr. de S. Laurent Lieutenant se chargea de la commission, & partit pour y aller avec un petit Esclave qu'il avoit ; mais il ne tarda pas à se repentir de s'être confié un peu trop légérement à la bonne foi d'une Nation, dont on n'étoit pas encore assûré. A peine furent-ils entrés dans le Fort, que toutes les fil-

les & les femmes Sauvages demanderent leur tête ; & ayant été conduits dans une cabane forte où on les enferma, on les y laissa plus d'une heure, pendant que les Chefs & les Considérés délibéroient entr'eux s'ils se déferoient ou non de ce François. Ils conclurent enfin à le conserver, afin d'obtenir la paix par son moyen ; ensuite ils sortirent du Conseil, prirent leurs habits de cérémonie, & vinrent en dansant & en chantant présenter le Calumet à ce Lieutenant, qu'ils firent fumer, & auquel ils firent des présens, jurant entre ses mains de regarder à l'avenir tous les François comme leurs freres. Le sieur de S. Laurent charmé de ce dénouement, leur promit la même chose de la part de la Nation ; après quoi ils sortirent ensemble du Fort pour aller présenter le Calumet au sieur de Coloron, qui l'accepta, & leur promit la paix.

Après avoir demeuré encore trois ou quatre jours avec ces Sauvages, ce Capitaine partit pour aller rejoindre l'armée, emmenant avec lui une députation nombreuse des Chicachas, qui

à leur arrivée au camp allerent se jetter aux pieds du Général, lui présentant le Calumet, & lui demandant la paix : en même tems ils lui remirent deux Anglois qu'ils avoient faits Esclaves, & jurerent entre ses mains de regarder à l'avenir tous les François comme leurs freres. Ainsi fut pacifié ce différend avec les Chicachas au mois d'Avril 1740. Le Général congédia ensuite les troupes auxiliaires, après les avoir remerciées par des présens de marchandises ; on rasa le Fort de l'Assomption qui désormais devenoit inutile, & l'armée se rembarqua pour retourner à la Capitale, où elle arriva heureusement après une absence de plus de dix mois, ayant détruit à son retour le Fort S. François qui n'étoit plus nécessaire.

Cette paix semble avoir rétabli le calme dans cette Province ; en sorte qu'on peut aujourd'hui continuer à faire des établissemens sur tous ses terreins, qui, comme on l'a vû, sont excellens. Cependant il faut convenir que si les Chicachas ont tenu la parole qu'ils avoient donnée, on n'a pas

laiſſé d'être encore inquiété depuis par les Natchez, qui ſe ſont retirés d'avec ces Alliés qui les avoient ſi bien reçus, & qui vivent à préſent errans & vagabonds dans ce pays ſans y avoir de demeure fixe. Au mois de Juin, deux mois après la concluſion de la paix, un bateau parti de la Nouvelle Orléans pour aller aux Illinois étoit preſque arrivé au lieu de ſa deſtination, lorſqu'il fut attaqué par un parti de ces Sauvages, qui tuerent tous ceux qui étoient dedans, pillerent les marchandiſes qu'il portoit, le mirent en piéces & ſe retirerent. Il y avoit ſur ce bateau une jeune fille de quinze à ſeize ans, qui ſortoit actuellement du Couvent des Urſulines de la Capitale où elle étoit penſionnaire, & alloit aux Illinois rejoindre ſa ſœur mariée au Garde-magaſin de ce poſte. Cette fille eût le bonheur d'échapper à ces Barbares, & arriva heureuſement auprès de ſa ſœur, après avoir fait le reſte du chemin par terre au travers des bois, ne vivant que d'herbes ſur toute la route.

CHAPITRE XL.

Des Esclaves Negres.

ON auroit tort de croire que les Negres dont j'ai souvent parlé dans ces Mémoires, soient habitans naturels de la Louisiane ; ce sont des Noirs de la côte de Guinée, que la Compagnie envoyoit dans cette Province, & qui étoient ensuite distribués aux habitans de la Colonie à raison de mille livres par tête, payables en trois ans en denrées du pays. A l'arrivée d'un Vaisseau chargé de ces Negres, ils étoient d'abord visités par les Chirurgiens, qui séparoient les sains de ceux qui étoient malades, qu'on faisoit traiter ; après quoi on faisoit la répartition des premiers de la maniere suivante. Ceux des habitans qui étoient nommés pour avoir des Negres, se présentoient devant le Commissaire ordonnateur, où ayant mis

mis la main dans un ſac, ils en tiroient un billet numéroté, qui leur indiquoit le Negre ou la Négreſſe qui leur étoit tombé en partage; c'étoit celui qui portoit le même numéro pendu au col. A l'égard des malades, ils étoient vendus au plus offrant & dernier enchériſſeur; & comme il y avoit toujours pluſieurs habitans qui n'avoient pû obtenir d'avoir des premiers, on ſe diſputoit ſouvent à acheter de ceux-ci, qui par-là coûtoient quelquefois autant que les autres.

Ces Negres ſont nourris chez leurs maîtres de ris ou de mahis, & autres alimens du pays. Il y a de ces Eſclaves qui peuvent ſe dire heureux d'être tombés en de bonnes mains; mais il s'en trouve auſſi pluſieurs qui pâtiſſent. Ordinairement dès la pointe du jour on les occupe à travailler, ſoit à la culture des terres ou à quelque autre ouvrage; dans le cours de la matinée on leur donne une demi-heure pour déjeûner, & à onze heures ils quittent le travail pour aller dîner chez le maître: ils le reprennent depuis deux heures après midi juſqu'au Soleil couché.

& reviennent à la maison, où quelquefois on les occupe encore à piler du ris ou du mahis pour faire le pain. Ceux qui ont beaucoup d'Esclaves Negres, & qui par cet endroit sont regardés comme les Milords du pays, ne se donnent pas la peine de les conduire eux-mêmes au travail; ils gagent pour cela un François, qui leur sert de conducteur & veille sur eux: quelquefois aussi on choisit pour cet emploi un Negre de confiance, qui pour marque de distinction porte un fouet à la main. Les Négresses vont au travail ainsi que les Negres; & lorsqu'elles ont des enfans à la mammelle, elles les portent derriere leur dos, & suivent les autres.

La plûpart de ces Esclaves font des déserts, c'est-à-dire, qu'ils défrichent des terreins qu'ils cultivent à leur profit; ils y recueillent du coton, du tabac & autres denrées qu'ils revendent. Il y a des habitans qui donnent à leurs Negres le Samedi & le Dimanche pour eux; & pendant ce tems-là le maître est déchargé du soin de leur nourriture: ils travaillent alors pour d'autres

François qui n'ont point d'Eſclaves, & qui les payent. Ceux qui demeurent à la Capitale ou aux environs, profitent ordinairement des deux heures de repos qu'on leur donne à midi pour aller faire des fagots de bois qu'ils vendent enſuite à la Ville; d'autres vendent de la cendre, ou des fruits du pays, lorſque l'on eſt dans la ſaiſon. Quelques-uns de ces Negres ſe ſont ſi bien comportés qu'ils ont gagné de quoi acheter leur liberté, & ont formé à l'imitation des François des habitations dans cette Province.

Quand un Negre ſe fait maron, c'eſt-à-dire, lorſqu'il déſerte de la maiſon de ſon maître, après avoir été repris on lui fait donner le fouet; & pour cela on le fait coucher ventre à terre, les deux jambes collées enſemble, & les bras étendus & attachés à deux piquets écartés l'un de l'autre, en ſorte qu'en cette poſture il forme la figure d'un Y. En cet état on lui fait donner cent & quelquefois deux cens coups d'un fouet de Chartier; & tandis qu'on l'accommode de la ſorte, il faut avoir la précaution d'avoir un tiſon allumé,

qu'on lui porte au viſage quand il ne crie point : car il eſt ſouvent arrivé que dans la rage que leur cauſe ce châtiment , il y a eu de ces Negres qui ſe ſont étouffés eux-mêmes avec leur langue qu'ils renverſoient par-deſſus le palais , & qu'ils ſuçoient pour l'avaler. Après leur avoir ainſi mis la peau en lambeaux , on les frotte avec une éponge imbibée de poivre & de vinaigre ; au Cap François de S. Domingue on ſe ſert pour cela de jus de citron , & de piment ou poivre-long. La ſauce eſt piquante ; mais c'eſt un baume ſouverain , qui guérit leurs bleſſures en vingt-quatre heures. Après ce châtiment on les met aux fers, où on les fait jeûner , & d'où ils ne ſortent point qu'après avoir promis d'être plus ſages. Si le Negre a commis quelque crime qui mérite la mort, il eſt puni par la Juſtice ordinaire , & ſon maître le perd ; mais il ne le paye pas ſeul , & il n'en donne que ſa part avec les autres habitans, qui ſont obligés de fournir le reſte du prix du Negre.

Comme la race des Bourreaux n'a point paſſé dans ce pays , & que dans

un Gouvernement bien policé on est obligé d'en avoir, au commencement de l'établissement de la Colonie, personne ne voulant exercer cet emploi, on voulut en charger un Negre appartenant à la Compagnie; on le nommoit Jeannot. On le fit venir; & lorsqu'on lui eut exposé de quoi il s'agissoit, il tâcha d'abord de s'en défendre, quoi qu'on lui promît la liberté pour l'y engager. Mais quand il vit qu'enfin on vouloit l'y forcer, » Eh bien, dit-» il, cela est bon; attens un mo-» ment «: aussi-tôt il part, va à sa cabane, prend une hache, appuie son bras sur un billot, & se fait sauter le poignet; après cela il revient à l'assemblée, où il expose son infirmité, & l'impossibilité où il est d'exercer la charge dont on veut l'honorer. Il est aisé d'imaginer ce que l'on put penser de cette action: on songea d'abord à le conserver; on le mit entre les mains des Chirurgiens qui le guérirent, & il fut fait Commandeur des autres Negres de la Compagnie. A l'égard de la charge qu'il refusoit, un autre Negre moins délicat l'accepta pour avoir la

liberté ; en sorte que dans cette Colonie l'office de Bourreau est exercé par un Negre.

CHAPITRE XLI.

Nouvelles découvertes pour arriver à la Mer de l'Ouest par la Riviere des Missouris.

JE finirai ce que j'avois à dire sur la Louisiane par quelques remarques qui m'ont été envoyées par un ami (*a*) que j'ai cité plusieurs fois dans ces Mémoires, au sujet de la situation de la mer de l'Ouest, & du moyen d'y arriver par la riviere des Missouris. C'est lui-même que je ferai parler dans ce Chapitre.

Un Sauvage, dit-il, d'auprès des Yazoux appellé Moncachtabé, & que les François nommoient l'Interprete,

(*a*) Le sieur le Page, dont il a été parlé dans la premiere Partie.

parce qu'il parloit presque toutes les Langues Sauvages de la partie Septentrionale de l'Amérique, me fut amené, comme je l'avois demandé. On m'en avoit parlé comme d'un homme extraordinaire pour les longs voyages ; en effet il en avoit fait un de trois ans du côté du Canada, & un autre dans la partie opposée, & à l'Ouest-Nord-Ouest de l'Amérique. Je le reçus fort bien chez moi, où il demeura quelque tems, & j'eus le loisir de m'entretenir avec lui du récit de ses voyages. Dans une de ces conversations que nous eumes ensemble sur ce sujet, voici ce que j'appris du voyage qu'il avoit fait vers l'Ouest-Nord-Ouest.

Il remonta d'abord le Fleuve S. Louis jusqu'aux Illinois ; de-là ayant traversé ce Fleuve, soit à la nage ou sur un cayeu (*a*), il commença à voyager par terre au Nord de la riviere des Missouris, à laquelle le sieur de Bourmont qui l'avoit remontée jusqu'à

(*a*) J'ai déja dit ailleurs, qu'un *cayeu* est une espéce de radeau fait de piéces de bois ou de paquets de cannes liées ensemble.

sa source, donne huit cens lieuës de cours jusqu'à ce qu'elle aille perdre ses eaux dans le Fleuve S. Louis. En suivant donc la rive Nord de cette riviere, Moncachtabé arriva chez une Nation qu'on lui avoit indiquée comme étant la plus voisine du lieu d'où il étoit parti, & il y fit quelque séjour, tant pour se perfectionner dans la langue qu'elle parloit, qu'il sçavoit déja, que pour apprendre celle de la Nation la plus voisine de celle-ci du côté où il vouloit aller : car dans toutes ces Nations sauvages il y a toujours quelqu'un qui sçait parler la langue de la Nation voisine. Il en agit de même en avançant toujours d'une Nation à l'autre ; ce qui le retint long-tems dans son voyage, auquel il employa cinq ans. Enfin étant parvenu jusqu'à la source de la riviere des Missouris, en suivant toujours l'Ouest-Nord-Ouest, il visita plusieurs Nations situées sur une autre riviere assez voisine de cette derniere, mais qui avoit un cours tout opposé, puisqu'il estimoit qu'elle couloit du Levant au Couchant dans une mer,

dont ce Sauvage ignoroit le nom, ainſi que celui de la riviere.

Moncachtabé la ſuivit cependant aſſez long-tems, faiſant toujours la même route; mais il ne put pénétrer juſqu'à ſon embouchure, parce que la derniere Nation où il fut forcé de borner ſon voyage, étoit en guerre avec une autre établie entre celle-ci & la mer. Il ſouhaitoit fort de la voir; mais la guerre ouverte entre ces deux Nations l'en empêcha : il lui fut même impoſſible alors d'en rien apprendre, parce que le peu d'Eſclaves que cette Nation chez laquelle il étoit avoit faits ſur ſes ennemis, étoient trop jeunes pour pouvoir lui donner aucunes lumieres ſur cet arricle. Cependant l'eſpérance d'en avoir peut-être quelque connoiſſance dans la ſuite, le détermina à demeurer aſſez long-tems chez cette Nation : il lui prit même envie d'aller en guerre avec ſes hôtes; & dès que l'hiver fut venu, ſaiſon que les Sauvages choiſiſſent ordinairement pour leurs chaſſes & pour leurs expéditions militaires, il ſe mit dans le premier parti de cette Nation, qui marcha con-

tre les ennemis. Mais leur voyage ne fut pas heureux ; non-seulement ils ne firent aucun Esclave ; ils perdirent même quelques-uns des leurs : aussi est-il rare que ces premiers partis réussissent, parce que les ennemis sont alors sur leurs gardes. Moncachtabé ne se rebuta point ; il se joignit à un second parti de ces Sauvages, qui retourna en guerre contre la même Nation, & eut cette fois-ci plus de bonheur que la premiére. Ils défirent un parti ennemi, & firent quatre prisonniers, trois hommes & une femme âgée d'environ trente-deux ans, qui ayant été prise par notre Voyageur, devint par conséquent son Esclave. Ces quatre prisonniers furent conduits en triomphe par les Sauvages à leur Village, pour y être brûlés en cérémonie ; ce qui fut exécuté à l'égard des trois hommes. Pour la femme, Moncachtabé la garda chez lui ; il l'épousa même & la traita bien, dans l'espérance d'en tirer quelques lumieres sur ce qu'il vouloit sçavoir.

En effet après avoir essuyé ses premieres larmes, cette femme eut d'au-

tant moins de peine à répondre aux diverſes queſtions que lui fit ſon mari, & à ſatisfaire ſa curioſité, qu'il lui marquoit beaucoup d'amitié, & qu'elle ſçavoit qu'il n'étoit point de la Nation qui étoit ennemie de la ſienne. Voici donc ce qu'elle lui apprit.

Le pays que nous habitons, lui dit-elle, n'eſt éloigné que de deux journées de la grande eau, (c'eſt-à-dire la mer.) J'y étois allée il y a environ quatre ans avec pluſieurs hommes & femmes de notre Village, pour pêcher de ces gros coquillages, qui ſervent à faire nos pendans d'oreilles, & ces grandes plaques que les hommes portent pendus à leur col (*a*). Tandis que nous étions occupés à en ramaſſer, il parut ſur la grande eau une grande pirogue dans laquelle étoient deux ou trois corps d'arbres de bout, d'où pendoit quelque choſe attaché en haut qui s'enfloit. (On conçoit que cette mauvaiſe deſcription ne peut ſignifier au-

(*a*) Ces gros coquillages ſont ce que l'on appelle des Burgaux, comme je l'ai dit ailleurs. Voyez Part. I. Chap. XV. pag. 94.

tre chose qu'un Vaisseau avec ses voiles.) Après cette grande pirogue, continua-t-elle, nous en vimes une plus petite : (c'étoit une barque) elle entra dans une grande & belle riviere, où elle prit de l'eau, qu'elle porta, ainsi que du bois, à la grande pirogue. Ceux qui étoient dans cette moindre pirogue nous avoient apperçus; & il parut que nous nous appréhendions réciproquement les uns les autres. Pour nous, nous nous étions retirés dans le bois sur une hauteur d'où il nous étoit facile de les voir, sans que nous pussions en être apperçus. Ils furent cinq jours à prendre du bois & de l'eau; après quoi ils rentrerent tous dans la grande pirogue, sans que nous pussions comprendre comment ils s'y prirent pour élever la moyenne pirogue dans la grande, parce que nous en étions assez éloignés. Après cela ayant fait enfler ce qui étoit suspendu au haut de la grande pirogue, ils furent emportés fort loin, & disparurent à nos yeux comme s'ils fussent entrés dans l'eau.

Comme nous avions eu le tems de

les examiner pendant les cinq jours qu'ils furent proche de nous, ajouta cette femme, nous remarquames que c'étoient des hommes plus petits que ne le ſont les nôtres, ayant la peau blanche, du poil au menton blanc & noir, point de cheveux, mais quelque choſe de rond ſur la tête: ils portoient ſur l'épaule quelque choſe, qui leur paſſant ſur le bras, leur couvroit le corps, & leur deſcendoit juſqu'au gras de la jambe; ils avoient auſſi des mitaſſes & des ſouliers différens des nôtres. Quoique nous puſſions faire, nous ne pumes jamais en compter que ſept dans la moyenne pirogue avec un petit garçon, ſans aucune femme.

Telle eſt en ſubſtance, ajoute mon ami, la réponſe que la femme de Moncachtabé fit aux queſtions de ſon mari; & ſur ce récit je ſerois fort tenté de croire que cette grande eau dont elle parloit, pouvoit bien être la mer de l'Oueſt, que l'on cherche depuis ſi long-tems.

Quoi que l'on puiſſe penſer de cette relation du ſieur le Page, que quelques-uns regarderont peut-être, moins

comme une réalité, que comme une mauvaise copie de Robinson, il n'est pas possible qu'elle suffise pour donner à nos Géographes beaucoup de nouvelles lumieres sur la vraie position de la mer de l'Ouest, & sur la route qu'on peut tenir pour y arriver par l'Amérique Septentrionale. Pour en avoir de plus certaines, il faut consulter la nouvelle Carte de l'Amérique Septentrionale donnée récemment par MM. de Lisle & Buhache.

CHAPITRE XLII.

Servant de Supplément à ce qui a été dit de la découverte de la Louisiane, & des qualités de ce Pays.

AVANT de finir ce qui concerne la Louisiane, j'ajouterai à ce que j'en ai dit quelques nouvelles remarques sur la découverte de ce pays, sur

la nature de ſes productions, & ſur les mœurs des Peuples ſauvages par qui il a été originairement habité. Ce que j'en rapporterai ſervira à faire connoître de plus en plus cette partie du Nouveau monde.

I. On attribue communément à M. de la Salle la découverte de la Louiſiane & du Fleuve S. Louis ; & l'on a raiſon d'en faire honneur à cet illuſtre Voyageur, puiſqu'il eſt vrai de dire qu'il eſt le premier qui ait bien connu le cours de ce Fleuve, & la nature du pays qu'il arroſe : cependant il y a lieu de croire qu'avant lui quelques Etrangers, & même pluſieurs de nos François en avoient déja quelque connoiſſance. Dans l'hiſtoire de la Floride, dont Ferdinand de Soto entreprit la conquête en 1538. il eſt parlé d'une grande riviere, où le reſte des Soldats de ce Capitaine Eſpagnol s'embarqua après la mort de leur Commandant, pour gagner la mer & ſe retirer au Méxique ; & à en juger par la deſcription qu'on y fait de cette riviere, il n'y a preſque aucun lieu de douter qu'il ne

s'agiſſe en cet endroit du Fleuve S. Louis.

A l'égard des François, dès l'année 1564. René de Laudonniere étant parti pour la Floride avec trois Vaiſſeaux ſous les auſpices de l'Amiral de Coligni, aborda à l'embouchure d'une riviere appellée ſur les Cartes du nom de *Governador*. Il y fut parfaitement bien reçu des Sauvages de cet endroit, & y fit amitié avec le fils d'un de leurs Chefs, qui lui fit préſent d'une lame d'argent. Ce fut ſur cette riviere, & ſix lieues au-deſſus du Fort de Penſacole qui, comme je l'ai dit, appartient aux Eſpagnols, qu'il bâtit un Fort qu'il nomma le Fort Carolin en l'honneur de Charles IX. qui regnoit alors, & dont on voit encore aujourd'hui les ruines. De-là il envoya un détachement à trente lieues plus loin vers une autre Nation; on y trouva un peu d'or & cinq livres d'argent.

Après avoir mis garniſon dans le Fort qu'il avoit bâti, Laudonniere revint en France, & l'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1565. Jean Ribault fut

envoyé dans le même pays, où il fit alliance avec les Sauvages de cette contrée. De-là ſon deſſein étoit d'envoyer des gens à la découverte vers les montagnes des Apalaches, ſur le rapport qu'on lui avoit fait qu'elles renfermoient dans leurs entrailles des mines d'or & d'argent ; cependant ce projet n'eut aucune exécution. Les Eſpagnols jaloux de voir les François établis dans leur voiſinage, vinrent les aſſiéger dans leur Fort & les obligerent de ſe rendre à diſcrétion. Mais la capitulation fut mal obſervée ; à peine les François furent-ils déſarmés & hors d'état de ſe défendre, que contre la foi donnée les Eſpagnols les maſſacrerent inhumainement au nombre de ſix cens hommes, avec le Capitaine Ribault qui les commandoit.

La nouvelle d'une ſi noire trahiſon ne fut pas plutôt parvenue en France, que l'on réſolut de s'en venger. Dans cette vûe en 1567. Dominique Gourgues du Mont de Marſan paſſa dans ce pays, où avec le ſecours des Naturels il battit les Eſpagnols, & leur enleva trois Forts qu'ils avoient conſtruits ſur

la riviere de *Governador*. Les Espagnols perdirent beaucoup de monde à ces différentes attaques ; ceux qui resterent furent faits prisonniers & pendus en représailles de la mort de Ribault & des autres François massacrés avec lui. Après cette expédition, Gourgues laissa quelques-uns de ses Soldats dans ce Poste, & revint en France ; mais ceux qu'il avoit laissés dans ce pays ne purent s'y soutenir faute de secours, & il retomba bientôt après au pouvoir des Espagnols qui l'ont encore.

On voit par ce récit, que long-tems avant M. de la Salle nos François avoient déja fort approché de la Louisiane & du Fleuve S. Louis, & que s'ils n'y avoient pas encore pénétré, il n'y a du moins aucun lieu de douter qu'ils n'en eussent dès lors une grande connoissance. En effet ce fut sur ce qui se disoit de ce pays, qu'en 1679. M. de la Salle qui étoit alors établi à Québec, entreprit d'aller parcourir ces terres peu connues, & de reconnoître ce Fleuve dont on racontoit des merveilles. Dans ce dessein il partit de la Capitale du Canada, remonta le Fleuve S.

Laurent, paſſa le ſaut de Niagara où les eaux de ce Fleuve ſe précipitent d'une hauteur de plus de ſix cens pieds, traverſa les Lacs & un endroit nommé Michilmakina, & arriva aux Illinois, où il bâtit un Fort qu'il appella de Crévecœur, peut-être à cauſe des peines & des travaux qu'il avoit eſſuyés dans cette longue route; on le nomme aujourd'hui le Fort S. Louis. De-là cet illuſtre Voyageur s'étant embarqué ſur le Fleuve S. Louis, il le deſcendit juſqu'à ſon embouchûre, d'où étant retourné à Québec par le même chemin, il repaſſa en France.

Le récit avantageux qu'il fit à M. Colbert du pays qu'il avoit vû, engagea ce Miniſtre à lui fournir tout ce qu'il jugea néceſſaire pour perfectionner la découverte qu'il en avoit faite; & il repaſſa en Amérique en 1685. avec un Vaiſſeau & une Frégate dans le deſſein de reconnoître par mer l'embouchure du Fleuve S. Louis. Peu de gens ignorent le mauvais ſuccès de ce ſecond Voyage, & la mort de M. de la Salle. Après lui quelques François du Canada attirés par tout ce que l'on racon-

toit de la beauté & de la bonté du pays de la Louisiane, allerent s'y établir, & se disperserent, les uns le long du Fleuve, principalement vers son embouchure, les autres sur la côte, & même dans quelques Isles voisines. Mais ces établissemens épars & en petit nombre ne méritoient pas encore le nom de Colonie. La premiere qui y passa & qui prit possession de cette Province, y fut conduite en 1699. par M. d'Hiberville Chef d'Escadre, qui ayant découvert par mer l'année précédente l'embouchure du Fleuve S. Louis; avoit été nommé Gouverneur de cette contrée. Cette premiere Colonie étoit presque toute composée de Canadiens. Elle s'établit sur la riviere de la Mobile; mais M. d'Hiberville étant mort peu de tems après, les progrès de cet établissement furent si lents qu'en 1712. M. Crozat ayant demandé à la Cour la Concession de la Province de la Louisiane, on ne balança point à la lui accorder. Depuis, & en l'année 1716. il céda son privilége à la Compagnie connue aujourd'hui sous le nom de Compagnie des Indes.

II. L'eſquine eſt fort commune à la Louiſiane ; c'eſt une plante dont les feuilles ſont un remède ſouverain pour la brûlure. Après les avoir préſentées au feu, lorſqu'elles commencent à s'amollir & à s'humecter, on les applique ſur la partie brûlée, on l'enveloppe ; & pourvû qu'on ait ſoin de les changer deux fois le jour, en peu de tems on eſt parfaitement guéri. J'ai connu une Dame, qui eut un jour le malheur de ſe brûler le bras droit depuis le coude avec de l'huile bouillante ; & la brûlure fut ſi vive, que la peau en étoit grillée & s'enlevoit par lambeaux. Elle ne ſe ſervit que de feuilles d'eſquine ; & au bout de quelques jours elle fut guérie, ſans qu'il reſtât à ſon bras nulle cicatrice ni la moindre marque de brûlure. Ces feuilles ſont encore excellentes pour les plaies que l'on peut ſe faire aux jambes en ſe grattant, après avoir été piqué par les maringouins ou par les mouſtiques.

L'huile de millepertuis n'eſt pas moins ſouveraine pour les coupures. J'ai dit que cette plante croiſſoit auſſi communément dans cette Province ;

on l'y trouve par-tout dans les bois & dans les prairies. Elle y fleurit dans le mois de Juin, & porte des fleurs jaunes dont on prend les bouts que l'on met dans un vase rempli d'huile d'Ours; on l'expose ensuite au Soleil. Ces fleurs se dissoudent dans l'huile, & la rendent aussi rouge que le vin le plus haut en couleur. Les François établis de mon tems aux Natchez ne manquoient jamais d'en faire leur provision chaque année. Un jour un jeune enfant travaillant à charpenter un éclat de bois sur un billot avec une petite hache, il arriva par hazard que sa sœur qui étoit aussi jeune que lui, étant venue en badinant le distraire de son occupation, & passant & repassant inconsidérement sa main sur le billot, son frere qui malgré ce petit manége continuoit toujours son ouvrage, eut le malheur de lui couper le doigt *index* de façon qu'il ne tenoit plus qu'à un peu de peau. Aussi-tôt les parens envoyerent avertir le Chirurgien; mais comme il demeuroit un peu loin, en attendant qu'il fût venu, ils imaginerent de réunir les deux bouts du doigt coupé: ensuite ils bassinerent

la plaie avec l'huile de millepertuis, mirent deſſus une compreſſe imbibée de la même huile, & lierent le doigt avec deux petites écliſſes afin de le tenir en état. Le Chirurgien étant arrivé environ une heure après cette opération, & ayant examiné le doigt, ne jugea pas à propos d'y faire aucun autre remède; il conſeilla ſeulement aux parens de continuer à le baſſiner avec la même huile, leur diſant que le pis qui pouvoit en arriver, c'eſt qu'il ne ſeroit pas des plus droits. En effet au bout de quatre jours le doigt ſe trouva parfaitement guéri, & faiſant les mêmes mouvemens que ſi jamais il n'eût été coupé; mais il étoit un peu de travers.

J'ai auſſi parlé dans la premiere Partie de ces Mémoires de l'uſage que les Sauvages de la Louiſiane font du tondre; mais comme je n'ai point dit alors ce que c'eſt que cette eſpéce d'amadou, je crois qu'il eſt à propos de l'expliquer ici. Les mûriers, comme je l'ai obſervé, ſont fort communs dans cette Province; & le long du tronc des plus gros il ſe forme des eſpéces de loupes ou de boſſes. C'eſt de ces boſſes que les

Sauvages tirent un bois mou, sec & léger, qui prend feu comme de véritable amadou; & c'est ce que l'on nomme du tondre.

J'ajoûterai encore à ce que j'ai rapporté des poissons de ce pays quelques nouvelles observations au sujet des tortues & des grenouilles.

On trouve des tortues à la Louisiane; mais elles n'y sont nulle part si communes, que vers le haut de la riviere des Arcanças : j'y en ai vû une fois plus de trois mille rassemblées dans un espace de soixante à quatre-vingt pieds de long. Mais il s'en faut beaucoup qu'elles soient aussi grosses que ces tortues de mer qu'on pêche à l'Isle de l'Ascension & ailleurs, & dont une seule est, dit-on, suffisante pour nourrir tout un équipage. Cependant celles de la Louisiane ne sont pas si petites, qu'elles ne puissent suffire à quatre ou cinq personnes. Leur chair est fort blanche; mais leur écaille n'est d'aucun usage : elle peut seulement servir de plat à des Voyageurs; on emploie aussi les plus petites à faire des boëtes à poudre. C'est vers la fin de Juin & dans tout le cours du

du mois de Juillet, que la tortue fait ſa ponte. Elle ſort de l'eau pour cela, s'avance à cent pas ou environ ſur le ſable où elle fait un trou d'environ trois pouces de profondeur, & dans le même jour y dépoſe tous ſes œufs qui ſont au moins au nombre de quatre-vingts; quelquefois elles en pondent juſqu'à ſix vingt. Ces œufs n'ont point de blanc; on y trouve ſeulement au milieu du jaune une petite tache blanche qui tire ſur la nacre de perle. J'ai parlé ailleurs de l'uſage que les Voyageurs faiſoient de ces œufs, lorſqu'ils en rencontroient. Un jour étant aux Yazoux j'en pris une d'environ cinq pouces de longueur dans le tems qu'elle couroit pour gagner l'eau; & je l'ai nourrie pendant plus de cinq mois dans un tiroir de ma table. Elle y vêcut de pain, & des fruits de toute eſpéce que je lui donnois; mais jamais elle ne voulut manger de viande. Dans les commencemens elle pinçoit très-fort avec ſon bec de perroquet; cependant elle s'apprivoiſa inſenſiblement, & prenoit dans la ſuite fort proprement les mouches que je lui préſentois: elle

les aimoit beaucoup, ainsi que les vers de terre.

A l'égard des grenouilles, il y en a à la Louisiane de plusieurs espéces. Les serpens en sont fort frians; & lorsque l'on en entend crier une, si l'on court au bruit, il est rare qu'on ne trouve quelqu'un de ces serpens noirs dont j'ai fait mention, qui s'apprête à la dévorer. Les Pêcheurs se servent de ces grenouilles pour amorcer leurs lignes; mais on n'en mange jamais. Il n'en est pas de même de ces grenouilles monstreuses dont j'ai parlé, qui quoique rares dans cette Province, s'y trouvent cependant quelquefois; & je rapporterai à cette occasion une avanture qui m'arriva en 1722. dans le tems que j'étois à la découverte dans la riviere des Arcanças. Un jour j'étois sorti avec mon fusil dans le dessein de tuer quelque gibier ou des écureuils; après m'être enfoncé dans le bois, j'avois gagné une petite prairie émaillée de fleurs, lorsque j'entendis un cri à peu près semblable au meugiement d'un veau. Je crûs en effet que c'en étoit un qui étoit couché dans cette prairie; & m'étant arrêté,

j'ôtai de mon fuſil le plomb que j'y avois mis, & je ſubſtituai une balle à la place: après cela je gagnai doucement & ſans bruit l'endroit d'où partoient ces cris, qui redoubloient par intervalles. Mais quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'y étant arrivé, je n'y trouvai ni veau, ni aucune autre eſpéce d'animal! Je cherchois cependant ſans rien trouver au milieu des herbes qui étoient déja aſſez hautes, lorſqu'un nouveau cri qui partit à mes oreilles me fit frémir; je regardai à côté de moi, & j'apperçus avec étonnement une grenouille monſtreuſe ſur laquelle j'avois mis le pied. Il eſt certain qu'elle avoit plus d'un pied & demi de diametre d'un flanc à l'autre, & deux grands pieds de longueur; à peine pouvois-je empoigner de mes deux mains une de ſes cuiſſes. Elle étoit verte, & ne ſautoit point; ſa peſanteur & ſa graiſſe l'en empêchoient. Je détachai une de mes jaretieres avec laquelle je la liai par une de ſes pattes à un faiſceau de ces herbes; après quoi j'allai chercher deux Eſclaves Negres que je menai avec moi pour m'aider à l'emporter.

Elle se trouva peser trente-deux livres. On lui coupa la tête d'un coup de hache; ensuite on l'écorcha, & l'on remplit sa peau de son pour la conserver. Les Negres emporterent la tête, les entrailles & quelques morceaux qu'on leur donna, & en firent entr'eux un régal; nous mangeames le reste, qui étant bien accommodé, nous parut fort bon. J'ai pris quatre autres grenouilles pareilles; une au haut de cette même riviere des Arcanças, plus grosse encore que celle que je viens de décrire; une autre à la grande Pointe coupée, une troisiéme aux Yazoux, & la derniere à ma premiere habitation à dix lieues au-dessous de la Nouvelle Orléans: il est vrai que celle-ci n'étoit pas absolument aussi grosse que les premieres.

III. Passons à une autre matiere, & ajoutons aussi quelques nouvelles observations à ce que nous avons déja dit des Sauvages de la Louisiane. Un Auteur déja cité plus d'une fois dans ces Mémoires (*a*) s'est beaucoup étendu sur ce sujet dans un Ouvrage, qu'il a

(*a*) Le sieur le Page.

fait inſérer dans le *Journal Œconomique.* Il me ſeroit facile de relever les bévûes ſans nombre de cet Ecrivain, ainſi que les fables groſſieres & les fauſſetés dont il a cherché à enfler ſon *Mémoire ſûr la Louiſiane* ; lui-même ſeroit forcé de convenir de la juſteſſe de ma critique, & d'avouer ingénument, qu'il n'étoit pas aſſez au fait pour nous communiquer des lumieres bien ſûres ſur cette matiere. Mais ce détail me méneroit trop loin, & m'écarteroit malgré moi de l'unique but que je me ſuis propoſé dans cet Ouvrage, qui eſt d'inſtruire le Public, en rapportant fidélement ce qui pendant mon ſéjour en ce pays peut être venu à ma connoiſſance. J'avertirai ſeulement ici en paſſant, qu'on ne doit nullement ajouter foi à ce que cet Auteur a écrit de l'éducation que les Naturels de la Louiſiane donnent à leurs enfans, & qu'il eſt faux que dans chaque Village ſauvage il ſe trouve, comme il le dit, un vieillard chargé d'élever les garçons, & une vieille qui prenne ſoin des filles. Quelque ſéjour que j'aye fait parmi ces Nations ſauvages, j'avoue que je

n'y ai jamais rien vû de pareil. Chaque femme sauvage éleve ses enfans à sa fantaisie, & comme elle le juge à propos : ou plutôt on ne leur donne nulle éducation ; & l'on en voit de six à sept ans qui tettent encore leurs meres. Ils vont toujours la tête nuë malgré les plus grandes chaleurs ; & quoiqu'ils se baignent fort souvènt au milieu du plus rude hiver comme en été, ils n'en sont ni plus propres, ni moins remplis de vermine. La maniere dont les meres s'y prennent pour les nettoyer, est encore plus dégoûtante que la chose même. Quand on dit que chez ces Sauvages on n'occupe les jeunes garçons qu'à tirer de l'arc, & qu'on ne les emploie jamais à aucun ouvrage pénible de peur de les énerver, on a sans doute moins en vûe d'instruire le Public, que de raconter des merveilles, & de marcher sur les traces de Xénophon dans ce qu'il nous a rapporté d'imagination de l'éducation avantageuse que l'on donnoit à la jeunesse chez les anciens Perses. Pour moi qui n'ai jamais sçu farder la vérité, je suis bien aise d'apprendre à mes Lecteurs

que dès que les enfans Sauvages ont neuf à dix ans, l'occupation la plus ordinaire des garçons est d'accompagner leurs peres à la chasse ou à la pêche, & de rapporter dès lors sur leur dos des fardeaux que je pourrois à peine porter moi-même. Les filles ne sont pas plus ménagées ; dès cet âge on les emploie à piler le grain, à porter des mannes de bled ou de fruits, & à plusieurs autres ouvrages pénibles propres de leur sexe.

Au reste l'industrie de ces filles & femmes Sauvages est admirable. J'ai déja rapporté ailleurs (*a*) avec quelle adresse, avec leurs doigts seulement & sans tour, elles font toutes sortes de poterie ; voici la maniere dont elles s'y prennent.

Après avoir amassé de la terre propre pour ces sortes d'ouvrages, & l'avoir bien nettoyée, elles prennent des coquillages qu'elles broient, & qu'elles réduisent en une poudre déliée & très-fine ; elles mêlent cette poussiere très-menue avec la terre dont elles ont fait provision, & en arrosant le tout

(*a*) Voyez Tom. I. Chap. XIX. pag. 154.

d'un peu d'eau, elles le paitrissent avec les mains & avec les pieds, & en forment une pâte, dont elles font des rouleaux longs de six à sept pieds, & de la grosseur qui leur convient. Veulent-elles façonner un plat ou un vase? elles prennent un de ces rouleaux par le bout; & avec le pouce de la main gauche établissant sur cette masse le centre de l'ouvrage qu'elles veulent former, elles tournent autour de ce centre avec une vîtesse & une dextérité admirables, en décrivant une spirale: de tems en tems elles trempent leurs doigts dans de l'eau qu'elles ont toujours soin d'avoir auprès d'elles; & de la main droite elles applatissent le dedans & le dehors du vase qu'elles ont dessein de former, qui sans cette attention seroit tout ondulé. Par cette méthode elles font toutes sortes d'ustenciles de terre, des plats, des assietes, des terrines, des pots, des cruches dont quelques-unes contiennent des quarante & cinquante pintes. La cuisson de cette poterie ne leur coûte pas de grandes préparations. Après l'avoir fait sécher à l'ombre, elles allu-

ment un grand feu ; & lorſqu'elles croient avoir autant de braiſe qu'il leur en faut, elles nettoyent une place au milieu, y arrangent leurs vaſes, & les couvrent de charbons. C'eſt ainſi qu'elles leur donnent la cuiſſon dont ils ont beſoin ; après cela ils peuvent aller au feu, & ont autant de conſiſtance que les nôtres. Il n'eſt pas douteux que l'on ne doivent attribuer leur fermeté au mêlange que font ces femmes de la poudre de coquillages avec la terre qu'elles emploient.

Les Sauvages n'ont pas moins d'induſtrie pour pourvoir à tous leurs beſoins, & pour ſe procurer à leur façon ſans beaucoup de frais les douceurs & les commodités de la vie. Aux Colapiſſas & aux Paskagoulas, par exemple, qui ſont plus voiſins de la mer, ils ont une maniere infaillible pour conſerver des huîtres pendant très-longtems ſans qu'elles ſe gâtent ; & cette maniere mérite d'autant plus d'être rapportée, qu'ils n'emploient pour cela, ni poivre, ni ſel, ni vinaigre.

Lorſque la mer eſt baſſe, & laiſſe la

liberté à ces Sauvages d'aller faire provision d'huîtres, ils vont en emplir leurs pirogues ; après quoi retirés sur le rivage, ils les ouvrent, & les mettent dans une jatte. Tandis qu'une partie de ces Sauvages est occupée de ce travail, d'autres allument du feu, & mettent aux deux côtés deux fourches plantées en terre, sur lesquelles passe une traverse qui soutient l'ance d'une chaudiere suspendue au-dessus du feu. Ils mettent ensuite toutes leurs huîtres dans cette chaudiere, & les y font jetter quelques bouillons jusqu'à ce qu'elles soient cuites à moitié; après quoi ils les retirent, & les jettent dans un panier ou grand tamis, afin qu'elles jettent toute leur eau. Pendant ce tems là, avec quatre fourches plantées en terre, & quatre perches posées en travers sur lesquelles ils arrangent des cannes, ils forment une espéce de gril élevé de terre d'environ deux pieds & demi; ensuite ayant étendu leurs huîtres sur ce gril, ils font du feu dessous, & par ce moyen les boucanent ou les enfument : ce qui acheve de les sécher, & leur donne une couleur jaune & do-

rée. Après les avoir ainſi enfumées d'un côté, ils les retournent, afin de leur donner la même préparation de l'autre, & continuent cette opération juſqu'à ce que tout ce qu'ils en ont amaſſé ſoit boucané. Ils les mettent enſuite dans des cruches ou dans des ſacs, qu'ils pendent à un clou à leur retour dans leur Village, ayant ſoin de les placer dans un lieu ſec, & qui ne ſoit point expoſé à l'humidité. A voir ces huîtres en cet état, on les prendroit pour ces féves de marais, dont on nourrit les équipages dans nos Vaiſſeaux. Lorſqu'on veut s'en ſervir, on commence par les mettre tremper dans l'eau fraîche pendant une heure; enſuite on les paſſe dans une ſeconde eau, & on les fait cuire. Après cela, ſoit qu'on les mange à la ſauce aux poulets, en friture, ou en pâte comme des beignets, elles ſont également bonnes & ne ſentent nullement la fumée. J'ai vû pendant long-tems le ſieur de la Garde, Directeur de la Conceſſion de M. de Chaumont établie ſur la riviere des Paskagoulas, faire grande proviſion de ces huîtres ainſi préparées; il en

traitoit avec les Sauvages, & en faisoit servir à ses amis comme un régal.

Les Sauvages établis vers le haut du Fleuve, & dans les cantons éloignés de la mer, n'ayant pas la commodité d'avoir des huîtres, se servent de la même méthode pour conserver des carpes pendant très-long-tems. Il y a seulement cette différence, que le gril dont ils se servent pour boucaner ce poisson, n'est pas élevé de terre de plus d'un pied. J'ai vû pratiquer ce secret aux Natchez, où l'on pêchoit des carpes très-belles & fort grasses.

C'est cette industrie des Sauvages, qui peut-être a fait imaginer à nos François établis à la Louisiane le moyen de conserver du raisin pendant un an, & même davantage. Pour cela, après avoir fait provision de son de froment bien sec & même passé au four, on prend un baril, au fond duquel on fait d'abord une couche de son; on arrange ensuite sur cette premiere couche les grapes de raisin que l'on a dessein de conserver, & l'on continue de la sorte, mettant alternativement couche sur couche jusqu'à ce que le baril

ſoit plein. On le ferme alors, ayant ſoin que l'air ne puiſſe y pénétrer. Au lieu de ſon, quelques-uns ſe ſervent de cendres paſſées par le tamis. En ouvrant le baril, au bout d'un an, & même d'un an & demi, on retrouve le raiſin que l'on y a mis auſſi ſain que le premier jour. S'il paroît un peu fané & ridé, en coupant avec des ciſeaux le bout de la grappe, & la faiſant tremper en guiſe de bouquet dans un vaſe où l'on aura mis du vin blanc ou rouge ſelon la couleur du raiſin, il reprendra auſſi-tôt ſa fraîcheur & ſa beauté.

Les Sauvages ont un autre ſecret, pour préſerver leurs peaux de caſtor, de loutre, d'ours, de renard ou autres, des animaux malfaiſans, & ſurtout des mites; & ceux de nos François qui vont en traite parmi eux, ne manquent pas de s'en ſervir pour conſerver leurs pelleteries. Ils n'emploient pour cela qu'un certain oiſeau, que l'on nomme un pêcheur en pluſieurs endroits. Après l'avoir fait ſécher, quelques-uns le coupent en pluſieurs morceaux qu'ils mettent par-ci par-là dans leurs peaux; d'autres le réduiſent en

poudre menue, qu'ils répandent sur ces peaux du côté du poil. De quelque façon que l'on s'en serve, il est certain que l'odeur de cet oiseau éloigne les mites, & tous les autres animaux destructeurs qui pourroient nuire aux pelleteries. On prétend que le martinet, espéce d'oiseau qui ressemble à l'hirondelle, a la même vertu & les mêmes propriétés.

J'ai parlé dans ces Mémoires des Alexis, ou Médecins sauvages (*a*), de la méthode dont ils se servent pour traiter leurs malades, & des cures surprenantes qu'ils font quelquefois avec des remédes fort simples. Ce que j'ajouterai ici à ce que j'en ai dit regarde la maniere dont ils s'y prennent pour guérir les fols, soit qu'ils ayent perdu le sens à l'occasion de quelque peur, ou par tout autre accident; c'est ce que les Sauvages appellent *n'avoir point d'esprit*. Car il y a des fols à la Louisiane ainsi qu'en Europe; & c'est-là qu'on peut dire véritablement que tous les

(*a*) Voyez Tome I. Chap. XXI. pag. 169. & suiv.

fols ne ſont pas aux Petites-Maiſons, puiſque l'on ne connoît point de pareils établiſſemens chez ces Barbares. Voici la méthode que ſuivent les Alexis pour traiter cette maladie.

Ces Médecins ſauvages n'uſent en ces occaſions ni de bains, ni de ſaignées, ni de tous les remédes qui ſont en uſage parmi nous pour ces ſortes de maux. Ils prennent ſeulement de la graine de laitue & des noix avec leurs coques, autant de l'un que de l'autre, & ayant mis le tout dans un mortier, ou pour parler plus juſte, dans un pilon à la Sauvage, ils le pilent & le broyent juſqu'à ce qu'il forme une eſpéce d'opiate, dont ils font prendre matin & ſoir à leurs malades le poids de deux à trois dragmes. Avec ce ſeul remède ils les guériſſent parfaitement.

IV. Pour achever de donner au Lecteur une idée du pays de la Louiſiane, il me reſte d'ajouter à ce que j'en ai déja dit quelques remarques qui m'ont échappé ſur la ſource du Fleuve S. Louis & ſur ſon cours, ainſi que ſur quelques-unes des Nations ſauvages qui habitent les terres qu'il arroſe, ou

qui en sont voisines; on verra encore mieux par-là quels sont les avantages que la Nation peut tirer de cette Province.

Selon le rapport de nos Voyageurs, le Fleuve S. Louis prend sa source, comme je l'ai dit, à l'Ouest du Canada dans le pays des Issatis, peuple sauvage divisé en deux Nations qui portent le même nom, & qui ne se distinguent que par celui d'Issatis Orientaux & Occidentaux. C'est ce que nous apprennent les Mémoires du Chevalier de Tonty, qui dit que M. de la Salle ayant détaché M. Daven avec le Pere Louis, Récolet, quatre autres François & deux Sauvages Illinois pour aller reconnoître la source du Fleuve ils rapporterent à leur retour qu'après être remontés vers le Nord jusques par-delà le cinquantiéme degré, ils l'avoient trouvé qui sortoit dans ce pays des Issatis d'une grande source placée au haut d'une colline qui bordoit une belle plaine; qu'à environ quatre ou cinq lieues de sa source il se trouvoit déja si fort accrû par cinq ou six rivieres qui s'y déchargeoient, qu'il étoit dès-lors

en état de porter batteau ; & que ſes bords commençoient alors à être habités par pluſieurs Nations. On voit par cette Relation, que depuis ſa ſource juſqu'aux Illinois ce Fleuve a plus de cent lieues de cours, & par conſéquent plus de ſix cens lieues en tout ; voyons quelles rivieres il reçoit dans ſa courſe depuis les Illinois juſqu'à ſon embouchure.

En partant de ce poſte des Illinois, & deſcendant le Fleuve, on trouve ſur la droite du côté de l'Oueſt trois grandes rivieres qui s'y jettent, avec une petite. La plus Septentrionale, que l'on doit regarder comme ſervant de bornes à la Louiſiane de ce côté là, eſt la riviere des Miſſouris, ou des Oſages. Elle court du Nord-Oueſt au Sud-Eſt l'eſpace d'environ deux cens lieues, & ſe jette dans le Fleuve S. Louis cinq ou ſix lieues au-deſſous de l'embouchure de la riviere des Illinois. Les eaux de cette riviere des Miſſouris ſont toujours épaiſſes & bourbeuſes; & il paroît que ſa ſource n'eſt pas fort éloignée de l'endroit, où ſur la Carte de M. de Lille on marque le Fort Dauphin ou la Mer de

l'Ouest. Mais après l'accident arrivé aux François aux Missouris, où, comme je l'ai dit (*a*), ils furent massacrés peu d'années après s'y être établis, pour trouver un chemin à cette Mer de l'Ouest, je ne conseillerois pas de prendre cette route. Un peu plus bas j'en indiquerai une autre beaucoup plus sûre.

Je rapporterai à l'occasion des Missouris une aventure qui nous arriva en 1722. dans la riviere des Arcanças, où nous allions, comme je l'ai dit, pour faire la découverte d'un prétendu rocher d'émeraudes. Nous l'avions remontée jusqu'à quelques journées de *Santa Fé*, Ville qui appartient aux Espagnols, & trois pirogues que nous avions se suivoient à la file, lorsqu'étant arrivés dans une ance, vers les dix heurs du matin nous entendîmes tirer plusieurs coups de fusil de l'autre côté de la riviere. Nous ne doutames point que ces coups ne vinssent de quelques Sauvages de la Nation des Panis;

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XVI. pag. 74. & suiv.

& chacun de nous mit auſſi-tôt ſes armes en état en cas d'attaque. Cependant comme les coups de fuſil continuoient & étoient accompagnés de pluſieurs cris, le ſieur de la Harpe qui nous commandoit détacha cinq hommes dans une pirogue pour aller à la découverte, avec ordre, au cas que ces coups partiſſent de quelques Sauvages de nos amis, de hiſſer le pavillon, & de tirer trois coups à quelque diſtance l'un de l'autre.

Il y avoit plus d'une demi-lieue de traverſe à faire, pour gagner l'autre bord de la riviere; & nos gens n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils trouverent que c'étoit un parti de Miſſouris, envoyés vers M. de la Harpe pour lui remettre des ordres de la part de M. de Bienville alors Commandant général de la Louiſiane. En conſéquence on fit le ſignal ordonné; & nos deux autres pirogues ayant traverſé la riviere, les Sauvages rendirent à notre Commandant des Lettres de M. de Bienville, par leſquelles il lui apprenoit que les Eſpagnols avoient fait partir du Nouveau Mexique un détache-

ment pour aller aux Missouris, & pour établir un poste dans cette contrée. Dans le même paquet il y avoit une Carte dressée par un Géographe Espagnol de la route que la Caravanne avoit tenue depuis *Santa Fé*; & l'on y remarquoit un grand Lac qu'elle avoit côtoyé, auquel on donnoit le nom de Mer vermeille : je ne doute presque point que ce ne soit ce que M. de Lille appelle dans sa Carte la Mer de l'Ouest.

Le succès de cette expédition fut très-funeste aux Espagnols. Leur Caravanne étoit composée de plus quinze cens personnes, hommes, femmes & soldats, ayant avec eux un Jacobin pour Aumônier, & conduisant avec eux grand nombre de chevaux & de bestiaux, selon l'usage de cette Nation, de ne rien oublier dans ces occasions de ce qui peut être nécessaire pour un établissement. Leur dessein étoit de détruire les Missouris pour s'emparer de leur pays; & dans cette vûe ils avoient résolu de se rendre d'abord chez les Osages, Nation voisine ennemie des Missouris, de faire al-

liance avec eux, & de les engager dans leur parti pour l'exécution de leur deſſein. Mais ſoit que la Carte qui les guidoit fût peu exacte, ou qu'eux-mêmes fuſſent peu exacts à la ſuivre, il arriva qu'au lieu de ſe rendre chez les Oſages qu'ils cherchoient, ils tomberent ſans le ſçavoir dans un Village des Miſſouris, où le Commandant Eſpagnol s'étant préſenté au grand Chef pour lui offrir le Calumet, lui fit entendre par ſon Interpréte en croyant parler au Chef des Oſages, qu'ils étoient ennemis des Miſſouris leurs voiſins; qu'ils venoient pour les détruire, faire leurs femmes, leurs filles & leurs enfans Eſclaves, & s'emparer de leur pays; qu'en conſéquence il le prioit de vouloir bien faire alliance avec eux contre une Nation qu'ils regardoient comme leur ennemie, & de les ſeconder dans leur entrepriſe, promettant de les récompenſer largement du ſervice qu'il leur rendroit, & d'être toujours de ſes amis dans la ſuite.

Sur ce diſcours, le Chef des Miſſouris comprit parfaitement la mépriſe; il diſſimula, & remercia les Eſpagnols

de la confiance qu'ils avoient dans sa Nation : il consentit de faire alliance avec eux contre les Missouris, & de se joindre à eux avec tout son monde pour les détruire ; mais il représenta que ses gens n'étoient point armés, & qu'ils n'osoient s'exposer sans armes à une pareille entreprise. Trompés par un si favorrble accueil, les Espagnols donnerent dans le piége qu'on leur tendoit : ils reçurent en cérémonie dans le petit camp qu'ils avoient formé en arrivant, le Calumet que le grand Chef des Missouris alla présenter au Commandant étranger, l'alliance fut jurée de part & d'autre, on prit jour ensemble pour l'exécution du projet que l'on méditoit, & les Espagnols fournirent aux Sauvages toutes les armes & les munitions dont ils crurent avoir besoin. Après cette cérémonie on se livra également de part & d'autre à la joie & à la bonne chere ; au bout de deux ou trois jours deux mille Sauvages furent armés, & au milieu des danses & des divertissemens chacune des deux Nations ne pensa plus qu'à l'exécution de son dessein.

On étoit à la veille du départ pour l'expédition concertée, & les Eſpagnols étoient retirés dans leur camp à leur ordinaire, lorſque le grand Chef des Miſſouris ayant aſſemblé ſes Guerriers, leur déclara ſon intention, & les exhorta à faire main baſſe ſur ces Etrangers, qui ne venoient chez eux que dans le deſſein de les détruire. A la pointe du jour les Sauvages diviſés en pluſieurs bandes tomberent ſur les Eſpagnols qui ne s'attendoient à rien moins; & en moins d'un quart-d'heure toute cette Caravanne fut aſſommée. Perſonne n'échappa du maſſacre que l'Aumônier, que ces Barbares conſerverent à cauſe de la ſingularité de ſon habillement; en même tems ils s'emparerent de toutes les marchandiſes & autres effets qu'ils trouverent dans le camp.

Les Eſpagnols avoient amené avec eux, comme je l'ai dit, un certain nombre de chevaux; & comme les Sauvages ignoroient l'uſage que l'on fait de ces animaux, ils prenoient plaiſir à les faire monter par ce Jacobin qu'ils avoient conſervé, & qui étoit devenu

leur Esclave. Ce Religieux leur donna ce divertissement presque tous les jours pendant cinq à six mois qu'il resta dans leur Village, sans qu'aucun d'eux osât l'imiter. Las enfin de son esclavage, & regardant le peu de hardiesse de ces Barbares comme un moyen que la Providence lui offroit pour recouvrer sa liberté, il fit secrettement toutes les provisions qu'il lui fut possible de faire & qu'il crut nécessaires pour son dessein; ensuite ayant choisi le meilleur cheval, & l'ayant monté, après avoir fait encore quelques tours de manége devant les Sauvages, tandis qu'ils étoient tous occupés de sa manoeúvre, il piqua des deux, & disparut à leurs yeux prenant la route du Mexique où sans doute il arriva.

Quelque tems après un parti de ces mêmes Missouris se rendit aux Illinois en intention de présenter le Calumet au Général François qui commandoit alors dans ce poste. C'étoit le sieur de Boisbriant, qui dans la visite que ces Sauvages lui rendirent, ne fut pas peu surpris de voir les uns couverts de chasubles, d'autres ayant des étoles, &

quel-

quelques-uns portant une patene pendue au col, ou bien un calice à la main. Après s'être fait inſtruire du ſujet de cette eſpéce de maſcarade, il racheta de ces Sauvages les habillemens ſacerdotaux & les vaſes ſacrés profanés par ces Barbares. Ce fut d'eux auſſi qu'il eut cette Carte dont j'ai parlé, qu'ils avoient trouvée parmi les effets des Eſpagnols. Il la fit tenir auſſi-tôt au Commandant général du pays, avec tout le détail de cette aventure; & ce fut par ce dernier que nous fumes inſtruits des particularités que je viens d'en rapporter. Après ce long écart, je reviens à ce qui concerne le cours du Fleuve S. Louis & des rivieres qui s'y jettent.

Environ à cent vingt-cinq lieues de la riviere des Miſſouris, deſcendant le Fleuve & tirant vers le Midi, on trouve auſſi à droite celle des Arcanças, qui court de l'Oueſt à l'Eſt par l'eſpace de deux cens vingt lieues : à l'égard de ſa ſource, on ne la connoît point encore; on ſçait ſeulement qu'au bout de ces deux cens vingt lieues en la remontant depuis ſon embouchure, elle

ſe précipite du haut d'une chaîne de montagnes d'environ ſoixante pieds. C'eſt, à mon avis, de cet endroit qu'il faudroit partir, pour gagner le lieu indiqué ſur la Carte de M. de Lille ſous le nom de Mer de l'Oueſt; outre qu'en partant de là, on n'auroit vrai-ſemblablement qu'environ cent vingt lieues à faire par terre pour y arriver, on éviteroit par cette route les Oſages & les Miſſouris, qui peut-être ne ſeroient pas fort diſpoſés à favoriſer cette entrepriſe.

Ce fut dans cette riviere, comme je l'ai dit dans ces Mémoires (*a*), qu'en 1722. le ſieur de la Harpe fut envoyé à la découverte, pour reconnoître un prétendu rocher d'émeraudes. Je ne répeterai point ici ce que j'ai rapporté dans l'endroit cité des avantages de cette contrée; je remarquerai ſeulement que ſur le bord de cette riviere, à ſept lieues à gauche de ſon embouchure dans le Fleuve S. Louis, les Arcanças ont un grand Village, & que le poſte François qui y eſt établi, eſt ſitué en-

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XIV. pag. 69. & ſuiv.

viron à une lieue plus haut ſur la droite de la riviere. Pluſieurs petites rivieres viennent s'y rendre à gauche ou à droite ; mais preſque aucune ne porte bateau. On en trouve ſeulement une à cent vingt-cinq lieues du poſte François qui eſt navigable, & que nos François ont remontée l'eſpace de douze lieues, au bout deſquelles ils trouverent la Conceſſion du ſieur de Villemont, qui étoit venu s'établir dans ce canton par la riviere Noire, dont je parlerai un peu plus bas.

Environ à ſoixante lieues de la riviere des Arcanças, tirant vers le Nord & remontant vers les Miſſouris, on trouve une autre petite riviere qui ſe jette également dans le Fleuve S. Louis ; on l'appelle la riviere de S. François. C'eſt ſur cette riviere qu'en 1739. le Commandant général du pays fit bâtir un Fort, comme je l'ai dit (*a*), pour ſervir d'entrepôt aux troupes qui devoient marcher contre les Natchez.

Enfin en deſcendant toujours le Fleuve S. Louis, & tirant au Sud, à cent

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XXXIX. pag. 232.

trente lieues ou environ de la riviere des Arcanças, on trouve du même côté, c'est-à-dire à droite, une autre grande riviere qui va se décharger dans ce Fleuve. On l'appelloit autrefois la riviere de Mâme, des Oumas ou de la Sablonniere; aujourd'hui on lui donne le nom de riviere Rouge, parce qu'elle roule ses eaux sur un sable de de cette couleur: on la nomme aussi riviere des Naquitoches, parce que les peuples Sauvages qui portent ce nom, habitent sur ses bords. Les François ont, comme je l'ai dit (*a*), un Fort & un poste établi dès 1715. sur cette riviere à trente-cinq lieues au-dessus de son embouchure dans le Fleuve S. Louis. Elle sort d'un lac sur lequel les Sauvages ne navigent point, parce que la lame y est trop grosse, & a son cours comme les précédentes de l'Ouest à l'Est par l'espace d'environ cent cinquante lieues.

Des environs du même lac sort une autre petite riviere, qui après avoir coulé par l'espace de cent vingt lieues,

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XIII. pag. 65.

va ſe décharger dans cette riviere Rouge ou des Naquitoches à cinq ou ſix lieues au-deſſus de ſon embouchure dans le Fleuve S. Louis. On l'appelle la riviere Noire, par où j'ai dit que le ſieur de Villemont étoit allé s'établir ſur la riviere des Arcanças. Ce fut auſſi, comme on peut s'en ſouvenir (*a*), ſur les bords de cette petite riviere qu'en 1730. les Sauvages Natchez ſe retirerent & allerent s'établir, après avoir détruit tous les François de leur contrée.

Avant de quitter le côté droit du Fleuve, je remarquerai que quoique les rivieres qui s'y rendent de ce coté là, & dont je viens de parler, ſemblent être paralleles entr'elles, & courir toutes à peu près de l'Oueſt à l'Eſt, elles ſe rapprochent cependant beaucoup à meſure qu'elles avancent vers leur ſource, & ont leur origine aſſez voiſine. Ainſi quoiqu'entre l'embouchure de la riviere des Arcanças, par exemple, & celle de la riviere Rouge dans le Fleuve S. Louis on compte environ cent trente lieues, à peine les a-t-on

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XXXV. pag. 192.

remontées l'une & l'autre l'espace de cent vingt lieues, qu'elles ne sont plus éloignées entr'elles que de vingt ou vingt-cinq lieues tout au plus par terre. Il en est de même de toutes les autres rivieres qui ont leur embouchure à la gauche du Fleuve, c'est-à-dire du côté de l'Est.

La plus Septentrionale de ces dernieres est la riviere des Illinois, qui prenant sa source aux environs à peu près du lac *Erié* dans le Canada, après avoir couru du Nord-Est au Sud-Ouest l'espace de plus de cent cinquante lieues, va se jetter dans le Fleuve S. Louis au pied du Fort François établi sur cette riviere. Les environs de ce poste sont semés de lacs, où l'on trouve des loutres, des castors & des rats d'eau musqués en abondance. C'est de ce canton que l'on pourroit tirer le meilleur bois de noyer, & le plus propre à être mis en œuvre.

Environ à cinquante lieues plus bas, descendant le Fleuve & tirant au Sud, on trouve toujours sur la gauche une autre grande riviere nommée Ouabache, ou de S. Jérôme. Elle prend sa

ſource vers les Iroquois, & a plus de deux cens lieues de cours. C'eſt par cette riviere que les Nations Iroquoiſes deſcendent pour faire la guerre aux Peuples du Sud ; c'eſt auſſi par-là que nos Voyageurs remontent de la Louiſiane au Canada. A douze ou quinze lieues de ſon embouchure dans le Fleuve S. Louis, cette riviere ſe partage en deux bras, dont l'un porte le nom d'Ouabache, l'autre celui de S. Jérôme. Le cours de ces deux bras, ou plutôt de ces deux rivieres, eſt également long ; leurs ſources ne ſont éloignées que d'environ vingt lieues l'une de l'autre. C'étoit dans l'eſpace de terrein compris entre ces deux rivieres, qu'habitoit autrefois une Nation ſauvage appellée du Chat, qui depuis a été détruite.

Depuis cette riviere Ouabache juſqu'à la mer, on ne trouve plus que deux ou trois petites rivieres qui ſe jettent de ce côté-là dans le Fleuve S. Louis. La plus reculée vers le Nord n'eſt éloignée de cette premiere que de ſoixante à quatre-vingt lieues, & eſt connue ſous le nom de riviere à Mar-

got. J'ai dit (*a*) qu'en 1739. le Commandant général du pays ayant débarqué sur cette petite riviere avec son armée, dans l'expédition qu'il avoit entreprise contre les Chicachas, y fit bâtir un Fort que l'on nomma de l'Assomption, qui fut rasé l'année suivante, après la paix faite avec les Sauvages.

Environ quatre-vingt-dix ou cent lieues plus bas, descendant vers la Capitale, est une autre petite riviere appellée des Yazoux, parce que les Sauvages de ce nom y sont établis. A six lieues de son embouchure dans le Fleuve S. Louis étoit la Concession de feu M. le Blanc, & il y avoit un Fort avec une petite garnison; mais en 1730. ce poste fut détruit par les Sauvages, comme on l'a vû dans ces Mémoires (*b*). Le Village des Sauvages est à une lieue de l'endroit où cette Concession étoit située; & à côté on voit une colline sur laquelle on prétend que les Anglois

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XXXIX. pag. 233. & suiv.

(*b*) Voyez Tome II. Chap. XXX. pag. 364.

avoient autrefois un Fort : effectivement on y en remarque encore quelques traces. Cette riviere des Yazoux eſt navigable juſqu'à quarante-cinq lieues de ſon embouchure ; après quoi elle ſe partage en deux branches, dont une conduit aux Chacchoumas.

Enfin en deſcendant toujours le Fleuve S. Louis ſur la gauche, on trouve à dix lieues au-deſſous du Bâton rouge, & vis-à-vis de la Conceſſion de M. Paris du Vernay qui eſt ſur la droite du Fleuve, une ouverture de terre qui forme une eſpéce de riviere appellée Manchaque. Elle eſt preſque à ſec pendant les trois quarts de l'année ; mais dans le tems de l'inondation du Fleuve, elle ſert d'écoulement à ſes eaux, qui ſe dégorgent par-là dans le lac de Pontchartrain & dans le lac S. Louis.

C'eſt à quinze lieues au-deſſous de cet endroit, & à dix lieues de la Nouvelle Orléans, qu'eſt placée l'habitation des Allemans, qui après la diſgrace du ſieur Law ayant abandonné la Conceſſion qu'il avoit aux Arcançàs, obtinrent du Conſeil la permiſſion de s'établir dans cette contrée. Ils y ont

tous par leur application & par leur travail des habitations très-bien cultivées. Aussi peut-on les regarder comme les Pourvoyeurs de la Capitale, où ils portent toutes les semaines des choux, des salades, des fruits & des herbages ou légumes de toute espéce, sans parler du poisson, du gibier & de la chair de porc salée. Ils chargent leurs voitures le Vendredi au soir vers le Soleil couchant; après quoi se mettant seulement deux ensemble dans chaque pirogue, ils se laissent aller au courant du Fleuve sans être obligés de nager, & arrivent le samedi de bonne heure à la Nouvelle Orléans, où ils tiennent leur marché toute la matinée sur le bord du Fleuve, vendant leurs denrées argent comptant. Ils achettent ensuite ce dont ils croyent avoir besoin dans la semaine suivante; & remontant le Fleuve à la nage dans leurs pirogues, ils regagnent le soir leurs habitations chargés de provisions & d'argent qui est le fruit de leurs soins & de leurs peines.

On peut encore compter au nombre des principales rivieres de la Louisia-

ne celle de la Mobile, puiſque nos François y ont formé des établiſſemens, & qu'elle ſert de bornes à cette Province du côté de l'Eſt. Cette riviere court du Nord au Sud par l'eſpace d'environ trois cens lieues, & va ſe jetter à la mer dans la baie qui porte ſon nom. Son embouchure eſt éloignée de celle du Fleuve S. Louis d'environ quatre-vingt lieues par mer, & eſt ſemée de pluſieurs petites Iſles, comme l'Iſle aux Chiens, l'Iſle aux Cochons, &c. qui occupent un eſpace de quatre à cinq lieues. On trouve en y entrant à droite ſur un petit ruiſſeau l'habitation d'un nommé Rouſſeau, Potier; & douze lieues plus haut eſt bâti ſur la gauche le Fort Louis de la Mobile, dont j'ai parlé dans ces Mémoires (*a*) Environ à cent quarante lieues plus haut eſt Tombecbé, où le Commandant général du pays fit conſtruire un Fort en 1735. pour ſervir d'entrepôt à l'armée qui devoit marcher contre les Chicachas (*b*). Tom-

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XVII. pag. 72.
(*b*) Voyez *ibid.* Chap. XXXVIII. pag. 215.

becbé est une espéce de montagne d'une pierre blanche & tendre : c'est le canton de toute la Province le plus abondant en cédres ; la terre y est aussi très-propre pour la poterie. De-là après avoir fait soixante à soixante & dix lieues toujours en remontant la riviere, on arrive à un endroit appellé *Tibia* dans ces Mémoires (*a*) ; & continuant à monter vers le Nord, à deux journées au-dessus du pays des Chicachas est la source de la Mobile, qui sort par trois petits ruisseaux du pied des montagnes qui regnent de-là jusqu'au Mexique. Environ à soixante-dix lieues au-dessus de son embouchure dans la mer, elle reçoit du côté de l'Est une autre riviere appellée des Alibamons, sur laquelle à cinquante lieues de cet endroit nos François ont construit un Fort. On assûre que ce canton est un des plus beaux pays du monde.

Dans le voisinage sont les peuples Sauvages qu'on nomme Apalaches, dont je crois devoir dire un mot avant

(*a*) Voyez Tome II. Chap. XXXVIII. pag. 217.

de finir ces Mémoires. Ce ſont des peuples Naturels de ce Continent. Leur pays eſt diviſé en ſix petites Provinces, dont les Chefs reconnoiſſent tous celui d'Apalache pour leur Souverain. Cet Etat eſt borné au Nord & à l'Eſt par les hautes montagnes d'Apalache, qui les ſéparent de la Caroline, & qui renferment, dit-on, dans leurs entrailles des mines d'or. Au Midi habite une Nation cruelle & barbare, qui eſt toujours en guerre avec ſes voiſins; & au Couchant cette contrée eſt ſéparée de la Louiſiane par le Fleuve du S. Eſprit & par quelques petites montagnes.

Il ne manque à ce pays que le voiſinage de la mer, pour poſſéder tous les avantages qui ont coutume de rendre un Etat recommandable. Il renferme des montagnes d'une grande étendue & d'une hauteur prodigieuſe, habitées par-tout où elles ſont acceſſibles par un peuple guerrier qui ne vit gueres que de chaſſe. On y rencontre des plaines & des vallées fertiles, peuplées d'une Nation moins rude & mieux policée, cultivant la terre, & ſe nourriſſant de toutes ſortes d'excel-

lens fruits qu'elle produit en abondance. Enfin il y a des lacs & des marais fréquentés d'un grand nombre de familles qui vivent de la pêche.

L'air de ces Provinces n'est pas partout d'une égale température ; le chaud & le froid, les pluies & le beau tems y changent alternativement la face de la terre, & y entretiennent une agréable variété de saisons. Vers la fin de l'Eté & au commencement de l'Automne les tonnerres y sont si fréquens & si terribles, que les habitans en mourroient de frayeur, s'il n'y étoient accoutumés. Le vent du Nord y souffle quelquefois d'une maniere si impétueuse, que les peuples de la campagne sont souvent obligés de se jetter par terre pour laisser passer sa plus grande furie.

Du côté du Nord, le sommet des montagnes est couvert de neiges plus de la moitié de l'année ; elles ne se fondent que dans les plus grandes chaleurs de l'été ; & alors les torrens qui descendent du haut de ces montagnes, inondent les plaines, & causent de grands désordres dans les campagnes.

Mais outre que ces débordemens ſont bien-tôt écoulés, ils laiſſent par-tout où ils paſſent un limon bienfaiſant, qui engraiſſe la terre & la fertiliſe.

Trois de ces Provinces ſont ſituées dans les vallées, & cultivent une terre graſſe difficile à labourer, mais d'un grand rapport; au contraire à la pente des montagnes le terrein eſt léger & facile à remuer, parce qu'il eſt par-tout arroſé de ruiſſeaux qui en deſcendent.

Les terres qui n'ont point été défrichées ſont couvertes d'une infinité de beaux arbres, la plûpart d'une hauteur & d'une groſſeur démeſurée. On y voit des pins, des cédres, des cipres, des chênes, des ſaſſafras, des *Tapaikas*, eſpéce d'arbre dont l'écorce a preſque le goût & l'odeur de la canelle, & un grand nombre d'autres qui n'ont point encore de nom parmi nous. Quant aux arbres fruitiers, outre les châtaigniers, les noyers, &c. qui croiſſent naturellement dans les forêts, les Anglois y ont apporté de la Caroline des cocos, des figuiers, des bananiers, des orangers, des grenadiers, des citronniers,

des poiriers & des pommiers de différentes eſpéces, même des ceriſiers, des pruniers, des pêchers & des abricotiers; & ces arbres y ont tellement multiplié, qu'ils y ſont à préſent auſſi communs qu'à la Virginie, & dans quelque autre Colonie que ce ſoit de l'Amérique Septentrionale.

Toutes les plantes odoriférentes telles que le laurier, le myrte, le romarin & la ſauge, y croiſſent en perfection, ainſi que les œillets, les tulipes, les violettes, les lys, les roſes & toutes les plus belles fleurs. Les fraiſes, les framboiſes & les bluets naiſſent dans les bois ſans êtres cultivés; on y trouve des noîſettes, des groſeilles rouges & blanches, & une infinité d'autres petits fruits bons à manger.

Il croît par-tout dans cette contrée une ſi grande abondance de ris, de mahis, de millet, de pois, de féves & autres légumes de toute eſpéce, que les habitans de la plaine & des vallées en recueillent ſuffiſamment, non-ſeulement pour leur nourriture, mais encore pour en fournir à leurs voiſins qui demeurent dans les montagnes; ceux-ci

leur donnent en échange des peaux précieuſes de martes, de renards, de cerfs, de chamois, d'ours, de tigres & autres animaux féroces ou ſauvages qu'ils prennent à la chaſſe. Les herbes potageres, les racines, les concombres, les melons, les citrouilles & généralement tous les légumes viennent dans ce pays auſſi facilement qu'en aucune autre contrée du monde, pourvû que l'on veuille ſe donner la peine de les cultiver.

Les animaux à quatre pieds les plus communs dans ces Provinces ſont les cerfs, chevreuils, ſangliers, daims & chamois. On y prend beaucoup de lapins, dont la peau eſt parfaitement blanche : les Sauvages s'en ſervent pour faire les paremens de leurs habits d'hiver ; ils ſçavent auſſi les teindre en différentes couleurs pour donner plus de grace à leur parure. A l'égard des animaux farouches, il eſt rare d'en voir dans le plat pays, parce que les habitans des montagnes leur font continuellement la guerre, & les repouſſent au loin dans les ſolitudes. Auſſi voit-on dans ce pays les troupeaux de mou-

tons, de chevres & de vaches qu'on y a amenées, paître en assûrance au milieu des prairies, sans avoir besoin d'aucun garde.

On trouve presque par-tout chez les Apalaches des coqs d'Inde, des poules pintades qu'on peut appeller à juste titre les phaisans de ce pays, des perdrix, des ramiers, des tourterelles, des oiseaux de proie, des aigles, des oies sauvages, des cignes, des cannes, des aigrettes, des passereaux blancs, & une infinité d'autres oiseaux de toute espéce. Comme ces peuples habitent à sept ou huit journées de la mer, ils ne connoissent que des poissons d'eau douce : en revanche ceux-ci sont fort communs dans leurs lacs & dans leurs rivieres, très-nourrissans, d'un excellent goût, & d'une figure qui approche beaucoup de celle de nos carpes, de nos perches, de nos barbeaux & de nos brochets ; ils pêchent aussi des anguilles, des crabes, des écrevisses, même des castors, & des loutres qui ont la peau parfaitement noire & luisante. En un mot on peut dire que sans sortir de chez eux, ces Sauvages ont tout

ce qui eſt néceſſaire pour rendre la vie non-ſeulement commode, mais même agréable.

On voit par ce que je viens de dire & par toute la ſuite de ces Mémoires, quels avantages le Royaume eſt en état de tirer de l'établiſſement que la Nation a formé à la Louiſiane. Qu'il me ſoit permis de finir par un parallele abregé du procédé des Eſpagnols & des François à l'égard des Nations ſauvages de cette partie de l'Amérique ; ce petit écart ſervira peut-être d'inſtruction à ces derniers pour le maintien & l'agrandiſſement de leurs Colonies.

La politique des Eſpagnols s'eſt propoſé de s'aſſûrer la poſſeſſion de ces Provinces en les conquérant, & en détruiſant les Naturels du pays qui les habitent ; ils ſe ſont trompés, & ſe ſont détruits eux mêmes. Dom Fernand de Soto fut celui d'entr'eux qui fit les plus grands efforts pour s'en rendre maître, dans la deſcente qu'il fit dans ce pays à la tête de quinze cens hommes & de trois cens cinquante chevaux. Il eſt vrai qu'il le parcourut avec la rapidité d'un Conquérant, livrant par-tout de

nouveaux combats, & sacrifiant à son ambition un très-grand nombre de Sauvages. Mais ce Capitaine aventurier s'affoiblissoit lui-même par ses victoires & par ses conquêtes : le nombre de ses Soldats diminuoit insensiblement ; les fleches & les massues lui en massacroient toujours quelques-uns, les fatigues & les maladies lui en enlevoient beaucoup d'autres : cependant il rencontroit à chaque pas de nouvelles Nations à combattre & à détruire. Las enfin de vaincre & de courir, & commençant à se repentir de n'avoir pas construit lors de son débarquement quelque Fort propre à lui servir de retraite dans l'occasion, il mourut dans le tems qu'il se préparoit à réparer la faute qu'il avoit faite. Après sa mort ceux de ses Soldats qui restoient en petit nombre firent encore quelques courses infructueuses, jusqu'à ce que résolus enfin de se retirer, ils s'embarquerent sur une grande riviere qui étoit vrai-semblablement le Fleuve S. Louis, harcelés sans cesse par les Sauvages qui s'étoient ligués pour achever de détruire, ces

Etrangers, & qui ne ceſſerent de les poursuivre que lorſque le Fleuve les eut portés à la mer, d'où ils gagnerent le Mexique.

Les François au contraire ne ſe ſont établis dans ces climats que par les voies de la douceur; le Canada en eſt une preuve. Ils ont fait alliance avec les Nations ſauvages de ces contrées; & cette alliance s'eſt ſi fort accrue dans la ſuite, qu'elle s'étend aujourd'hui au-delà des lacs, & juſqu'au Fleuve S. Louis. Mais ils s'aſſûrerent d'abord du poſte de Québec, devenu depuis la Ville Capitale de tout ce que la Nation poſſede de ce côté-là. Il eſt vrai que dans les commencemens on eut ſouvent des démêlés avec les Nations Iroquoiſes; mais ils avoient pour principes la néceſſité de défendre les Nations alliées que ces peuples cruels vouloient détruire, & non le deſſein de conquérir: auſſi ces mêmes Iroquois ſont-ils devenus depuis nos meilleurs amis. La ſageſſe des Gouverneurs fait le bonheur des Colonies; la douceur d'un gouvernement paiſible attire plus d'alliés & plus de ſujets, que la force

& les conquêtes. Les guerres détruisent également ceux qui les entreprennent, & ceux contre qui elles sont entreprises : la défense se tourne souvent en attaque ; & l'on voit quelquefois les attaquans réduits eux-mêmes à demander la paix, après avoir été les premiers à la rompre. Tant que la nouvelle France a été en guerre, elle n'a point étendu ses découvertes, & son commerce en a souffert ; à peine lui a-t-il été permis de jouir de la paix, que l'un & l'autre a prospéré : en peu d'années la Colonie s'est si fort accrue, que du tems du Baron de la Hontan le nombre des François de l'un & de l'autre sexe dont elle étoit composée, alloit à cent quatre-vingt mille ames.

Pour faire dans ce pays des établissemens solides, il faut suivre l'exemple de ce dernier & de Messieurs de la Salle & de Tonty. Ces héros du Canada armés en guerre, présentoient & recevoient par-tout le Calumet de paix ; quelques petits présens qu'ils faisoient de tabac, de rassade & autres bagatelles aux Chef des Nations par où ils passoient, étoient récompensés sur

le champ par quantité de vivres : sans être obligés de se charger de provisions, ils avoient le talent de faire six à sept cens lieues. Cependant malgré cet air de confiance, que ces Voyageurs témoignoient aux peuples Sauvages qui se rencontroient sur leur route, leur politique étoit de se défier d'eux, & d'être toujours en garde contre leurs surprises. Les Sauvages n'ont ni foi ni loi : chez eux, plus que par-tout ailleurs, la défiance est la mere de la sûreté ; & pour les tenir en bride, il est toujours à propos d'avoir des Forts construits à certaine distance les uns des autres, qui les obligent à nous respecter. Il faut en même tems les traiter doucement, les appeller comperes, les régaler dans l'occasion & leur faire de petits présens ; c'est le vrai moyen d'en faire des amis, & de traiter avec eux de bonne foi.

La politique demanderoit même, que quelques-uns de nos François prissent en mariage des filles Sauvages ; les Colonie s'augmenteroient plus promtement, parce qu'il n'est pas possible d'envoyer dans ce pays un aussi

grand nombre de femmes que d'hommes. Ces alliances feroient plaisir aux Naturels du pays ; & les nouvelles mariées s'accoutumant aux manieres & au langage de leurs époux, non-seulement serviroient d'interprétes, mais pourroient même engager leurs parens à apprendre la langue Françoise, pour négocier plus facilement. Mais il faut que la bonne foi regne dans ces alliances : car comme on a pû le voir par la suite de ces Mémoires, les Sauvages sont infiniment sensibles aux outrages, & fort promts à se venger.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans ce Second Volume.

CHAPITRE I. *Premier établissement de la Colonie à l'Isle Dauphine ; description de cette Isle,* pag. 4
CHAP. II. *Prise du Fort de Pensacole sur les Espagnols par les François,* 9
CHAP. III. *Les Espagnols reprennent Pensacole ; tentative qu'ils font sur l'Isle Dauphine.,* 12
CHAP. IV. *Arrivée d'une Escadre Françoise à l'Isle Dauphine ; se-*

conde prise de Pensacole par les François, 18
CHAP. V. *Arrivée d'un Vaisseau chargé de Filles à l'Isle Dauphine*, 29
CHAP. VI. *Second établissement de la Colonie au vieux Billoxi*, 32
CHAP. VII. *Troisiéme établissement de la Colonie au nouveau Billoxi*, 38
CHAP. VIII. *Dispersion des Concessionnaires; établissement des postes François à la Louisiane*, 43
CHAP. IX. *Etablissement de la Nouvelle Orléans; description de cette Capitale*, 46
CHAP. X. *De la Monnoie du Pays*, 53
CHAP. XI. *Du poste de la Balise*, 57
CHAP. XII. *Du poste des Natchez, ou du Fort Rosalie*, 60

CHAP. XIII. *Du Fort des Naquitoches,* 65
CHAP. XIV. *Du poste des Arcanças,* 67
CHAP. XV. *Du Fort des Illinois,* 71
CHAP. XVI. *Du poste des Missouris,* 74
CHAP. XVII. *Du Fort de la Mobile,* 78
CHAP. XVIII. *Arrivée des Commissaires du Roi à la Nouvelle Orléans; établissement d'un Conseil dans cette Capitale,* 81
CHAP. XIX. *Premieres hostilités des Sauvages contre les François; un parti de Chicachas surprend une cabane Françoise,* 84
CHAP. XX. *Un des Directeurs de la Concession de Ste. Catherine blessé par les Sauvages Natchez,* 93
CHAP. XXI. *Continuation des ho-*

ſtilités de la part des Sauvages ; le Commandant du Pays marche contre eux, 98

CHAP. XXII. *Rappel du Commandant du Pays en France ; perte du Vaiſſeau la Bellone,* 114

CHAP. XXIII. *Nouvelles brouilleries avec les Sauvages Natchez,* 117

CHAP. XXIV. *Arrivée d'un nouveau Commandant à la Capitale ; le ſieur Chopart eſt envoyé aux Natchez.* 123

CHAP. XXV. *Conduite du ſieur Chopart ; origine de la derniere guerre des Natchez,* 128

CHAP. XXVI. *Conduite des Natchez & leur réſolution ſur la propoſition du ſieur Chopart,* 134

CHAP. XXVII. *Maſſacre général des François par les Natchez,* 138

CHAP. XXVIII. *Suite du maſſa-*

cre ; François qui en échapperent, 146

CHAP. XXIX. *Conduite des Sauvages après le massacre ; leurs cruautés,* 153

CHAP. XXX. *Les Natchez engagent les Sauvages Yazoux à les imiter ; nouveau massacre des François par ces derniers,* 160

CHAP. XXXI. *Conduite des Chactas, & leur mécontentement ; Conseils fréquens que tiennent les Sauvages Natchez après le massacre,* 165

CHAP. XXXII. *On reçoit à la Capitale la nouvelle du malheur arrivé aux Natchez ; le Chevalier de Loubois marche contre eux,* 170

CHAP. XXXIII. *Arrivée des Chactas aux Natchez ; ce qu'ils y firent,* 181

CHAP. XXXIV. *Arrivée du Chevalier de Loubois aux Natchez ;*

ſuccès de ſon expédition, 183
CHAP. XXXV. *Retraite des Natchez ; continuation de leurs hoſtilités*, 191
CHAP. XXXVI. *Troubles à la Nouvelle Orléans ; le Commandant Général marche contre les Natchez*, 201
CHAP. XXXVII. *Arrivée d'un nouveau Commandant à la Capitale ; nouveaux préparatifs de guerre*, 209
CHAP. XXXVIII. *Premiere expédition contre les Chicachas ; attaque d'un de leurs Forts*, 214
CHAP. XXXIX. *Nouvelle expédition contre les Chicachas ; Paix faite avec ces Sauvages*, 232
CHAP. XL. *Des Eſclaves Negres*, 240
CHAP. XLI. *Nouvelles découvertes pour arriver à la Mer de l'Oueſt par la Riviere des Miſ-*

ſouris, 246
CHAP. XLII. *Servant de Supplément à ce qui a été dit de la découverte de la Louiſiane, & des qualités de ce Pays*, 254

Fin de la Table des Chapitres du ſecond Volume.

Fautes à corriger dans les deux Volumes.

TOME I.

P*Age* 4. *lignes* 24. Bayon, *lisez par tout*, Bayou.

Pag. 113. *lig. dern.* planche, *lis.* planchers.

Pag. 131. *lig.* 7. les pays, *lis.* le pays.

Pag. 132. *lig. dern.* une matiere aussi, *ajoutez*, délicate.

Pag. 173. *lig. antépen.* pressa, *lis.* pressant.

Pag. 188. *lig.* 12. Tallabé, *lis.* Tatlaba.

Pag. 208 *lig.* 17. François, *lis.* Sauvage.

Pag. 212. *lig.* 23. Brontin, *lis. par-tout*, Broutin.

TOME II.

Pag. 4. *lig.* 8. quatre-vingt-huit, *lis.* quatre-vingt-dix huit.

Pag. 9. *lig.* 16. quatorze lieues, *lis.* vingt-neuf lieues.

Pag. 73. *lig.* 23. cinq cens lieues, *lis.* deux cens quatre-vingt quatre lieues.

Pag. 96. *lig.* 13. le sieur Payon, *lis. partout*, le sieur Payou.

Pag. 114. *lig.* 9. de Lonbois, *lis.* de Loubois.

APPRO-

APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre : *Mémoires Hiſtoriques ſur la Louiſiane*, & j'ai crû qu'il feroit plaiſir au Public en l'inſtruiſant de l'établiſſement de nos Colonies en ce Pays. A Paris ce 15 Novembre 1752.

SIMON.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT, notre bien amé CLAUDE-JEAN-BAPTISTE BAUCHE, Fils, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre, MÉMOIRES HISTORIQUES CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS 1687. JUSQU'A PRÉSENT DANS UNE GRANDE PARTIE DU GRAND CONTINENT DE

l'Amérique, nommée la Province de la Louisiane; *L'Esprit des Beaux Arts, ou Histoire raisonnée du Goût; Conférence sur les Ordonnances des Donations entre-vifs, des Testamens & des Substitutions:* s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes: Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout-au-long sur les Re-

gistres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs ; en bon papier & beau caractere, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits qui auront servi de Copie à l'impression desdits Ouvrages seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de la Moignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux le sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages soit tenue pour dûment signifiée ; & qu'aux copies collationnées par un de nos amés & féaux Con-

feillers-Sécrétaires, foi foit ajoûtée comme à l'original. Commandons au Premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, fans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles, le trentiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cens cinquante-deux, & de notre Régne le trente-huitiéme. Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 103. Fol. 77. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 12 Mars 1753.

J. HERISSANT, *Adjoint.*

De l'Imprimerie de D'HOURY Fils, 1753.

Livres imprimés, ou qui se trouvent en nombre chez le même Libraire.

A.

ABBASSAÏ, Histoire Orientale, par l'Auteur du Triomphe de l'Amitié, 3 *vol. in* 12. *petit format*, 1753.

Abrégé de l'essai sur l'entendement humain de Locke, trad. de l'Anglois, *in*-12.

— De l'Hist. de France, par Mezerai, 4 *vol. in*-4°. *fig.*

— Le même, 13 *vol. in*-12. *fig.*

— De l'Hist. de France, par de Brianville, avec les Portraits, *in*-12.

— De l'Hist. de France, par le P. Daniel, 12 *vol. in*-12. 1751.

Agriculture parfaite d'Agricola, 2 *vol.* 8°. *fig.* 1752.

Alcoran de Mahomet, trad. par Du-Ryer, 2 *vol. in*-12.

Antiquité expliquée par le P. Monfaucon, avec le Supplém. 15. *vol. in-fol.*

— La même, *gr. pap.*

— Le Supplem. séparé. *gr. & pet. pap.*

Arithmétique de le Gendre *in* 12.

Art d'aimer d'Ovide, N. trad. en vers, *in*-8°. *fig.* 1751.

Aventures du Chevalier de Beauchene, 2 *vol. in*-12. *fig.*

— D'Ulisse dans l'Isle d'*Ææa*, par M. Mamin, *2 vol. 12. 1752.*

B.

BALINGHEM, *Loci communes Scripturæ Sacræ*, in-fol.

Barrellier, *Historia Plantarum*, in-fol. *cum fig.*

Bibliothéque Critique, par de Sain-Jore, 4 *vol. in 12.*

— Curieuse & instructive, par le P. Menetrier, 12.

— Des jeunes Négocians, par M. de la Rue, 4°. 1741.

C.

CICERO *de Amicitiâ*, *in-32.* 1750.

Ciel reformé. Essai de trad. du *Spaccio della Bestia Trionfante*, *di Jord. Bruno*, 8°. 1750.

Codes Civil, Criminel, Commerce, Committimus, & Ordonnances de Louis XV. *in*-24.

Conférences des Ordonnances par Bornier, 2 *vol.* 4°.

— De l'Ordonnance des Donations, avec des réfutations des Auteurs Modernes, par M. Damours, Avocat aux Conseils. 8. 1753.

Connoissance des chevaux, par Saunier, *fol fig.*

Consultations Canoniques sur les Sacremens, où l'on explique ce qu'il y a de plus important dans les Commandemens de Dieu

& de l'Eglise, dans les Loix Civiles, Ouvrage nécessaire aux Officiaux, Curés, Confesseurs & Jurisconsultes, par M. Gibert, 12 *vol.* 12. 1750.

— L'on vend séparément les Sacremens en général, le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, 4 *vol.* 12.

— La Pénitence, 4 *vol.* 12.

— L'Ordre, 2. *vol.* 12.

— Le Mariage, 2 *vol.* 12.

Cours de Chimie suivant les principes de Newton & de Stall, par M. de Senac, 2 *vol.* 12.

Coutume d'Arras, Bapaume, &c. 4°.

— d'Auxerre, par le Née de la Rochelle, 4°. 1749.

— de Paris, par le Maître, *fol.*

— de S. Omer, 4°.

— de Picardie, 2 *vol. fol.*

— de Vermandois, 2 *vol. fol.*

Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclés. de Dupin, par Simon, 4 *vol.* 8°.

D

DAGOUMER *Philosophia*, 4 *vol.* 12.

Description de la Livonie, 12.

Description du Brabant & de la Flandre Holland. avec les Plans des Villes, 12. *fig.*

— du Cap de Bonne-Espérance, avec l'Hist. des Hottentots 3 *vol.* 12. *fig.*

— Historique & Géographique de la Normandie 2 *vol.* 4°. *fig.*

Délices de la France, 3. *vol.* 12. *fig.*

Devoirs de l'Homme & du Citoyen, tra de Puffendorf, per Barbeyrac, 2 *vol* 12.

Dialogues d'Oratius Tubero, par la Motte-le-vayer, 2 *vol.* 12.

Dictionnaire Chronol. Géograph. & de Jurisprudence, des Maréchausséesde France, par M. de Bauclas, 4 *vol.* 4°. avec armoiries. *Les deux prem. vol. paroissent actuellement.*

— Extrait du même Dictionnaire, *in*-4°.

— La suite incessamment.

— Comique, Satyrique & Proverbial, par le Roux, 8°. 1750.

— Hist. & Critique de Bayle, 5. *vol. fol.*

— Universel des Animaux Terrestres, Aëriens & Aquatiques, ou tout le regne animal, 3 *vol. fol. fig. sous presse.*

— Impérial, en 4 Langues, Allemand, Italien, Latin, François, par Veneroni, 2 *vol.* 4°.

— Néologique, par l'Abbé Desfontaines, *in*-12.

— Œconomique, par Chomel, 4 *vol. fol.*

— Le Supplément séparément, 2 *vol. fol.*

— Universel de Trévoux, 7 *vol. fol.* 1752.

— Supplément audit Livre pour les anciennes Editions, *fol.* 1752.

Droit de la Nature & des Gens, trad. de Puffendorf, par Barbeyrac, 3 *vol.* 4°.

E.

ECOLE des Filles, ou les Mémoires de Constance, par l'Auteur de***. 4 *vol.* 12. *petit format*, 1753.

Education du Marquis de *** ou Mémoires de la Comtesse de Zurlac, par Madame de Puisieux, 2. *vol.* 12, *petit format*, 1753.

Effets du Tempérament, ou Hist. de Julie & du Comte de *** 2 *vol. sous presse.*

Effusions de cœur, par D. Morel Bened. 5 *vol.* 12.

Elémens de Géométrie, par de Malézieux, 4°. *fig.*

— Les mêmes, 8°.

— de Philosophie Moderne, par Massuet, 2 *vol.* 12. *fig.* 1752.

— d'Hippiatrique, ou Nouv. Principes sur la connoissance des Chevaux, par M. Bourgelat, 2 *vol.* 8°. 1750.

Eloge de la Folie, nouv. trad. *in*-4°. & *in*-12. *fig.* 1751.

Esprit des Beaux Arts, ou Histoire raisonnée du Goût, 2 *vol.* 12. 1753.

Essais de Michel Sgr. de Montaigne, avec les Notes de Coste, 3 *vol.* 4°.

— de Physique, de Mussembroeck, 2 *vol.* 4°. *fig.* 1751.

— sur l'Entendement humain par Locke, 4 *vol.* 12.

— sur l'Hist. des Belles-Lettres, des Sciences & des Arts, par M. de Carlencas, 4 *vol.* 8°.

— sur la santé, trad. de Cheyne, *sous presse.*

— sur l'Intérêt des Nations en général, & sur l'homme en particulier, 12. 1749.

Etat de la France par Généralités, par le Comte de Boulainvilliers, 8. *vol.* 12. 1752.

Etat de la France avec le nom des Officiers de la Maiſon du Roi, &c. 6 *vol.* 12.

Extrait des Actes de Rymer, par Rapin Thoyras, 4°.

F.

FABLE des Abeilles, ou les Fripons devenus honnêtes gens, trad. de l'Anglois, 4 *vol.* 12. 1750.

G.

GEOMETRIE-Pratique, par Daudet, 3 *vol.* 12. *fig.*

Gieruſalemme Liberata, di Taſſo, 2 *vol* 12.

Grammaire Allemande & Françoiſe, 12.

Guide des Chemins du Royaume de France, avec les différentes Routes, 12.

H.

HARDUINUS, in Novum Teſtamentum, fol.

Hexameron Ruſtique de la Motte-le-Vayer, 12.

Hiſtoire Critique de la Monar. Franç. dans les Gaules, par l'Abbé Dubos, 2 *vol.* 4°.

— La même, 4 *vol.* 12.

— de la Philoſophie, par M. Deſlandes, 4 *vol.* 12. 1753.

— d'Angleterre, de Rapin Thoyras, continué juſqu'à préſent, 16 *vol.* 4°. 1749.

— de Charles XII. Roi Suéde, par M. de Voltaire, 12.

— La même, par Guſtave Adlerſeld, 3 *vol.* 12. *fig.*

— de France, par le P. Daniel, nouvelle Edition, augmentée des Vies de Louis XIII. & de Louis XIV. 4°. *ſous preſſe.*

— de Herodote, par l'Abbé Bellanger, avec des Notes, & revue par M. *** *ſous preſſe.*

— De la danſe Sacrée & Profane, par Bonnet, 12.

— de la Juriſprudence Rom. par M. Terraſſon, *fol.* 1750.

— de la Muſique, par M. Bonnet, 12.

— de la Navigation, trad. de l'Angl. 2 *vol.* 12.

— de Languedoc par les PP. Bened. 5 *vol. fol.*

— La même abrégée, 6 *vol.* 12.

— de la Nouvelle France, ou du Canada, par le Pere Charlevoix 3 *vol.* 4°. *fig.*

— La même, 6 *vol.* 12 *fig.*

— de la Pairie de France & du Parlement de Paris, par M. de Boulainvilliers, 2 *vol.* 12. 1753.

— de l'Egliſe en abrégé, par M. Dupin, 4 *vol.* 12.

— Profane, par le même, 6 *vol.* 12.

— de M. de Thou, 16 *vol.* 4°.

— La même, *gr. pap.*

— des Anciens Traités de Paix, par Barbeyrac, Amſt. *fol.*

— des Aventuriers Filibuſtiers, 4 *vol.* 12. *fig.*

— des deux Triumvirats, 4 *vol.* 12.

— des Drogues, par Pomet, 2 *vol.* 4°. *fig.*

— des Guerres d'Italie, par Guichardin, 3 *vol.* 4°.

— La même, *gr. pap.*

— des Révolutions d'Angleterre, par Burnet, avec la suite, 7 *vol.* 12. *fig.*

— *Les Tom.* 5, 6, 7, *séparément.*

— de Louis XIII. par le Vassor, 18 *vol.* 12. 1750.

— La même, 6 *vol.* 4o.

— de Naples, trad. de Giannone, 4 *vol.* 4o.

— du Concile de Bâle, par Lenfant, 2 *vol.* 4o. *fig.*

— de Pise, par le même, 2 *vol.* 4o. *fig.*

— du Droit Public, Ecclésiastique, Franç. 2 *vol.* 12. *fig.*

— du Japon par le P. Charlevoix, 6 *vol.* 12. 1753.

— du Paraguai, par le même, *sous presse.*

— du Prince Eugêne, 5 *vol.* 12. *fig.*

— Et Conquêtes des Portugais, par le P. Laffiteau, *vol.* 4o. *fig.*

— La même, 4 *vol.* 12 *fig.*

Histoire Navale d'Angleterre, trad. de l'Anglois, 3 *vol.* 4o. 1751.

— Sacrée, par M. de Brianville, avec les Figures de le Clerc, 3 *vol.* 12. *sous presse.*

— Secrette des Femmes Galantes de l'Antiquité, 6 *vol.* 12.

— *Les Tom.* 4, 5 & 6, *se vendent séparément.*

I.

Imitatio Christi, Léonard, *in*-32.

Institution d'un Prince, par M. Duguet, 4 *vol.* 12.

— Eccléſiaſtiques & Bénéficiales, par M. Gibert, 2 *vol.* 4°. 1750.

Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers, par le Baron de Puffendorff, 11 *vol.* 12.

Journal des Audiences, 6 *vol. fol.*

— *Le ſixiéme Volume ſéparément.*

— *Le ſeptiéme volume ſous preſſe.*

L.

LETTRES ſur divers écrits contraires à la Religion & aux mœurs, 2 vol 12. 1751.

— de Ninon de l'Enclos, augment. de 43 Lettres & d'un nouv. abrégé de ſa Vie, 2 *vol.* 12. 1752.

— de Voiture, 2 *vol.* 12.

— du Baron de Busbec, Ambaſſadeur à la Porte & à la Cour de France, avec des Notes Hiſtoriques & Politiques, 3. *vol.* 12. 1748.

— & Mémoires du Baron de Polnits, 5 *vol.* 12.

— Nouvelles de Patin, 2 *vol.* 12.

— ſur le progrès des Sciences, par M. de Maupertuis 12. 1751.

— ſur les Anc. Parlemens ou Etats Généraux, par M. de Boulainvilliers, 3 *vol.* 12. 1753.

— ſur les Sourds & Muets, par M. D*** 2 *vol.* 12. 1751.

— Addition ſervant d'éclairciſſement, 12. *fig.*

Lettres ſur les vrais principes de la Religion, 2 *vol.* 12.

Loix Civiles de Domat, avec le *Legum Delectus*, 2 vol. fol.

M.

MANIERE de négocier avec les Souverains, par de Callieres, aug. 2 *vol.* 12. 1750.
Médailles du Cabinet de la Reine Christine, *fol. fig.*
Mémoires de Baſſompierre 4 *vol.* 12.
— de Gourville, 2 *vol.* 12.
— de Joly, 2 *vol.* 12.
— de Mademoiſelle de Montpenſier, 8 *vol.* 12.
— de M. de la Farre pour ſervir à l'Hiſtoire de Louis XIV. 12.
— de l'Abbé de Choiſy, pour ſervir à la même Hiſtoire, 12.
— de Montgon, 6 *vol.* 12.
— de Pierre le Grand 5 *vol.* 12.
— de Sully, 12 *vol. petits in*-12.
— pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Europe depuis 1740 juſqu'à préſent, 4 *vol.* 12. 1749.
— pour ſervir à l'hiſt. de Brandebourg, Amſt. 1752. 4°. *gr. pap. fig.*
— Les mêmes, 2 *vol.* 12.
Mémorial de Paris & de ſes environs, la Liſte des Tableaux du Palais Royal, un Itineraire des Routes de France, & une deſcription abrégée de la France, 2 *vol.* 12. 1749.
Monde (le) Enchanté de Balthaſar Becker, avec le Traité des faux Dieux, 5 *vol.* 12.

N.

NOVITIUS, *seu Dictionarium Lat. Gal. Auctore Magnès*, 2 vol. 4°. 1750.
Novum Testamentum, Paris. 24.

O.

ŒUVRES de Bacquet, par de Ferriere, 2 *vol. fol.*
— de Loiseau, *fol. sous presse.*
— de Madame la Marquise de Lambert, 2 *vol.* 12. 1751.
— de Moliere, 8 *vol.* 12.
— Les mêmes, 6 *vol.* 4°.
— de Pasquier, 2 *vol. fol.*
— de Pierre & Thomas Corneille, 11 *vol.* 12.
— de Racine, 2 *vol.* 4°.
— Les mêmes, 2 *vol.* 12.
— Les mêmes, 3 *vol.* 12.
— de Saint Evremont, 12 *vol.* 12.
— diverses de Bayle, 4 *vol. fol.*
— *Le quatriéme Volume séparément.*
— & Poësies de Regnier, 2 *vol.* 12. 1750.

P.

POESIES de Madame de la Suze, 5 *vol.* 12.
Postulant, ou nouv. méthode pour l'étude du Latin 8°. 1750.
Praticien François de Lange, 2 *vol.* 4°.
— Universel de Couchot, revû par M. de la Combe, 2 *vol.* 4°.
— Le même, 6 *vol.* 12.

R.

RACCOLTA di Rime Italiane, 2 vol. 12.
Recueil touchant l'affaire des Princes légitimés, 4 vol. 12.
Réfléxions Crit. sur les différentes Ecoles de Peinture, par M. le M. Dargens, 12. 1752
— Morales de la Rochefoucault, avec les Notes d'Amelot de la Houssaye, 12.
— Les mêmes, *petit format.* 1753.
— Les mêmes avec les Notes de M. l'Abbé de la Roche, 12.
— Les mêmes, *petit format.* 1753.
— Morales de l'Empereur Marc-Antonin, 2 *vol.* 12.
— sur l'Immortalité de l'Ame, 12.
Remarques sur la Langue Françoise, par Vaugelas, avec les Notes de Th. Corneille, revus par M. l'Abbé Dolivet, 3 *vol.* 12.
République des Lettres, années 1716. 1717. & 1718.
Retraite de la Marquise de Gozanne, 2 *vol.* 12.

S.

SERMONS de Laffiteau, 4 *vol.* 12.
— de Saurin, 11 *vol.* 12.
— de Tillotson, 7 *vol.* 12.
Siécle de Louis XIV. par M. de Voltaire, avec les augment. 2 *vol.* 12. 1753.
Spectateur, ou le Socrate Moderne, 7 *vol.* 12. 1753.

T.

TABLEAU de l'Amour augment. avec des Not. 2 *vol.* 12. *fig.* 1751.
Tablettes Géographiques, avec un Dictionnaire Géograph. 12.
Temple des Muses, *fol. fig.*
Théâtre Anglois, par M. de la Place, 10 *vol.* 12.
— *Les Volumes séparément.*
— Hist. du Théâtre Angl. 2 *vol.* 12. *sous presse.*
Titus-Livius cum Notis Crevier, 6 vol. 4°.
Tradition de l'Eglise sur le Mariage, par Gibert, 3 *vol.* 4°. 1750.
Traité de l'Abus, par Févret, 2 *vol. fol.*
— de Perspective, par Cortonne, *fol. fig.*
— des Droits du Roi sur les Bénéfices par M***. Avocat au Parlement, 2 *vol.* 4°. 1752.
— Philosophique de la Foiblesse de l'Esprit humain, par M. Huet, 12.
Triomphe de l'Amitié, trad. du Grec, par Mlle ***. 2 *vol.* 12. 1751.

V.

VIE de Guzman d'Alpharache, par M. le Sage, 2 *vol.* 12. *fig.*
— de Mahomet, par Gagnier, 3 *vol.* 12.
— de Ninon de l'Enclos, par M. B*** 12. 1751.
— des Hommes Illustres de Plutarque, par Dacier, 9 *vol.* 4°.
— *Le neuviéme volume séparément.*

3560.
2 Vols

— Les mêmes, 10 *vol.* 12.
— des Peintres, par Felibien, *6 vol.* 12.
— des Saints, par Baillet, 10 *vol.* 4°.
Vita & indices Sancti Augustini, fol.
Voyage au Tour du Monde, par Gémelli Carréri, 6 *vol.* 12. *fig.*
— Aux Isles de l'Amérique, par le P. Labat 8 *vol.* 12. *fig.*
— de Bachaumont & Chapelle 12.
— de Corneille le Bruin, 5 *vol.* 4°.
— Les mêmes, *grand pap.*
— de Siam, par l'Abbé de Choisy 12.
— de Thomas Gage, 2 *vol.* 12. *fig.*
— d'Italie, par Misson, 4 *vol.* 12. *fig.*
— d'Ovington, 2. *vol.* 12.
— du Chevalier des Marchais en Cayenne & Guinée, 4 *vol.* 12. *fig.*
— d'un Missionnaire en Turquie, Perse, Arménie, 12. 1750.
— Et aventures du Baron de Fleury, 2. *vol.* 12. *sous presse.*
— Littéraire de deux Bénédictins, 2 *vol.* 4°.
Utopie de Thomas Morus, ou Idée d'une République heureuse, trad. de l'Anglois, 12. *fig.*

L'on trouve aussi chez ledit Sieur BAUCHE, *Libraire à Paris, Quai des Augustins, à l'Image Sainte Géneviéve, un assortiment général sur toutes sortes de matieres, tant de France, que des Pays Etrangers.*

Dar.Rm.
F372
D893
v.2

Dumont de Montigny

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Dec. 2004

PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111